



SDACR 90

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

.....

Document de 392 pages
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 2012 356-0002 du 21 décembre 2012

2012

DOCUMENT SYNTHETIQUE DE POLITIQUE PUBLIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT PAR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Code de la sécurité intérieure - art. L731-2 ;
- Code général des collectivités territoriales - art. L1424-7 ;
- Code général des collectivités territoriales - art. R1424-38.

INTRODUCTION

La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Le représentant de l'Etat dans le département a le devoir de faire assurer la sécurité en veillant, entre autre, à la protection des personnes et des biens.

La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, sinistres et les catastrophes. Les missions de secours qui contribuent à la sécurité civile sont assurées principalement par les sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours. La sécurité civile est ainsi une mission régaliennne mais le secours est aussi une obligation de voisinage, de la compétence des collectivités locales.

Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le service départemental d'incendie et de secours et détermine les objectifs de couverture de ces risques par celui-ci. Il est arrêté par le préfet sur avis conforme du conseil d'administration du SDIS et après avis du conseil général. Il repose sur une méthodologie rigoureuse qui associe analyse et sensibilité à la richesse de l'expérience de terrain. A son terme les moyens de secours répondent à l'inventaire des risques par des choix éclairés du niveau de couverture attendu. Le SDACR guide alors le pilotage stratégique du SDIS.

Le SDACR constitue le document de définition de la politique publique départementale en matière d'incendie et de secours adoptée par le conseil d'administration du SDIS. Le SDACR dans sa première partie établit un diagnostic stratégique du SDIS. Il fait ainsi l'état de ses moyens et ressources disponibles ainsi que de son organisation au regard notamment des objectifs arrêtés dans ses versions antérieures. Le SDACR dans une seconde partie fait l'analyse exhaustive des risques par une approche statistique de l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers, complétée d'une approche déterministe au regard des événements rares mais probables, orientée sur les vulnérabilités humaines, économiques, environnementales et patrimoniales. Enfin, le SDACR détermine des objectifs en termes de capacités à faire face aux risques identifiés. Il est entendu qu'il ne peut être défini de couverture parfaite des risques, de la même manière qu'il n'existe pas de risque « zéro ». La définition des objectifs relève de l'inévitable appréciation du rapport coût/efficacité tout en étant conscient d'une certaine imprévisibilité des événements.

L'équation des systèmes de secours reste définie par trois grandeurs : les risques, les moyens de lutte et les délais de mise en œuvre de ces moyens.

La révision de la politique de distribution des secours s'impose naturellement pour tenir compte de l'évolution du premier de ces paramètres afin d'ajuster les deux autres pour au moins garantir la pérennité du même résultat, voir l'améliorer, dans un ratio coût/efficacité maîtrisé.

Le SDACR II a été arrêté en mars 2005. Il reposait sur l'analyse des statistiques d'intervention 2000, 2001, 2002 ; c'est-à-dire la période qui couvrait la mise en œuvre du SDACR I (1999) jusqu'à l'ouverture des casernes de Belfort sud et Belfort nord en 2003.

Le 27 juin 2011, considérant l'évidente évolution des risques sur dix ans ainsi que les modifications du tissu des infrastructures et activités humaines sur le département, le conseil d'administration du SDIS a décidé d'engager la révision de l'analyse des risques en vue de proposer à la signature du Préfet une troisième version du SDACR (SDACR III).

Le document synthétique de politique publique de couverture des risques dans le Territoire de Belfort par le service départemental d'incendie et de secours résume l'analyse et reprend les orientations arrêtées.

DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT ET BILAN DES SDACR I ET II : UN SDIS PERFORMANT ET QUELQUES POINTS A AMELIORER

Le SDIS dans sa configuration actuelle issue de la départementalisation des corps communaux de sapeurs-pompiers a quatorze ans. L'analyse de ses ressources présentes et le bilan positif de la mise en œuvre des objectifs des deux premiers SDACR permettent objectivement de conclure que le système ainsi créé est performant. Indubitablement les objectifs sont atteints. Malgré une hausse constante des interventions, les sapeurs-pompiers répondent efficacement à toutes les demandes de secours dans des délais globalement courts. Dans les faits, aujourd'hui, le service d'incendie et de secours apparaît comme le service public ultime, présent 100 % du temps sur 100 % du terrain.

Ces résultats sont nécessairement le fruit des nombreux efforts réalisés en mises à niveau et en développement. Ces efforts ont portés sur les casernements, sur les engins de secours, sur les matériels d'incendie et de secours, sur le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers ainsi que sur leur déroulement de carrière, et enfin sur l'organisation et l'administration départementale du service. Tout ceci n'a pu se faire que grâce à la politique volontariste du conseil d'administration soutenue par les collectivités locales dont l'effort financier n'a jamais faibli.

Il demeure néanmoins des éléments de tensions en particulier sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée. Sont également identifiés différents points à améliorer ou à corriger pour parfaire l'organisation du service et la distribution des secours. A ce titre, la situation du CS Grandvillars est au rang des priorités à traiter.

EVOLUTION DES RISQUES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT SUR CES HUIT DERNIERES ANNEES (2004-2011)

L'analyse des risques fait apparaître une évolution ces huit dernières années sous deux angles : le volume de sinistres générés d'une part et leur nature d'autre part.

En termes de volume, l'activité globale du SDIS a augmenté sur la période 2004-2011 de + 21 % d'interventions. Il ressort que l'année 2009 et celles qui suivent marquent le franchissement d'un seuil d'activités supérieur aux années antérieures.

L'explication de ce saut apparaît dans l'analyse des natures de sinistres, avec une très forte progression du secours à personne (+ 34 % sur la même période) particulièrement depuis 2009. Ce profil d'évolution ne se retrouve pas pour les autres natures d'interventions qui sont stables en volume sauf pour les accidents de circulation qui diminuent.

La répartition spatiale par commune des risques courants conserve la physionomie d'il y a dix ans avec toutefois des hausses directement liées à l'étalement périurbain.

Pour ce qui concerne les risques industriels, l'évolution du tissu économique et les transitions opérées sur certaines zones industrielles modifient quelque peu les risques sans en changer fondamentalement la structure.

Ces évolutions conduisent à quelques ajustements dans le classement des communes en zones de risques A, B ou C.

De nouveaux risques particuliers sont à prendre en compte et d'autres, déjà recensés aux précédents SDACR, à considérer sous un angle nouveau :

- Risques naturels :
 - Rupture de digue (digues de la Savoureuse et de la Rosemontoise).
 - Réévaluation du risque feux d'espaces naturels.
- Risques technologiques :
 - Diminution des risques SEVESO.
 - Intégration du risque nucléaire (Fessenheim).
- Risques sanitaires :
 - Prise en compte du retour d'expérience « Centre de vaccination grippe A H1N1 ».
 - Plans « grand froid » et « canicule ».
- Risques bâtementaires :
 - Gare TGV et viaduc.
 - Risques émergents : éoliennes, panneaux solaires.
 - Diminution des immeubles de la 4ème famille (dernier niveau à plus de 28 mètres).
- Risques de société :
 - Transport de personne : ligne LGV.
 - Réévaluation nationale des risques d'attentat – Vigipirate – NRBC.
- Risques de défaillance des systèmes (vulnérabilité du SDIS).

OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES ET ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La définition des objectifs de couverture et de la politique départementale en matière d'incendie et de secours découlent de l'analyse des risques et de leurs évolutions d'une part, et d'autre part de l'état présent des ressources du SDIS.

Les deux premières versions du SDACR étaient focalisées sur la question des délais d'intervention. C'était en effet, le critère le plus prégnant au regard des choix à opérer, en particulier en matière de maillage du territoire et donc d'implantation des centres de secours.

En 2012, la question de l'implantation des centres de secours n'est plus un enjeu. Le maillage actuel du SDIS au regard des résultats obtenus dans les délais tenus depuis huit ans peut être considéré comme satisfaisant.

Dès lors que la question des délais est évacuée, les axes de progrès pour faire face à l'évolution des risques portent sur les moyens, qu'ils soient humains ou matériels et étant entendu que les moyens se déclinent de manière quantitative, qualitative mais aussi dans l'optimisation de leurs emplois.

Ainsi, si le SDACR I, SDACR de la départementalisation, avait pour objectif premier de définir le périmètre du tout nouveau SDIS, si le SDACR II avait pour ambition d'en affiner les contours et les ressources, le SDACR III est guidé par l'ajustement et l'optimisation des moyens, afin de consolider le niveau de qualité de service public atteint.

I Une couverture satisfaisante en termes de délais

Les délais d'interventions des sapeurs-pompiers dans le Territoire de Belfort, sont en moyenne plus courts que dans le reste de la France. Les communes les moins favorisées en termes de délais sont des communes peu habitées et sont couvertes de manière très acceptable avec un délai pour le premier engin d'incendie de l'ordre de la vingtaine de minutes et pour la première ambulance de l'ordre de la quinzaine de minutes.

Les besoins de couverture portent toutefois également sur les engins nécessaires à une montée en puissance face à un sinistre conséquent. L'analyse des délais pour le deuxième engin d'incendie montre également une couverture bonne ou assez bonne globalement, malgré quelques communes moins bien desservies de par leur relatif éloignement du centre d'incendie et de secours de deuxième appel. Néanmoins, pour ces communes (Cravanche, Beaucourt, Delle), le délai du deuxième engin engagé en renfort reste de l'ordre de 15 à 20 minutes.

II Une recherche d'optimisation du dimensionnement des moyens

Le bon dimensionnement des moyens sur un secteur donné repose principalement sur la combinaison des paramètres suivants :

- Le degré d'autonomie souhaitée, combiné à l'effectif nominal des engins pour le personnel.
- Le seuil de simultanéité attendu. Il dépend de la fréquence d'activité mais aussi du seuil de rupture choisi. En l'occurrence, il est proposé un seuil de rupture à moins de 1% du temps, correspondant à statistiquement au plus 87 heures sur une année pendant lesquelles les moyens considérés sont insuffisants.
- La prise en compte d'un scénario dimensionnant. C'est-à-dire par une approche non plus statistique mais déterministe, fixer le nombre d'engins nécessaires pour faire face à un évènement rare mais probable.
- L'expérience des officiers et sous-officiers chargés de gérer les effectifs de garde.

Dimensionnement des moyens matériels

Sur l'agglomération, le degré d'autonomie attendu, l'analyse des simultanités et les besoins de couverture du scénario dimensionnant convergent vers le même dimensionnement en engins de base, permettant de disposer simultanément de 2 engins d'incendie + 2 échelles + 1 ambulance ou de toutes autres combinaisons telles que 4 ambulances + 1 engin d'incendie et de secours routier ou 1 engin d'incendie + 1 échelle + 1 ambulance et 1 engin d'incendie et de secours routier + 1 ambulance. Sur le secteur de Delle, il ressort que 1 ambulance suffit à couvrir l'activité. Il est par ailleurs proposé de conserver un armement de base dans chaque centre, complété le cas échéant pour répondre aux particularités du secteur attribué.

Toutefois, un parc engin limité, des engins en un seul exemplaire dans les centres et des taux d'indisponibilité non négligeables conduisent à proposer d'identifier pour les principaux engins, une réserve mécanique mieux dimensionnée qu'actuellement.

Proposition d'armement des centres d'incendie et de secours en engins de couverture des risques courants :

Belfort Nord et Belfort Sud	Delle	Beaucourt	Autres CIS
1 FPT + 1 SR ou 1 FPTSR	1 FPT + 1 SR ou 1 FPTSR	1 FPT	1 FPT
2 VSAV	1 VSAV	1 VSAV	1 VSAV
1 EA	1 EA	1 EA	1 VTU
1 VTU	1 VTU	1 VTU	

Dimensionnement des effectifs opérationnels journaliers (potentiel opérationnel journalier)

Pour les deux centres de Belfort, l'étude des éléments ci-dessus conduit à proposer les objectifs suivants qui confortent la couverture du scénario dimensionnant tout en donnant une nécessaire souplesse en journée pour parer à une plus grande simultanéité, au manque de disponibilité des centres périphériques et aux sollicitations diverses qui ponctionnent les gardes.

Proposition	Jour Nuit	Belfort Nord	Belfort Sud	Total agglomération
		11	13	24
		9	12	21

La nécessité d'armer une échelle aérienne qui doit pouvoir intervenir dans les mêmes délais que le fourgon d'incendie induit pour les centres de Beaucourt et Delle de porter l'effectif à au moins 9 sapeurs-pompiers (8 éventuellement). Dans les autres centres d'incendie et de secours l'effectif de sapeurs-pompiers d'au moins 6, conforme aux effectifs actuels, leur permet d'être en mesure d'armer un engin de lutte contre l'incendie.

III Les cinq axes de la politique départementale de couverture des risques par le service d'incendie et de secours : réunir les conditions pour consolider le niveau de performance atteint depuis la départementalisation.

Après une période de construction et de développement, le SDIS est arrivé à maturité; il convient maintenant d'ouvrir l'ère de sa consolidation pour maintenir et préserver l'efficacité de l'action publique.

- Ajuster l'assise territoriale du service :
 - Engager le CS Grandvillars sur une transition visant à conduire à sa pérennisation.
 - Ajuster les secteurs de 1er appel aux évolutions intervenues depuis 2004.
 - Achever le plan immobilier de constructions – restructurations des centres d'incendie et de secours.

- Développer le capital humain dans un budget maîtrisé :
 - Garantir le potentiel opérationnel humain.
 - Maintenir les effectifs de SPP et augmenter les effectifs de SPV.
 - Poursuivre une gestion rigoureuse des plannings de garde et du temps de travail des SPP.
 - Optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
 - Adapter l'acquisition des compétences et leur maintien.

- Optimiser les ressources matérielles :
 - Optimiser et sécuriser les systèmes d'information et de communication opérationnelles.
 - Poursuivre l'optimisation opérationnelle et technique du parc roulant.
 - Définir un plan d'équipement et de renouvellement en matériels roulants pour les 5 ans à venir 2013-2018.

- Adapter les procédures et l'organisation opérationnelles en convergence avec les efforts d'optimisation des moyens

- Canaliser les actions non opérationnelles dans la seule déclinaison d'une politique de sensibilisation et d'éducation de la population aux risques :
 - Le soutien aux sections de jeunes sapeurs-pompiers.
 - La sensibilisation du grand public aux risques.

CONCLUSION GENERALE

Les SDIS sont soumis à de fortes contraintes opérationnelles et financières : L'évolution des risques ou simplement l'évolution soit de la perception de ces risques soit de la vulnérabilité des personnes tendent à accroître la sollicitation des services de secours. La hausse du recours au service s'accompagne d'une exigence toujours plus forte. Parallèlement, le niveau d'acceptabilité des risques par la population tend à diminuer, conduisant de plus en plus souvent les victimes de sinistre à mettre en cause la responsabilité des services. Ces tendances s'exercent pourtant sous la contrainte de tensions budgétaires fortes et certainement durables.

Comme ailleurs, les sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort doivent faire face à de nouveaux défis (l'accroissement du secours à personnes, le vieillissement de la population, la complexification croissante des crises), sans pour autant que leurs activités traditionnelles ne diminuent.

C'est dans un tel contexte que s'inscrit le SDACR III.

Soucieux de préserver le haut niveau du service atteint et de poursuivre son amélioration dans une démarche d'adaptation aux évolutions, le conseil d'administration du SDIS s'attachera à faire progresser la distribution des secours par une optimisation de l'emploi des moyens mis au service du public dans le Territoire de Belfort, en respectant les objectifs de couverture et les orientations arrêtés au présent SDACR.

Le SDACR est un outil technique et politique d'orientation de la politique publique départementale de couverture des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens pour les années à venir. Dans un contexte où les moyens sont contraints et dans une logique de convergence stratégique et prospective, une parfaite articulation entre le SDACR et la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens SDIS - conseil général est incontournable. Les objectifs stratégiques partagés, ainsi déterminés, conduiront le SDIS à les décliner en plans d'actions - concrètes et pragmatiques – dans une démarche managériale de projet d'établissement qui confortent la cohésion sociale et donne à chacun des acteurs les repères indispensables pour guider ses actions.

DIAGNOSTIC	SDACR 2012
ANALYSE	
PROSPECTIVE	Convention de partenariat et d'objectifs avec le conseil général 2013-2016
PLANIFICATION	Règlement opérationnel 2013 Plan immobilier 2013-2019 Plan d'équipement 2013-2018
ORGANISATION	Gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des aptitudes 2013-2018 Plan de formation 2013-2018 Règlement intérieur Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle

SOMMAIRE

TOME I ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU SDIS	15
Chapitre 1 : Ressources de l'établissement	15
I Organisation fonctionnelle.....	15
A Organisation générale	15
B L'état major.....	15
C Le CTA / CODIS 90.....	16
D Ecole départementale des sapeurs-pompiers EDSP 90.....	16
E Chaîne de commandement et de support de logistique opérationnelle.....	17
II Organisation territoriale.....	17
A Les centres d'incendie et de secours.....	17
A.1 Historique des centres de secours du département	17
A.2 Classement des centres	24
A.3 Le centre de secours de Beaucourt	24
A.4 Le centre de secours de Belfort Nord	25
A.5 Le centre de secours de Belfort sud	26
A.6 Le centre de secours de Châtenois	27
A.7 Le centre de secours de Delle	27
A.8 Le centre de secours de Giromagny.....	27
A.9 Le centre de secours de Grandvillars	28
A.10 Le centre de secours de Montreux-Château	28
A.11 Le centre de secours de Rougemont le Château	28
A.12 Le centre de secours des Tourelles.....	29
B Le maillage du territoire.....	29
B.1 Couvertures isochrones du département.....	29
B.2 Couvertures isochrones des centres d'incendie et de secours	33
B.3 Couvertures isochrones des centres de secours des départements voisins.....	44
III Les ressources humaines	53
A Sapeurs-pompiers	53
A.1 Effectifs au 31/12/2011	53
A.2 Pyramide des grades	54
A.3 Répartition des effectifs de sapeurs-pompiers par tranches d'âge (hors SSSM).....	55
A.4 Nombre de sapeurs-pompiers par habitant	55
A.5 Dispositif de garde et d'astreinte.....	56
B Equipes spécialisées.....	58
C Service de santé et de secours médical	58
D Personnels administratifs et techniques.....	59
IV Les ressources matérielles	59
A Parc matériels roulants	59
B Autres matériels	60
B.1 Petits matériels opérationnels	61
B.2 Habillement	61
C Transmissions et informatique opérationnelles.....	61
D Parc immobilier.....	62
V Les ressources financières	63
A Budget annuel	63
B Capacité d'autofinancement.....	63
C Capacité d'endettement	64
Chapitre 2 : Evaluation des objectifs des SDACR I et II	66
I Généralités	66
A SDACR I.....	66
B SDACR II.....	67
II Objectifs sur les moyens	69
A Acquisitions d'engins depuis le SDACR I.....	69
B Moyens nécessaires à la couverture des risques SDACR I et II	70

III Objectifs sur les délais	72
A Délais d'intervention	72
A.1 Analyse globale des délais d'intervention	72
A.2 Délais moyens d'intervention par commune	74
A.3 Délais moyens d'intervention Engins d'incendie.....	79
A.4 Délais moyens d'intervention Ambulances	83
B Délais de départ	87
B.1 Délais de départ pour toutes interventions confondues.....	87
B.2 Délais de départ par centre de secours	87
C Analyse de la répartition des secteurs de 1 ^{er} appel	89
Chapitre 3 : Conclusions	91
TOME II ANALYSE DES RISQUES	92
Chapitre 1 : Analyse générale	92
I Descriptif du département	92
A Création du département du territoire de Belfort.....	92
B Situation	92
C Grandes caractéristiques géographiques du département.....	92
C.1 Climatologie	92
C.2 Population	93
II Activité opérationnelle globale	94
A Evolution du nombre d'interventions depuis 2004	94
B Evolution par nature d'interventions.....	94
C Répartition de l'activité par nature selon la sollicitation (hommes x heures)	95
D Durée moyenne des interventions par nature	95
III Classement des communes par zones de risques	96
Chapitre 2 : Analyse des risques courants	102
I Analyse de l'évolution de l'activité par natures d'interventions	102
A L'incendie	102
B Le secours à personne.....	103
C Les accidents de circulation	104
D Les opérations diverses	106
E Les risques technologiques.....	106
II Analyse temporelle des interventions	107
A Répartition horaire.....	107
B Répartition hebdomadaire.....	107
C Répartition mensuelle.....	107
III Analyse des interventions par commune	108
A Nombre d'interventions par commune	108
B Nombre d'interventions par communauté de communes	110
C Nombre d'incendie par commune	113
D Nombre d'accidents de la voie publique par commune	114
E Nombre de secours à personne par commune.....	115
F Nombre d'opérations diverses par commune.....	117
G Nombre de Risques Technologiques par commune.....	118
IV Analyse des sorties de véhicules par commune	119
A Répartition du nombre de sorties de véhicules par commune.....	119
B Répartition du nombre de fourgons par commune	123
C Répartition du nombre d'ambulances par commune	125
D Répartition du nombre de VTU par commune	127
E Répartition du nombre d'échelles par commune.....	129
V Analyse des interventions par centre d'incendie et de secours	131
A Nombre d'interventions par commune par chaque CS.....	132
B Nombre de sorties par CS par nature d'intervention.....	142
C Nombre d'interventions par nature et par commune pour chaque CS	143
VI Analyse des sorties d'engins par centre de secours	193
A Nombre de sorties d'engins par CS	193

B Nombre de sorties par type d'engin par commune pour chaque CS.....	194
VII Analyse des simultanités de sorties de secours.....	228
A Eléments de cadrage de la notion de simultanités	228
B Simultanités d'événements sur l'agglomération belfortaine.....	230
B.1 Secteur de Belfort sud.....	230
B.2 Secteur de Belfort nord	232
B.3 Ensemble des secteurs de Belfort nord et sud	234
C Simultanité d'événements sur les autres secteurs.....	236
C.1 Secteur de Delle	236
C.2 Secteur de Delle dans l'hypothèse d'une fermeture de Grandvillars	238
Chapitre 3 : Analyse des risques particuliers	239
I Les risques naturels	239
A Avalanches.....	239
A.1 Evénement	239
A.2 Localisation	239
A.3 Conséquences	239
B Mouvements de terrain	240
B.1 Evénement	240
B.2 Localisation	240
B.3 Conséquences	242
C Séismes.....	242
C.1 Evénement.....	242
C.2 Localisation	242
C.3 Analyse du risque et mesures de Prévention	245
D Inondations.....	246
D.1 Evénement.....	246
D.2 Localisation	246
D.3 Analyse du risque et mesures de prévention	248
D.4 Rupture de digue, barrage	248
E Evénements climatiques	249
E.1 Evénements liés au vent.....	249
E.2 Evénements liés à la température	249
E.3 La pluviométrie.....	250
E.4 Orages	250
E.5 Feux de forêts, feux de broussailles	250
II Les risques technologiques.....	252
A SEVESO.....	252
B Dépôts d'hydrocarbures (liquides et liquéfiés)	252
B.1 Dépôts d'hydrocarbures liquides.....	252
B.2 Dépôt d'hydrocarbures liquéfiés (GPL).....	253
C Industries à caractère chimique	255
D Industries divers (hors risques chimiques).....	257
E Industries extractives (houille, lignite, pétrole brut, gaz)	257
F Dépôts d'explosifs et munitions	257
F.1 Explosifs civils	257
F.2 Explosifs militaires.....	259
G Déchets industriels.....	259
G.1 Déchets industriels banals (D.I.B.)	259
G.2 Déchets industriels spéciaux (D.I.S.).....	259
H Entrepôts phytosanitaires et engrais.....	259
I Agriculture (exploitations importantes)	261
J Pisciculture.....	261
K Silos de stockage de céréales, matières organiques.....	261
L Grands entrepôts	261
M Production électrique	261
N Transport d'énergie électrique	261
O Centrales et installations nucléaires	261
P Stockage souterrain de gaz.....	261
Q Problématique des feux de métaux	262

R Transports (TMD).....	262
R.1 Transport de matières dangereuses par voie routière.....	262
R.2 Transport de matières dangereuses par voie ferrée.....	263
R.3 Transport de matières dangereuses par pipeline.....	264
III Les risques sanitaires.....	265
A Pandémie grippale.....	265
B Epizootie.....	265
C Impact de pollutions sur la santé.....	266
D Evènements climatiques extrêmes.....	266
D.1 Canicule.....	266
D.2 Période de froid.....	266
IV Les risques bâtimentaires.....	267
A Ouvrages d'art.....	267
A.1 Viaduc de la Savoureuse.....	267
A.2 Tunnels A16 – Suisse.....	267
B Parcs de stationnement.....	268
C Bâtiments collectifs.....	268
C.1 ERP importants ou à risques.....	268
C.2 Immeubles de grande hauteur et immeubles élevés à usage de bureaux.....	277
C.3 Habitation de la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} famille.....	277
D Bâtiments administratifs et sensibles.....	278
E Patrimoine historique et culturel.....	278
E.1 Patrimoine historique.....	278
E.2 Patrimoine culturel.....	279
F Energies renouvelables et techniques de construction à basse consommation.....	279
F.1 Parcs éoliens.....	279
F.2 Panneaux photovoltaïques.....	279
F.3 Techniques et matériaux destinés à réduire les consommations d'énergie.....	279
V Les risques de société.....	280
A Grands rassemblements et manifestations.....	280
A.1 Eurockéennes.....	280
A.2 Festival International de Musiques Universitaires (FIMU).....	281
A.3 Autres manifestations.....	281
A.4 Synthèse.....	282
B Phénomènes festifs.....	282
C Violences urbaines.....	282
D Grèves et mouvements sociaux.....	282
E Attentats.....	283
F Activités de loisirs.....	283
F.1 Risques nautiques.....	283
F.2 Activités de loisirs spécifiques.....	283
G Transports (hors TMD).....	283
G.1 Transports routiers collectifs.....	283
G.2 Transport fluvial.....	284
G.3 Transport ferroviaire.....	284
G.4 Transport aérien.....	285
VI Les risques de défaillance des systèmes.....	286
A Réseaux informatiques.....	286
B Réseaux radioélectriques et téléphonie.....	286
C Approvisionnement en hydrocarbures.....	286
D Réseaux électriques.....	286
E Approvisionnement en eau.....	287
Chapitre 4 : Conclusion.....	287
TOME III COUVERTURE DES RISQUES.....	288
Chapitre 1 : Defense extérieure contre l'incendie (DECI).....	289
Chapitre 2 : Moyens de couverture des risques courants.....	290

I Dimensionnement des moyens matériels	290
A Eléments de dimensionnement	290
B Armement des centres d'incendie et de secours	290
B.1 Armement des centres d'incendie et de secours de l'agglomération belfortaine	290
B.2 Armement des autres centres d'incendie et de secours	293
B.3 Engins de réserve	294
B.4 Engins de formation	294
II Dimensionnement des effectifs opérationnels journaliers	294
A Potentiel opérationnel journalier sur l'agglomération belfortaine	295
A.1 Eléments de dimensionnement	295
A.2 Hypothèses de dimensionnement	296
B Potentiel opérationnel journalier des autres centres d'incendie et de secours	298
B.1 Centres d'incendie et de secours dotés d'une échelle aérienne	298
B.2 Autres centres d'incendie et de secours	298
III Cohérence SDACR / SROS	299
Chapitre 3 : Délais de couverture	300
I Eléments de cadrage de la notion de délais d'intervention	300
II Objectifs de couverture	302
III Eléments de calculs des cartes de couverture	304
IV Proposition à 10 centres d'incendie et de secours	305
A Secteurs de premier appel	305
B Couverture incendie	307
B.1 Hypothèse avec 2 engins incendie au CS Belfort sud	307
B.2 Proposition avec 1 engin incendie au CS Belfort sud	316
C Couverture ambulance	324
C.1 Hypothèse avec 3 VSAV au CS Belfort Sud, 2 au CS Belfort Nord et 2 au CS Delle	324
C.2 Proposition avec 2 VSAV au CS Belfort Sud, 2 au CS Belfort Nord et 1 au CS Delle	330
D Couverture secours routier	336
E Couverture échelle	340
V Hypothèse à 9 centres d'incendie et de secours (fermeture du CS Grandvillars)	345
A Secteurs de premier appel	345
B Couverture incendie	346
C Couverture ambulance	355
D Couverture secours routiers et échelle	360
VI Projet de centre interdépartemental sur le secteur de Montreux-Château	360
Chapitre 4 : Moyens de couverture des risques particuliers	361
I Couverture des risques naturels	361
A Avalanches	361
B Risque mouvement de terrain	361
C Risque sismique	361
D Risque inondation	362
E Risque événement météorologique paroxysmique	363
F Risque feu de forêt/broussailles	363
G Diagnostic et axes d'amélioration des risques naturels	363
II Couverture des risques technologiques	364
A Risque industriel	364
B Risque TMD	365
B.1 Risque TMD route	365
B.2 Risque TMD fer	365
C Feux de métaux	366
D Diagnostic et axes d'amélioration des risques technologiques	366
III Couverture des risques sanitaires	367
A Pandémie grippale	367
B Epizootie	367
C Événements climatiques extrêmes	367
IV Couverture des risques bâtimentaires	367
A Ouvrage d'art : l'A16	367
B Parcs de stationnement	368

C Synthèse	368
V Couverture des risques de société	368
A Grands rassemblements et phénomènes festifs.....	368
B Violences urbaines.....	368
C Risque de transport.....	369
C.1 Risque transport routier : A36.....	369
C.2 Risque transport collectif ferroviaire	370
C.3 Risque transport collectif aérien	371
C.4 Transport fluvial	371
D Risques liés aux activités de loisir.....	372
D.1 Montagne	372
D.2 Risques nautiques	372
D.3 Activités de loisirs spécifiques	372
E Attentats	372
F Diagnostic et axes d'amélioration.....	373
VI Couverture des risques de défaillance des systèmes	373
A Approvisionnement en hydrocarbures	373
B Réseaux électriques.....	373
C Réseaux radioélectriques et téléphonie	374
D Réseaux informatiques	374
E Approvisionnement en eau.....	374
VII Moyens des SDIS voisins	375
A SDIS du Haut Rhin.....	375
B SDIS du Doubs.....	377
C SDIS de la Haute-Saône	379
D LIF	381

Chapitre 5 : Axes d'optimisation des moyens : réunir les conditions pour consolider le niveau de performance atteint depuis la départementalisation..... 383

I Ajuster l'assise territoriale du service.....	383
A Engager le CS Grandvillars sur une transition visant à conduire à sa pérennisation.....	383
B Ajuster les secteurs de 1 ^{er} appel aux évolutions intervenues depuis 2004.	383
C Achever le plan immobilier de constructions – restructurations des centres d'incendie et de secours	383
II Développer le capital humain dans un budget maîtrisé.....	383
A Garantir le potentiel opérationnel humain	383
A.1 Maintenir les effectifs de SPP et augmenter les effectifs de SPV	383
A.2 Poursuivre une gestion rigoureuse des plannings de garde et du temps de travail des SPP	384
A.3 Optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.....	384
B Adapter l'acquisition des compétences et leur maintien	384
B.1 Poursuivre l'aménagement de l'EDSP 90.....	384
B.2 Définir un plan de formation pour les 5 ans à venir	384
C Développer le SSSM sur l'ensemble de ses missions et organiser sa réponse opérationnelle	384
III Optimiser les ressources matérielles	385
A Optimiser les systèmes d'information et de communication opérationnelles	385
B Poursuivre l'optimisation opérationnelle et technique du parc roulant.....	385
C Définir un plan d'équipement et de renouvellement en matériels pour les 5 ans à venir 2013-2018.....	386
IV Adapter les procédures et l'organisation opérationnelles.....	389
V Canaliser les actions non opérationnelles dans la seule déclinaison d'une politique de sensibilisation et d'éducation de la population aux risques	390
A Le soutien aux sections de jeunes sapeurs-pompiers.....	390
B La sensibilisation du grand public	390

GLOSSAIRE 391

TOME I ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DU SDIS

CHAPITRE 1 : RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT

I Organisation fonctionnelle

A Organisation générale

Le SDIS 90 est classé en 5^e catégorie.

Il est composé d'un état-major départemental, d'un CTA-CODIS, d'une école départementale de sapeurs-pompiers (EDSP 90), de 10 centres d'incendie et de secours et de 4 unités spécialisées d'intervention (Groupe Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique - Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux - Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Aquatique - Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Sauvetage Déblaiement).

L'établissement est structuré et ses règles de fonctionnement sont consignées dans les différents documents réglementaires régulièrement mis à jour.

Arrêtés	Dates de mise à jour
Règlement opérationnel	23/01/2008
Classement des centres d'incendie et de secours	14/02/2008
Organisation du corps départemental	07/01/2008
Règlement intérieur du corps départemental et du SDIS	23/05/2012
Composition du conseil d'administration	04/05/2011
Règlement intérieur du CASDIS	04/05/2011
Ordre de base départemental des transmissions	23/01/2008

Conventions	Dates de mise à jour
Convention de partenariat et d'objectifs SDIS - Conseil Général	01/01/2010
Convention SAMU-SDIS (SAP-AMU)	05/06/2012
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle 90 - 68	28/11/2008
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle 90 - 70	05/06/1996
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle 90 - 25	01/07/2011
Convention interdépartementale d'assistance mutuelle 90 - 88	Non réalisée
Arrangement particulier Territoire de Belfort - Canton du Jura (CH)	09/04/2010

B L'état major

L'état-major départemental est organisé autour d'une direction générale avec le DDSIS, son adjoint et le « service de coordination des affaires réservées ». Y sont directement rattachés, dans une vision transversale, les missions communication et protection – sécurité. L'état-major comprend en outre les groupements fonctionnels :

- des Affaires Administratives et Financières (GAAF),
- des Services des Ressources Humaines (GSRH),
- des Services Techniques et Logistiques (GSTL),
- de la Prévention et de l'Analyse des Risques (GPAR),
- des Unités et Service Opérationnels (GUSO),
- du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

C Le CTA / CODIS 90

Le traitement des alertes 18 - 112 est effectué en un point unique (environ 30 000 appels d'urgence traités par les opérateurs).

Le CODIS est adossé au CTA. Dans son format minimal ses fonctions lui sont communes. Le chef de salle CTA est ainsi chargé de la veille du CODIS et est en mesure de rappeler des officiers pour armer le CODIS dans sa montée en puissance. Les locaux ont été repensés et réaménagés en 2010. Les outils de gestion opérationnelle ont également été réactualisés à cette occasion ainsi qu'en adéquation avec la migration vers ANTARES (2010-2012).

Le CTA-CODIS est servi par 7 chefs de salle (SCH à ADC) pour 6 équivalents temps pleins et 12 opérateurs sapeurs-pompiers professionnels affectés pour 24 mois minimum, par rotation sur l'ensemble des effectifs lors du passage au grade de sergent. 3 sapeurs-pompiers volontaires complètent ponctuellement l'effectif.

Les gardes sont assurées sur des cycles de 12 h 00 avec en permanence 1 chef de salle et 2 opérateurs.

Le renfort s'effectue sur rappel ou par ponction sur les centres de secours de Belfort.

Le CTA est équipé d'un logiciel d'aide à la décision, START V4 de Systel, intégrant les fonctionnalités de déclenchement des sapeurs-pompiers de garde ou d'astreinte. La gestion dynamique individuelle initialement réservée aux 2 centres de secours mixtes de Belfort a été étendue aux 8 autres CS entre juin 2010 et juin 2012.

Il n'y a cependant pas de fonctionnalité de déclaration de disponibilité à distance pour les sapeurs-pompiers volontaires. Elle pourra être acquise après évolution technique du système dont la structure informatique date de 1999 avec mise à niveau en 2006 et 2011.

D Ecole départementale des sapeurs-pompiers EDSP 90

Le SDIS poursuit un effort important chaque année en matière de formation.

Le service formation-sport rattaché au groupement des services des ressources humaines, dispose d'un officier chef de service et de l'équivalent d'1 ½ poste d'adjoint administratif. Il supervise un réseau d'environ 80 formateurs et s'appuie sur un correspondant formation dans chaque centre de secours.

Plus de 85 % de la formation est dispensée en interne au sein de l'EDSP 90, pour un volume d'environ 28 000 heures stagiaires par an. L'équivalent de 2,5 formateurs à temps plein est nécessaire à l'encadrement des stages. En moyenne, les sapeurs-pompiers professionnels consacrent 7 % de leur temps de travail à la formation, les sapeurs-pompiers volontaires 18 % de leur activité de service.

Dès 1999, le SDACR I avait identifié le besoin de disposer d'outils de formation adaptés, en particulier pour mettre en situation sur feux réels les jeunes recrues. Le service formation utilise une ambulance, un fourgon pompe tonne – secours routiers et un fourgon pompe tonne dédiés. Lancé en juin 2010, le projet d'EDSP 90 est en cours de réalisation et est planifié jusqu'en 2014. Ce projet repose sur un concept d'école multi sites avec :

- Un plateau technique, orienté incendie - feu réel, aménagé à compter de 2011 à Belfort Sud.
- Un plateau technique, orienté secours à personne - secours routier, en cours d'aménagement en 2012 à Belfort Nord.
- Les installations des 9 autres sites du SDIS (8 CS et l'état-major) dont les salles de formation équipées en vidéo projection et les aires de manœuvres.

Outre le plateau secours à personnes et le dispositif de formation à la progression sur toiture, prévus en 2012, restent à aménager :

Une aire de simulation d'incendies extérieurs (véhicules, containers à ordures...),

Une aire de manœuvre risques technologiques,

Une « maison à fumées ».

Enfin, en dépit des efforts considérables fournis ces dernières années, demeurent des difficultés récurrentes de formation des sapeurs-pompiers volontaires pour obtenir une bonne adéquation compétences / emplois, en particuliers sur les deux centres de secours de l'agglomération belfortaine.

Ces difficultés rejoignent la problématique plus globale de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires. Trop fréquemment, de jeunes recrues stoppent leur engagement peu de temps après la fin de leur formation d'intégration.

Il n'y a plus de plan de formation pluriannuel valide pour les années à venir. La réforme de la filière sapeurs-pompiers professionnels, ainsi que celle induite et annoncée pour les sapeurs-pompiers volontaires conduiront à repenser les formations attachées aux déroulements de carrière.

E Chaîne de commandement et de support de logistique opérationnelle

L'organisation de la chaîne de commandement repose sur une circulaire du DDSIS dont la dernière version date du 21 octobre 2010.

Elle comprend plusieurs niveaux. A l'échelon local, 4 secteurs sont identifiés correspondant chacun à un « officier de garde », placé en astreinte, titulaire au moins de l'emploi opérationnel de chef de groupe, et inscrit sur une liste opérationnelle annuelle prise par le DDSIS. A l'échelon départemental, sur certaines périodes identifiées comme plus pauvres en ressources mobilisables (périodes de congés) ou comportant des risques accrus (grands rassemblements...), un officier au moins chef de groupe est placé en astreinte de renfort. Il peut assurer à ce titre toutes missions dévolues à ses qualifications et en particuliers armer le CODIS. En sus et en toute période, un officier, au moins chef de colonne, assure une fonction d'officier de permanence départementale. Le DDSIS et son adjoint, qualifiés chefs de site, assurent en outre une permanence de direction.

En dehors des astreintes, les officiers sont susceptibles d'être rappelés en renfort pour faire face à un événement d'une ampleur particulière en prenant des fonctions au COD, au CODIS, au PC ou sur un secteur d'intervention.

Le CODIS 90 ne dispose donc pas d'un officier en permanence, ni de garde, ni d'astreinte.

Les missions de soutien sanitaire opérationnel, dévolues au SSSM, reposent sur un engagement aléatoire au gré des disponibilités des infirmiers et médecins de sapeurs-pompiers, faute de ressources formées suffisantes à ce jour. Un projet est toutefois à l'étude.

Il n'y a pas d'astreinte de mécanicien, ce qui rend impérieuse la nécessité de disposer en permanence d'engins de réserve ou de dispositions opérationnelles visant à suppléer les indisponibilités mécaniques des engins de secours.

Il n'y a pas non plus d'astreinte pour les systèmes d'information et de communication (informatique opérationnelle et transmissions).

II Organisation territoriale

A Les centres d'incendie et de secours

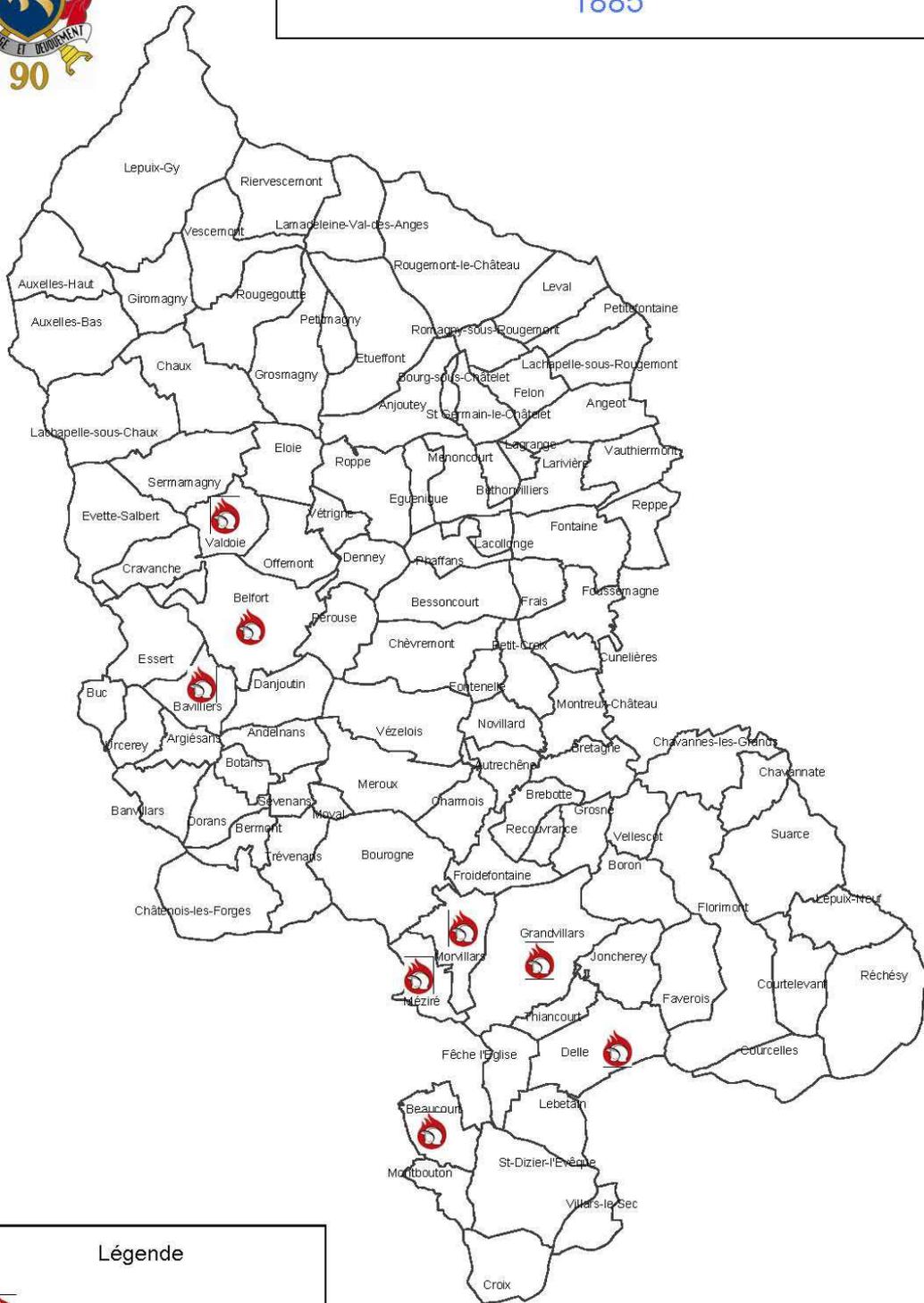
A.1 Historique des centres de secours du département

Les premières unités de sapeurs-pompiers sont apparues dans le département dès la fin du XVIII^{ème} siècle. Leur nombre n'a ensuite cessé de croître jusqu'en 1957 où l'on dénombrait 19 unités, de tailles assez disparates. Depuis lors, le nombre d'unités a diminué par disparitions pures et simples ou fusions de plusieurs entités. La départementalisation, en 1999, correspond à la dernière grande période d'évolution où s'est dessiné le maillage actuel.

DE	1794 à 1885
1794	16 février 1794 acte de création du corps de Delle basé rue du Moulin
	Belfort = corps de sauveteurs Traces de pompiers à : Sermamagny, Perouse, Etueffont, Larivière, Réchésy
1851	Création du corps de Beaucourt
1854	Création CPI Bavilliers
1854	Création du CPI Méziré
1864	Grandvillars, création de la compagnie de sapeurs-pompiers des ouvriers par M. Vieillard
1869	Création du CPI Morvillars
1878	Création du corps de Valdoie, rue de Turenne
DE	1886 à 1921
1890 & 1912	Belfort implantation des unités sur 5 sites (Arsenal, Château, Faubourg des Vosges, Fourneau, Faubourg de France) 1912 : 1 ^{er} véritable poste central au Théâtre
1887	Création du CPI Danjoutin
1902	Création du corps de Châtenois rue de la Libération
1909	Création du corps d'Offemont
1911	Giromagny, construction d'une remise SP
DE	1922 à 1957
1926	Création du CPI Bourogne
1930	Création du Corps de Lachapelle sous Rougemont (situé dans un hangar appartenant à la SNCF derrière la gendarmerie)
1947	Création du corps de Montreux
DE	1958 à 1993
1960	Belfort création du CSP (1960)
1992	Création du CPI Bavilliers/Danjoutin
DE	1994 à 2002
1999	Dissolution du CS Offemont et fusion avec le CSP Belfort
1999	Dissolution du CS Valdoie et fusion avec le CSP Belfort : BELFORT Nord fusion du CPI Bavilliers/Danjoutin avec le CSP Belfort : BELFORT Sud
1999	Regroupement des 3 CPI (Méziré, Morvillars, Bourogne) et création du CS Tourelles (2003) à Morvillars



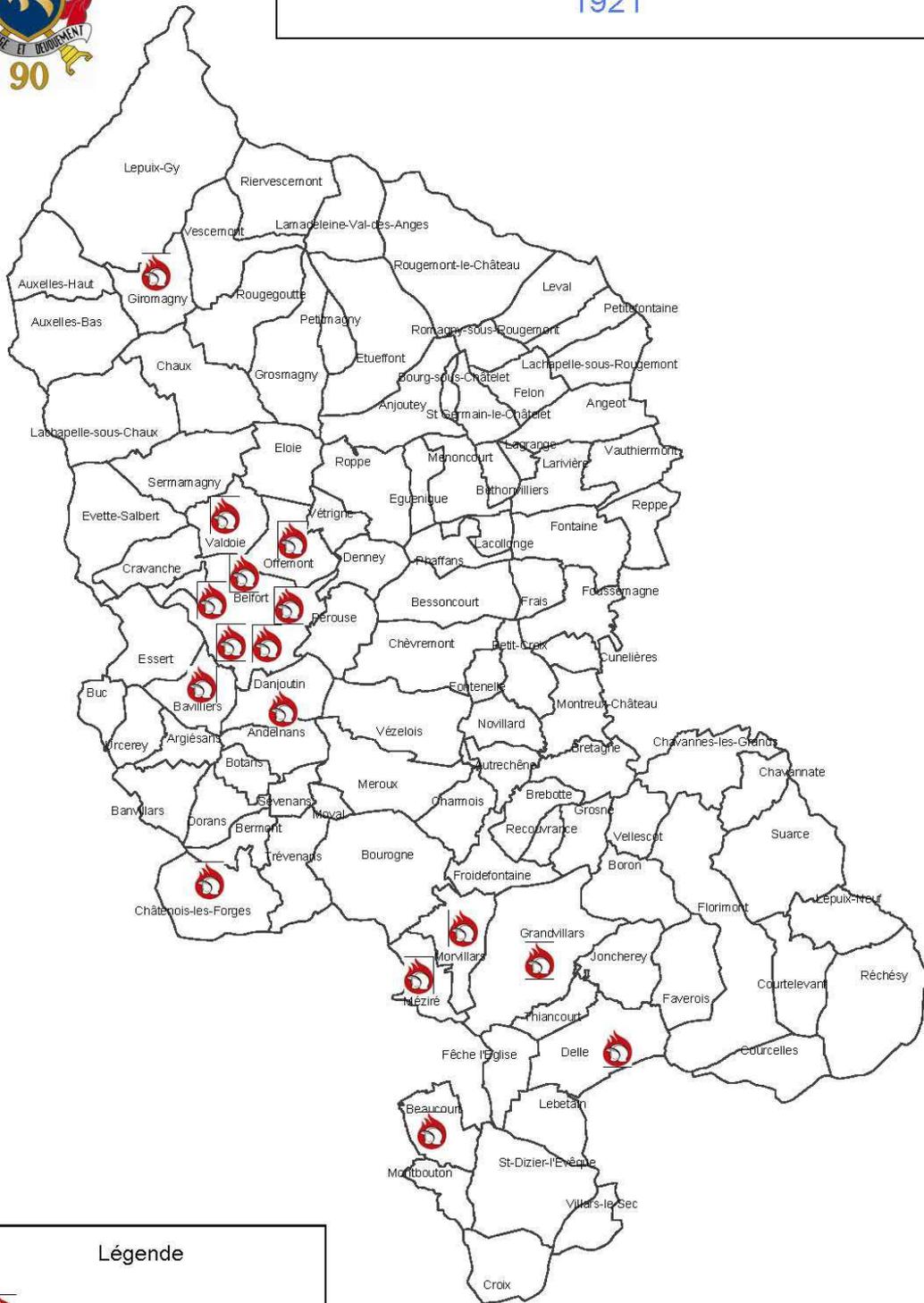
Nombre d'unités de sapeurs-pompiers en 1885



M.A.J : 08/08/12



Nombre d'unités de sapeurs-pompiers en 1921



Légende

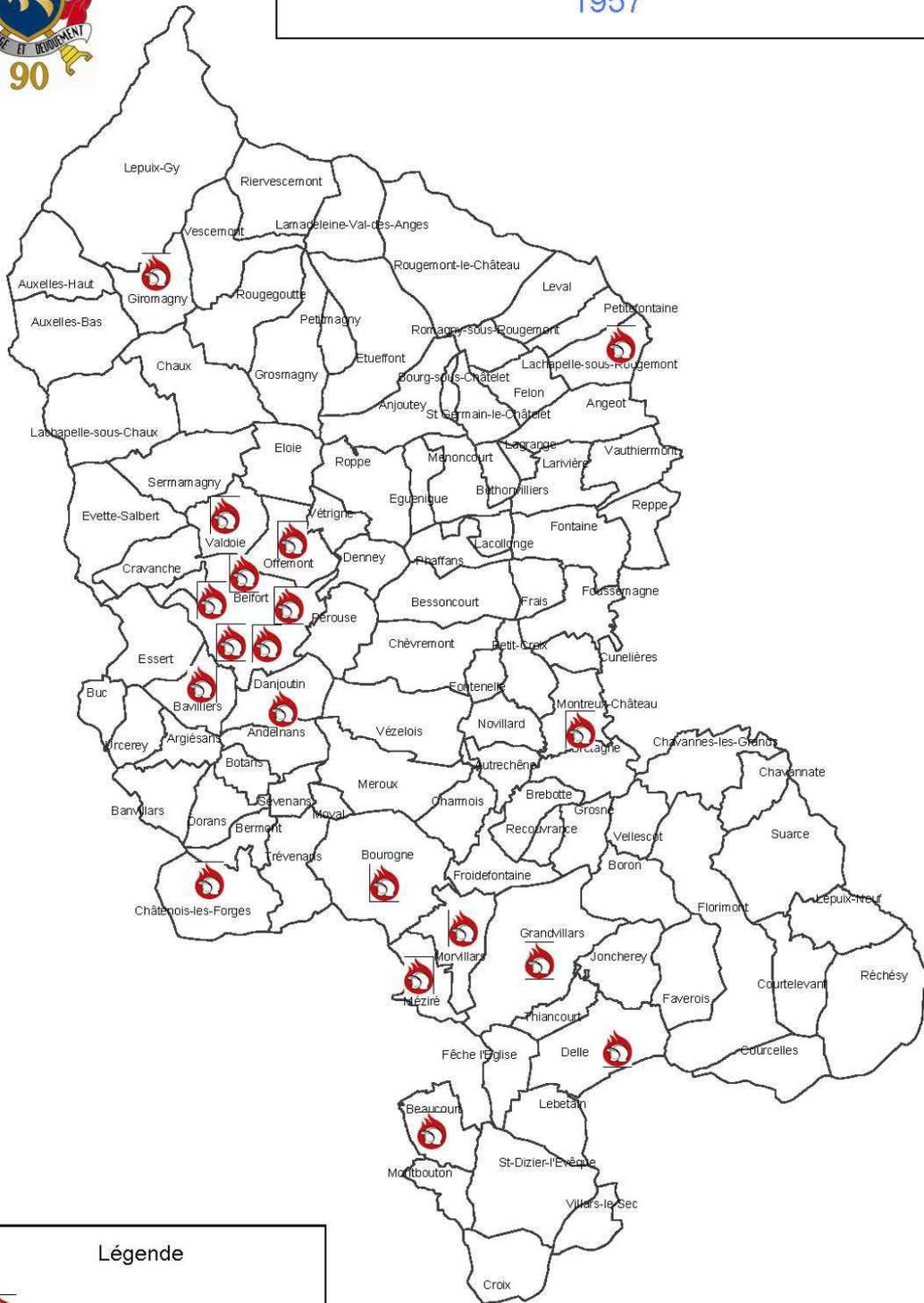


Centre de secours

M.A.J : 08/08/12



Nombre d'unités de sapeurs-pompiers en 1957



Légende

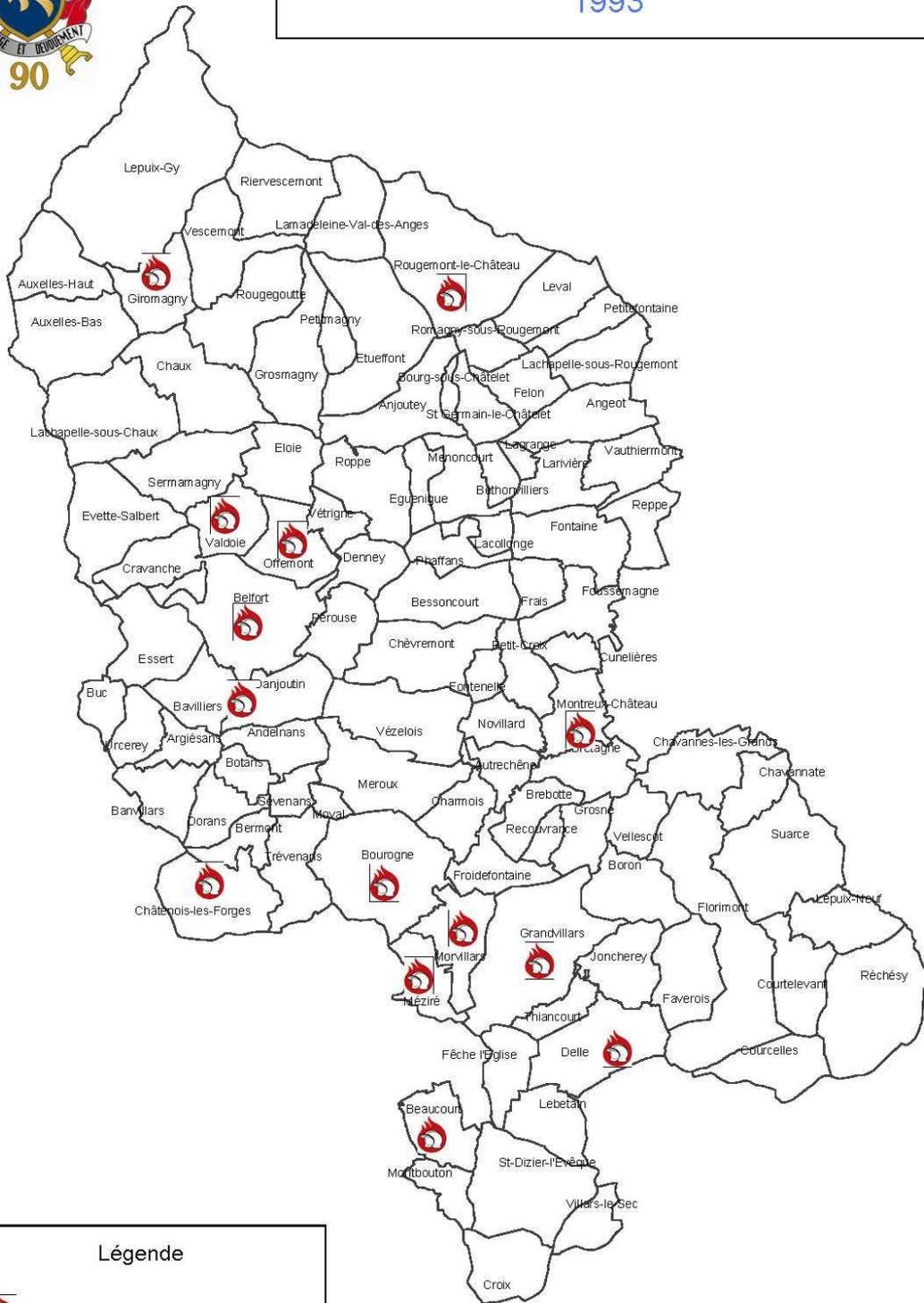


Centre de secours

M.A.J : 08/08/12



Nombre d'unités de sapeurs-pompiers en 1993



Légende

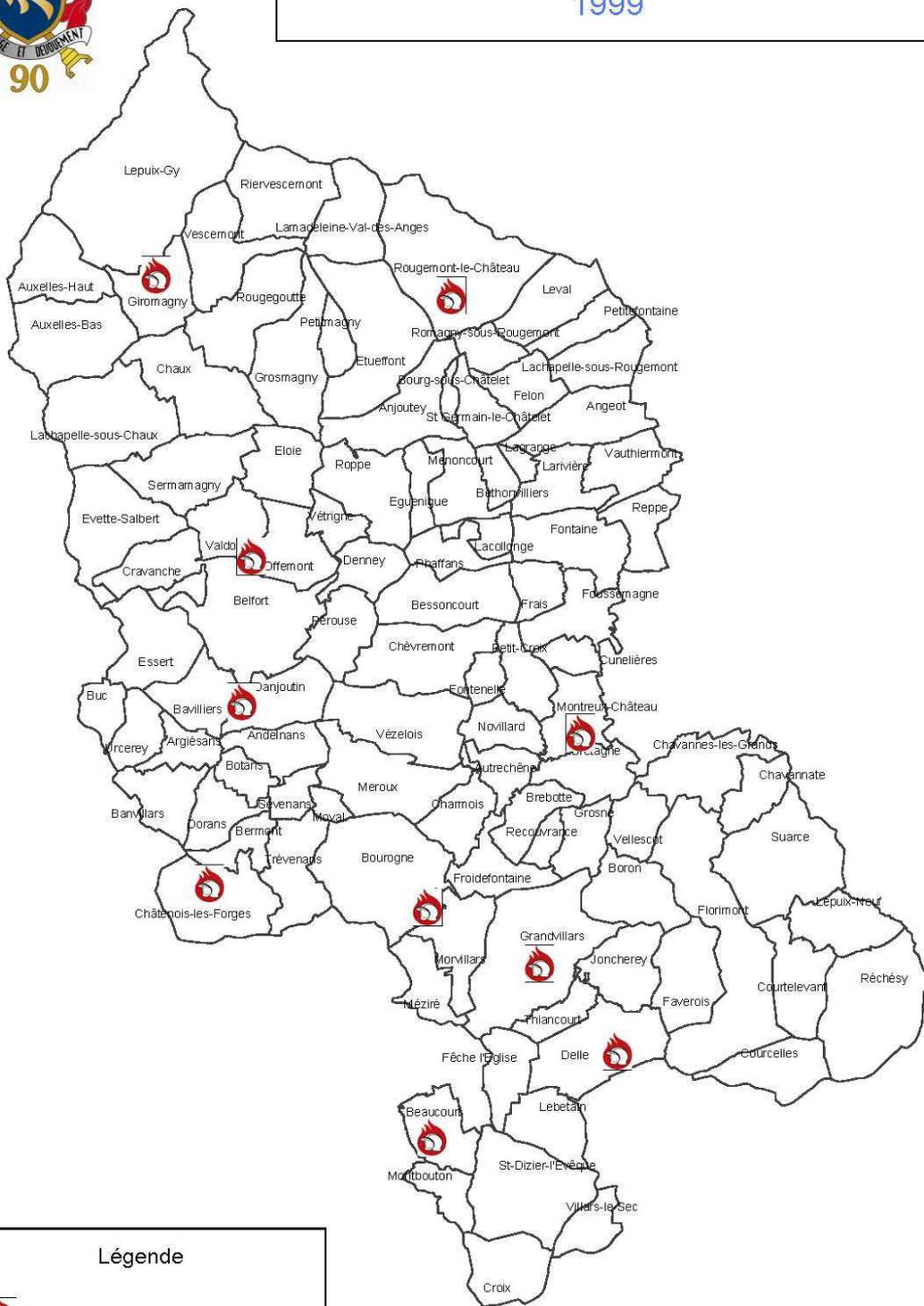


Centre de secours

M.A.J : 08/08/12



Nombre d'unités de sapeurs-pompiers en 1999



Légende

 Centre de secours

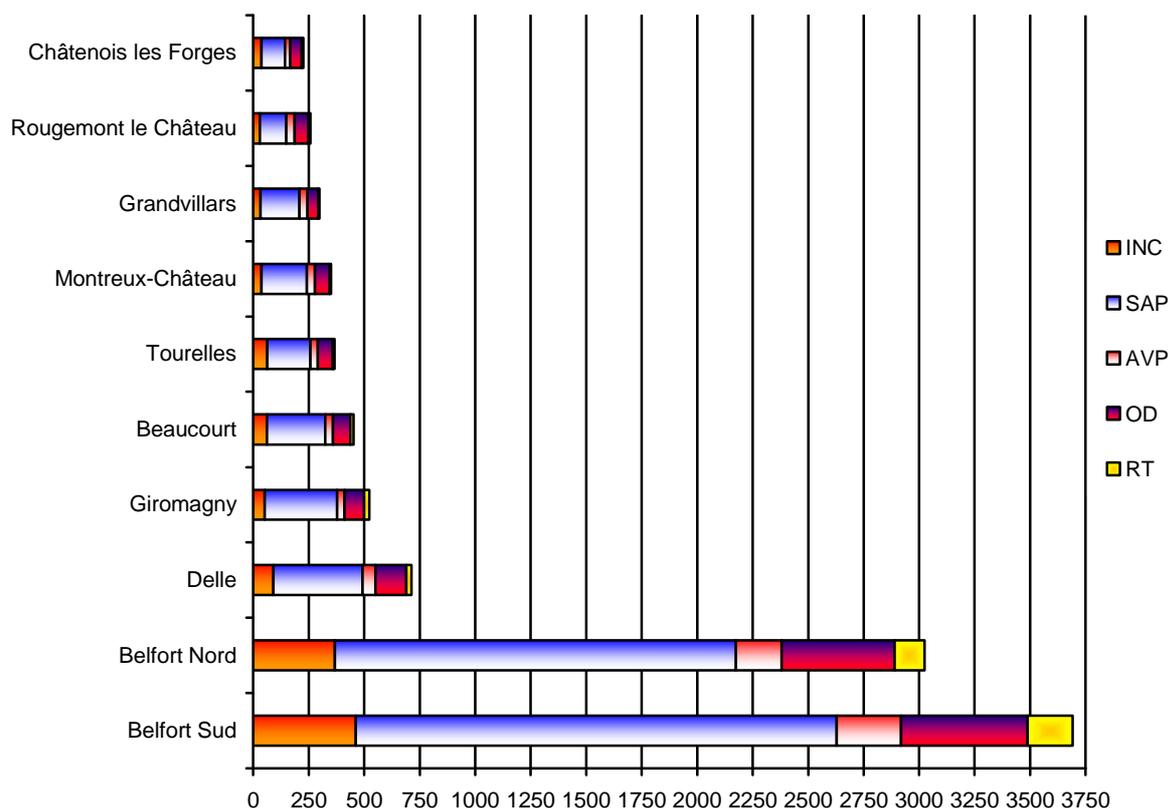
M.A.J : 08/08/12

A.2 Classement des centres

Les 10 centres d'incendie et de secours ont tous fait l'objet d'un classement par arrêté préfectoral du 14 février 2008 en centres de secours conformément à l'article R1424-39 du CGCT.

La dernière évaluation périodique du SDIS par l'inspection de la défense et de la sécurité civile en 2009 soulignait un éventuel intérêt à revoir le classement des centres d'incendie et de secours au regard de leur capacité réelle d'intervention.

Répartition du nombre d'interventions par nature et par centre

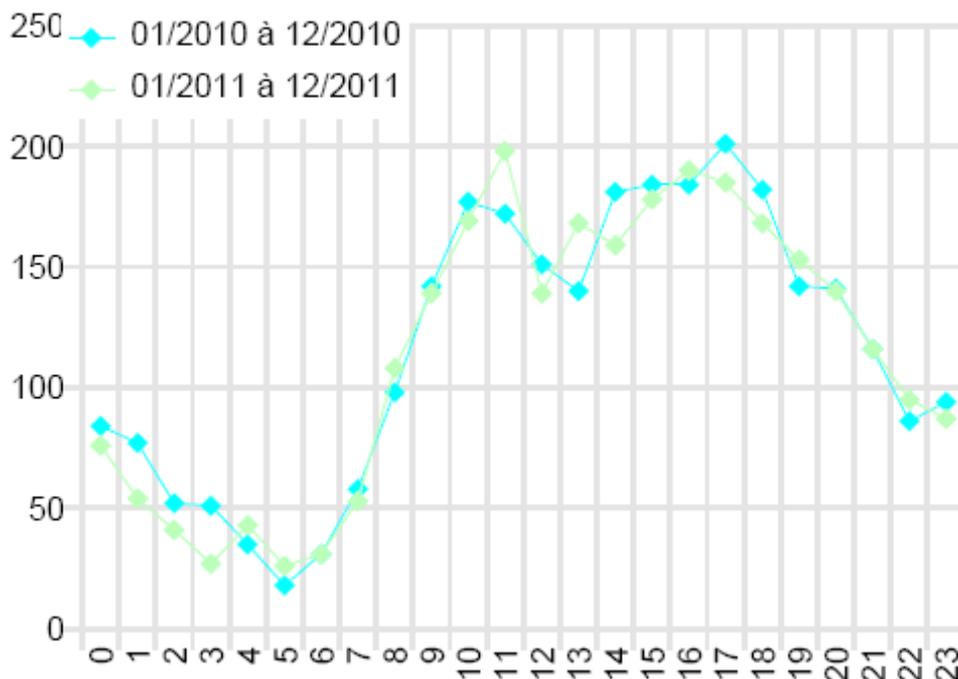


A.3 Le centre de secours de Beaucourt

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
3/11/25	1 FPT 1 VSAV 1 VTU 1 VLC 1 MPR 1 EPAS 25 1 VPMA + RPMA 1 CCLF (kit incendie et kit DAL)	8	7'	90 %	Maxi : 9' Moyen : 4'

A.4 Le centre de secours de Belfort Nord

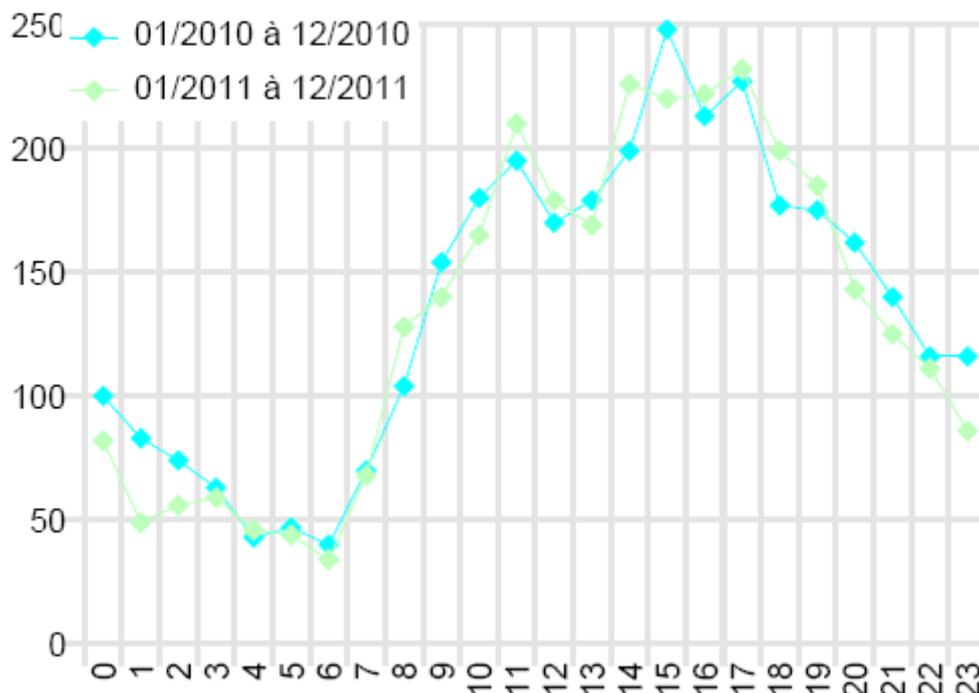
Nb interventions par tranche horaire



Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif de garde	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
3/23/12 SPP 0/3/43 SPV	1 FPTSR 1 EPC32 2 VSAV 1 VTU 1 VID 1 CCGC 1 VIMP 1 VPCE 1 CCFM 2000 1 CeRT 1 CeTU 1 CeEM 1 MPR 1 RCanon 3 VL 1 VLHR	Jour : 12 Nuit : 10	2'	89 %	Maxi : 9' Moyen : 1'

A.5 Le centre de secours de Belfort sud

Nb interventions par tranche horaire



Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif de garde	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
3/22/21 SPP 1/8/44 SPV	1 FPTSR 1 CCR 2 VSAV 1 VSAB 1 EPA30 1 VTU 1 CeSOS 1 CeDE 1 VPCE 4x4 1 VID 1 VL SSO 1 CeCI 1 MPR 1 RPO 1 BLRS 1 VPL 1 RVentil 3 VL 1 VLHR 1 VIRT 1 VLC 1 VTP	Jour : 12 Nuit : 13	2'	94 %	Maxi : 7' Moyen : 2'

A.6 Le centre de secours de Châtenois

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
1/9/16	1 FPT 1 VSAV 1 VTU 1 VLC	6	7'	83 %	Maxi : 7' Moyen : 3'

A.7 Le centre de secours de Delle

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
5/13/36	1 FPTSR 2 VSAV 1 VTU 1 EPSA 24 1 VLC 1 VL 1 MPR 1 VLHR 1 RPO 1 RGT 1 BLRS 1 CCFM 4000	8	7'	95 %	Maxi : 6' Moyen : 5'

Entrée en service en cours d'année 2010, la nouvelle caserne change l'emplacement du CS Delle ce qui devrait avoir une incidence sur les délais de couverture du secteur voire des secteurs voisins, tant pour les communes en 1^{er} appel que pour la suite du plan de déploiement. Aucune modification des secteurs n'a été entreprise pour le moment, dans l'attente de la révision du SDACR.

A.8 Le centre de secours de Giromagny

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
2/7/20	1 CCR 1 VSAB 1 VTU 1 VLC 1 MPR 1 VPC 1 CCFL (kit incendie et DAL) 1 RGT (éclairage)	6	7'	88 %	Maxi : 14' Moyen : 3'

A.9 Le centre de secours de Grandvillars

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
1/3/16	1 FPT 1 VSAB 1 VTU 1 VLC 1 MPR	6	7'	72 %	Maxi : 4' Moyen : 2'

Prévu d'être regroupé avec Delle dans les objectifs du SDACR I, confirmé dans son maintien cinq ans plus tard lors du SDACR II, le CS Grandvillars connaît des difficultés récurrentes de fonctionnement. Les incertitudes quant à sa pérennité, le manque d'effectif, la vétusté des installations, des désordres relationnels internes, enfin un manque certain de discipline et d'autorité sont à l'origine des difficultés. La situation s'est encore aggravée courant 2011 avec le rejaillissement sur l'extérieur de tensions internes et de dissensions entre les personnes. Avec un effectif réellement actif d'une quinzaine de sapeurs-pompiers, le centre de secours n'est plus à l'heure actuelle en mesure d'assurer normalement ses missions.

A.10 Le centre de secours de Montreux-Château

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
3/15/43	1 CCR 1 VSAV 1 VTU 1 VLC 1 MPR	6	7'	88 %	Maxi : 12' Moyen : 7'

Le centre de secours de Montreux-Château fait l'objet d'une convention de mutualisation de ses effectifs avec ceux du centre de secours de Montreux-Vieux dans le Haut-Rhin. L'intention partagée des deux SDIS est de fusionner à un terme non encore arrêté les deux unités pour couvrir un secteur unique à cheval sur les deux départements.

A.11 Le centre de secours de Rougemont le Château

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
1/3/22	1 CCR 1 VSAV 1 VTU 1 VLC 1 CCFL	6	7'	84 %	Maxi : 8' Moyen : 1'

A.12 Le centre de secours des Tourelles

Effectif Off/ S.Off/ Cap - Sap	Engins	Effectif d'astreinte	Délai de départ attendu	Taux de couverture de son secteur	Délai indicatif de recouverture
3/8/23	1 CCR 1 VSAV 1 VTU 1 VLC 1 MPR 1 CCFL (kit incendie et DAL)	6	7'	85 %	Maxi : 7' Moyen : 4'

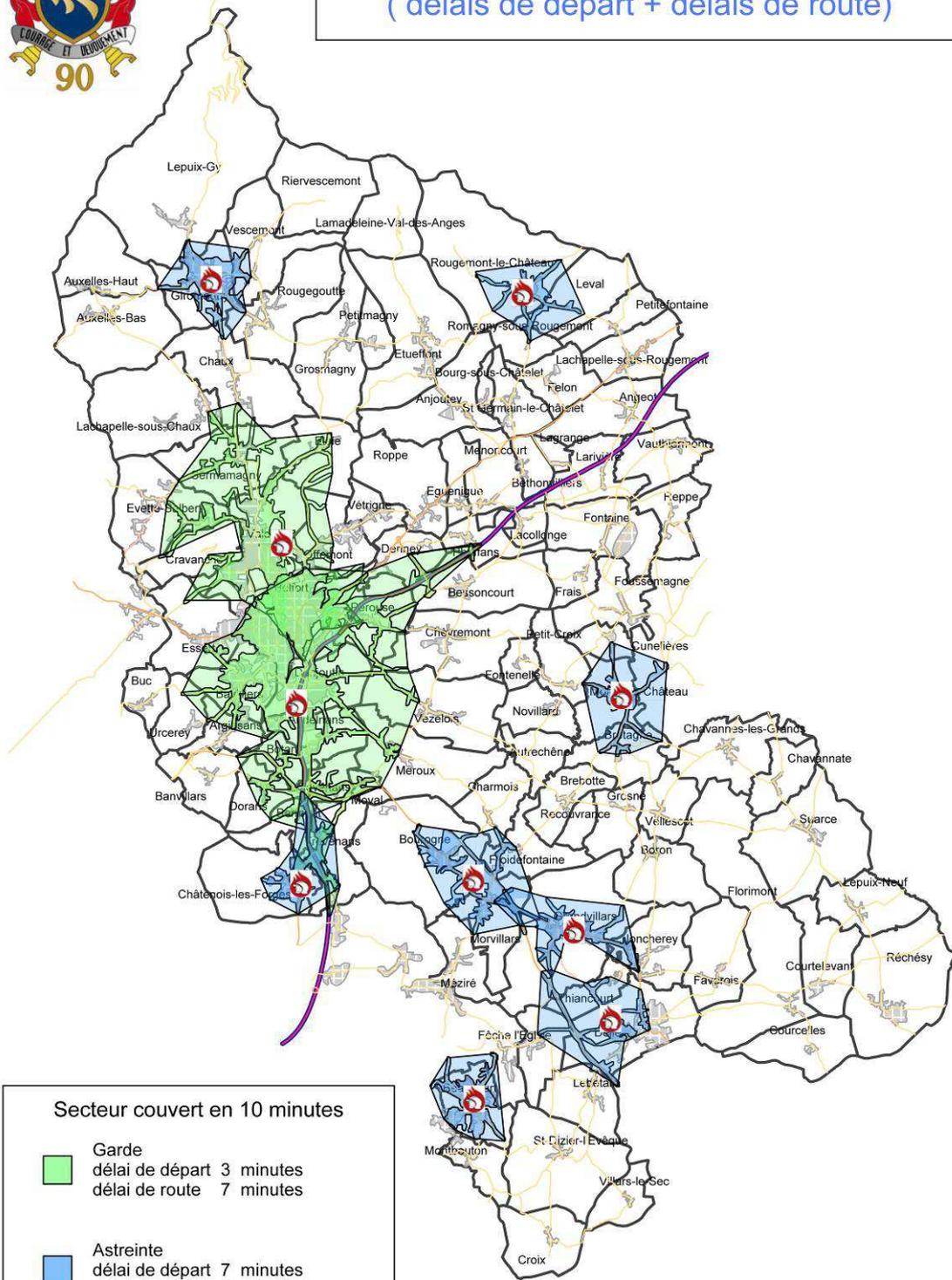
B Le maillage du territoire

B.1 Couvertures isochrones du département

Sur la base de leur organisation actuelle qui détermine notamment le délai de départ, la capacité de projection depuis l'ensemble des centres d'incendie et de secours est traduite par les cartes de courbes isochrones ci-après.



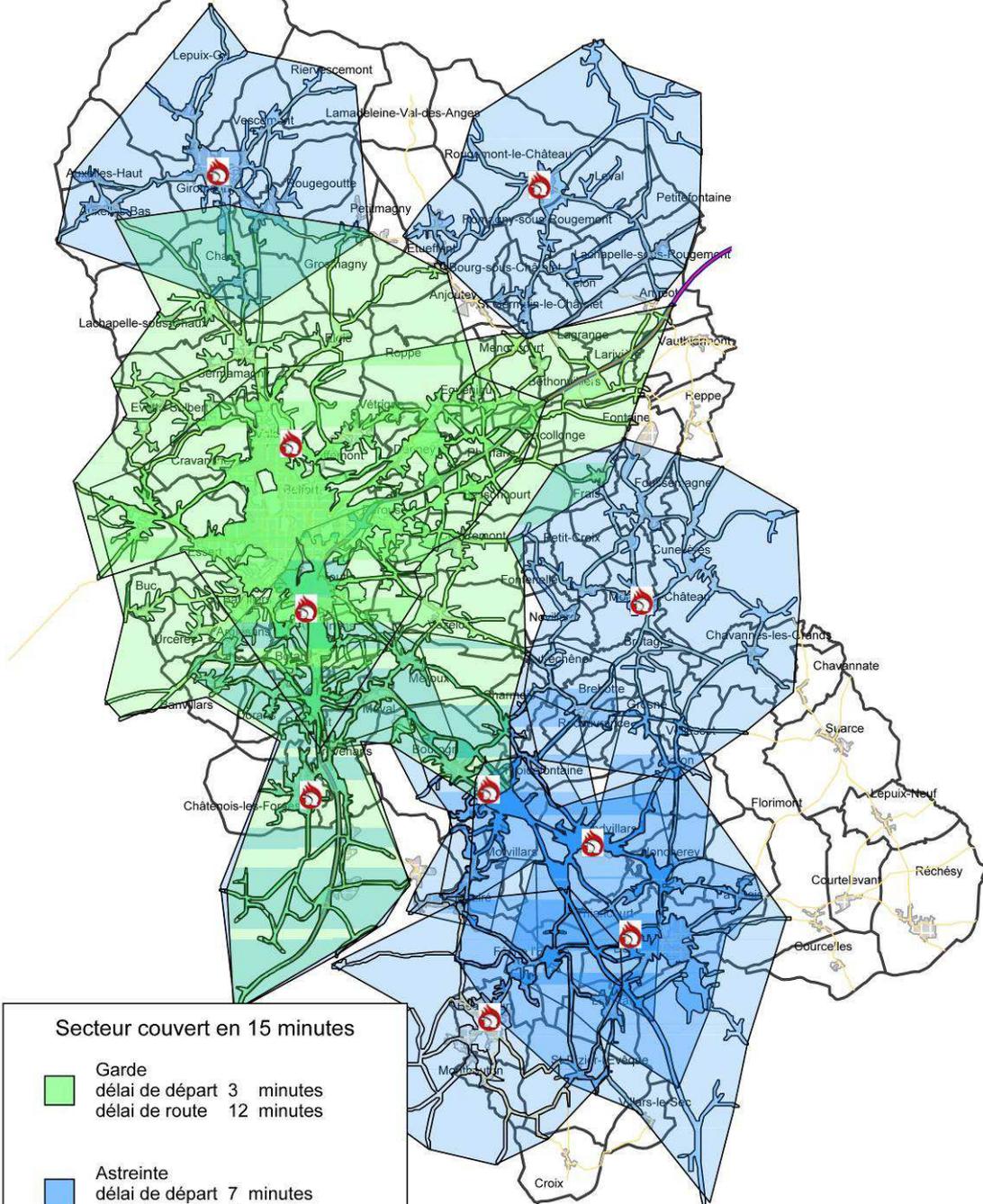
COUVERTURE 10 minutes (délais de départ + délais de route)



M.A.J : 05/12/11



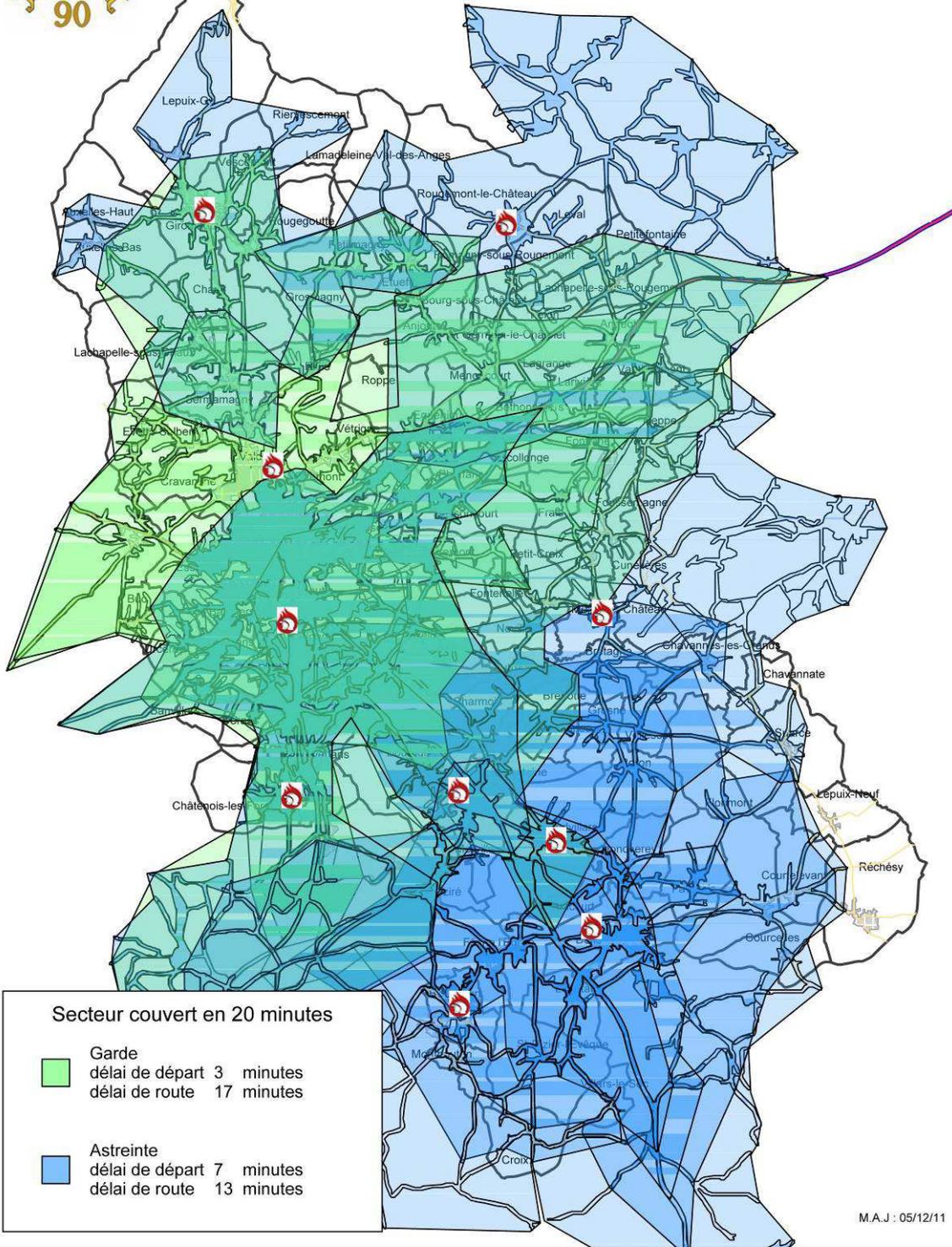
COUVERTURE 15 minutes (délais de départ + délais de route)



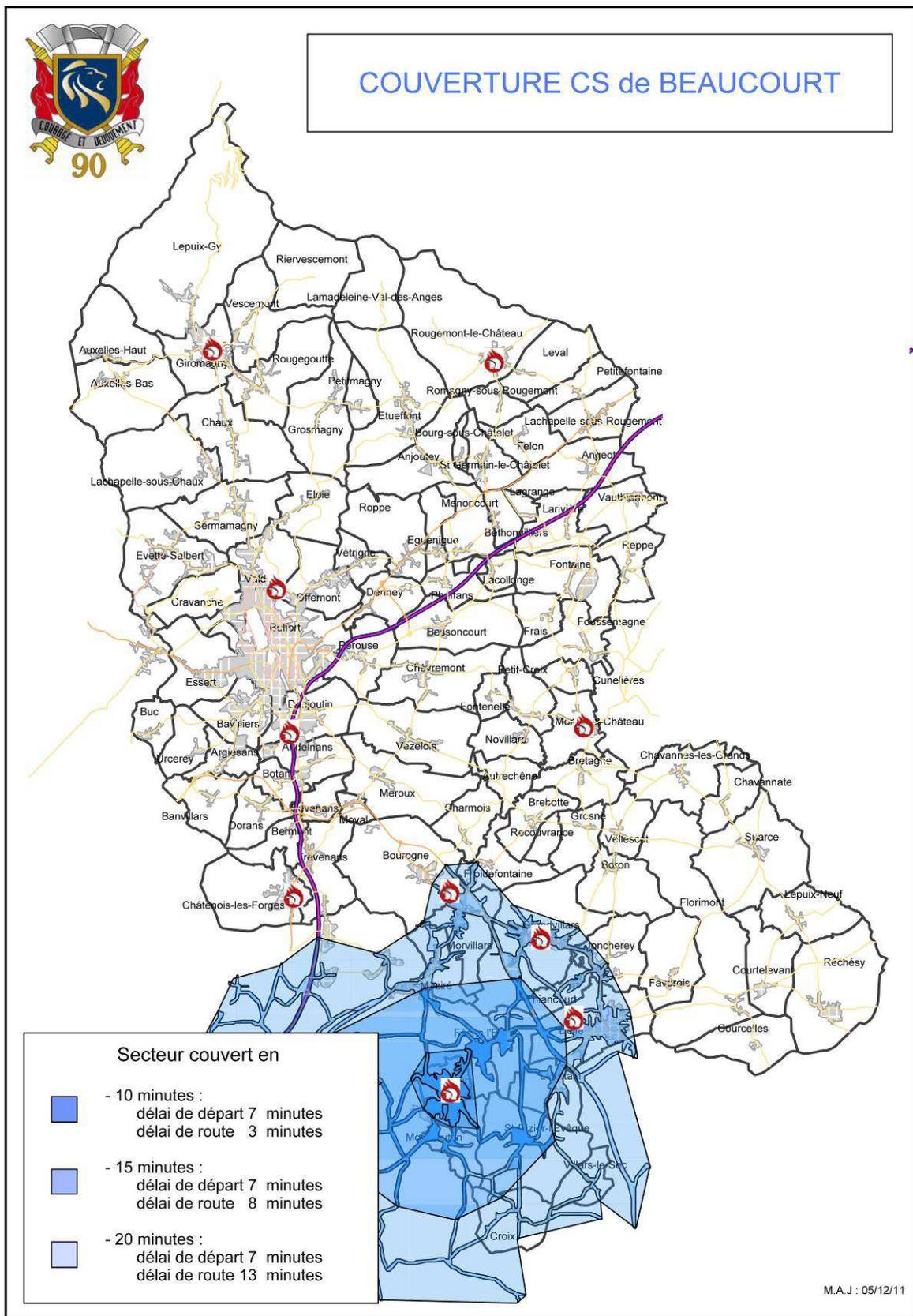
M.A.J : 05/12/11



COUVERTURE 20 minutes (délais de départ + délais de route)

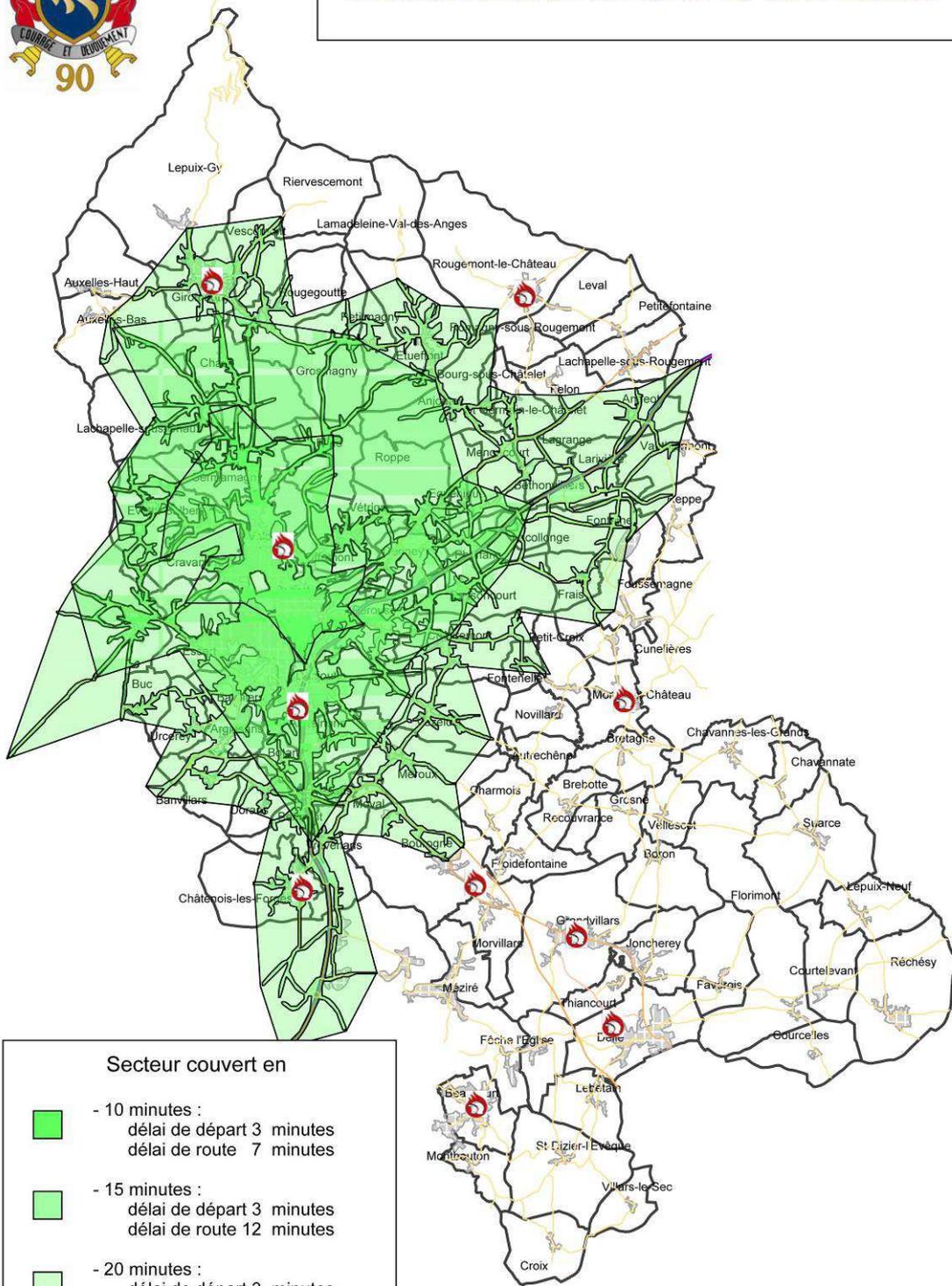


B.2 Couvertures isochrones des centres d'incendie et de secours





COUVERTURE CS de BELFORT NORD

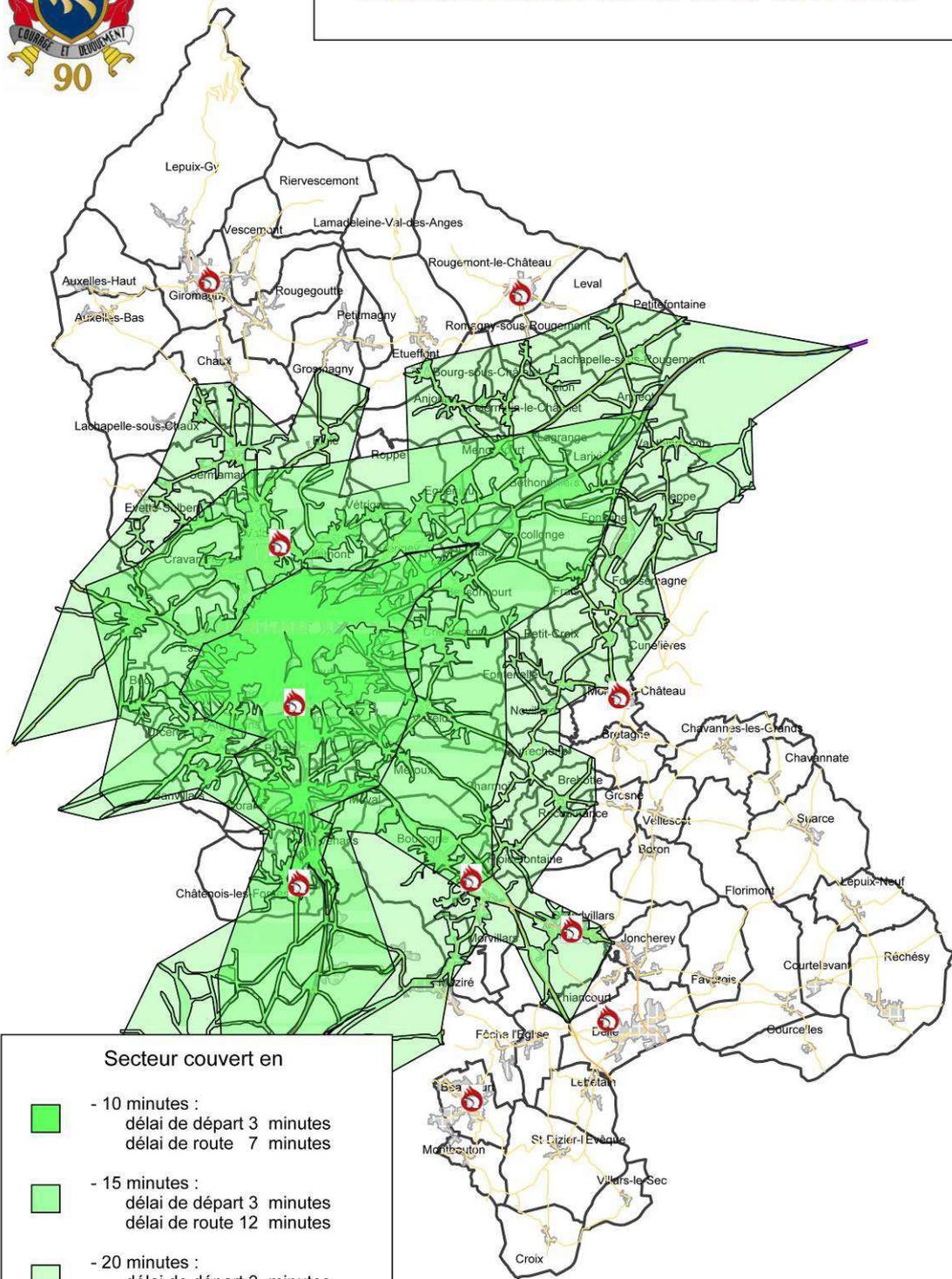


Secteur couvert en	
	- 10 minutes : délai de départ 3 minutes délai de route 7 minutes
	- 15 minutes : délai de départ 3 minutes délai de route 12 minutes
	- 20 minutes : délai de départ 3 minutes délai de route 17 minutes

M.A.J : 05/12/11



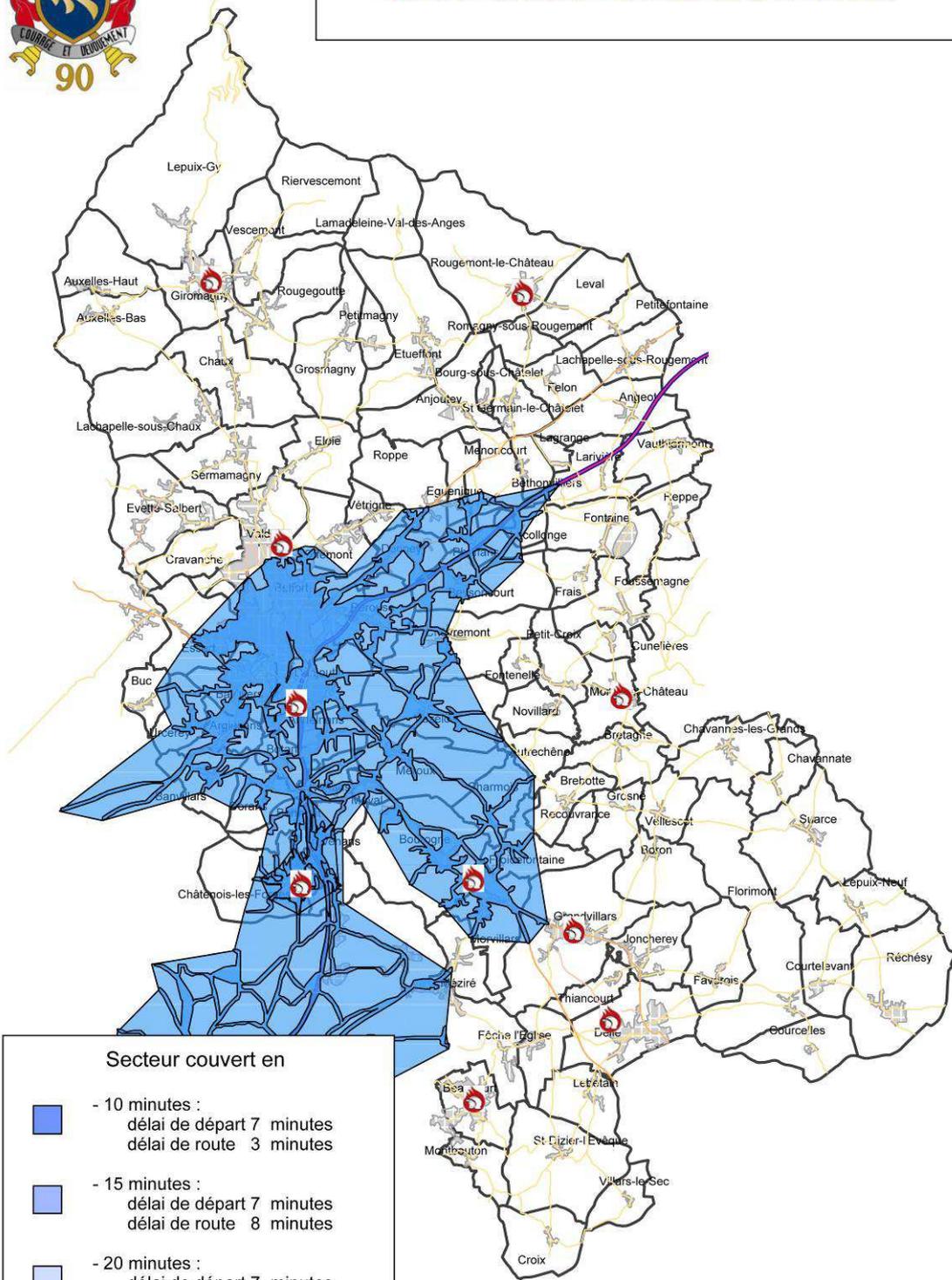
COUVERTURE CS de BELFORT SUD



M.A.J : 05/12/11



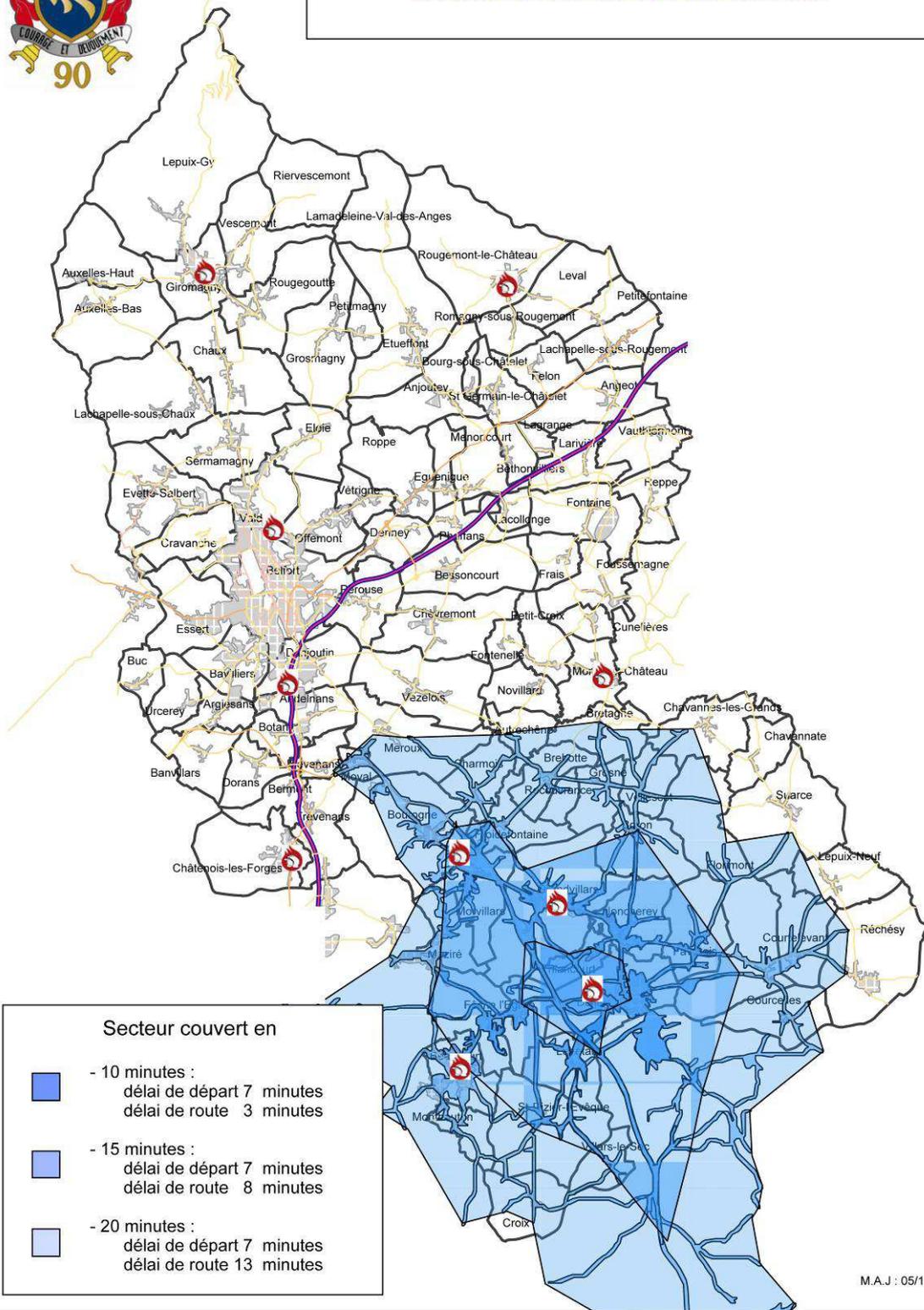
COUVERTURE CS de CHATENOIS



M.A.J : 05/12/11

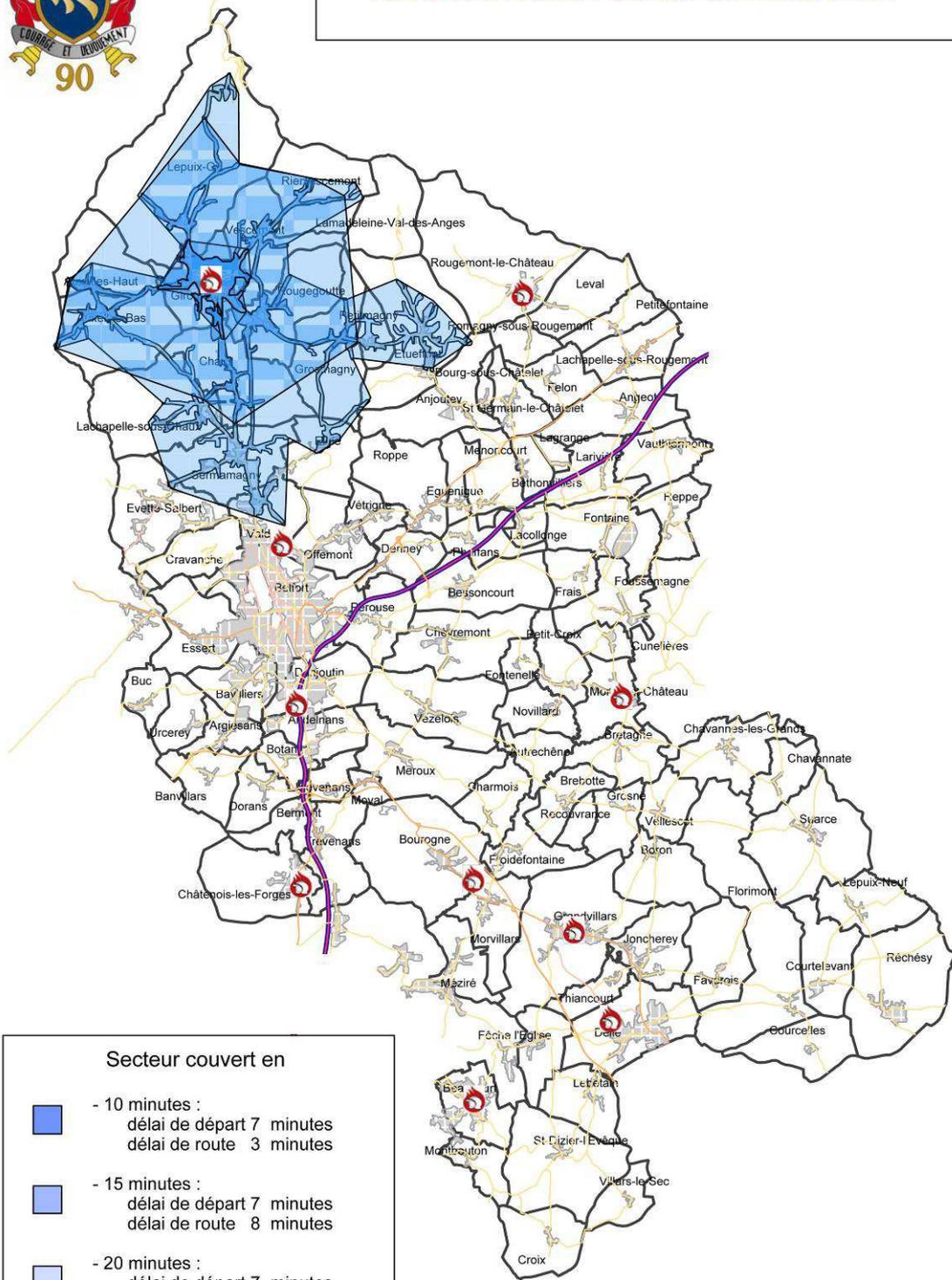


COUVERTURE CS de DELLE





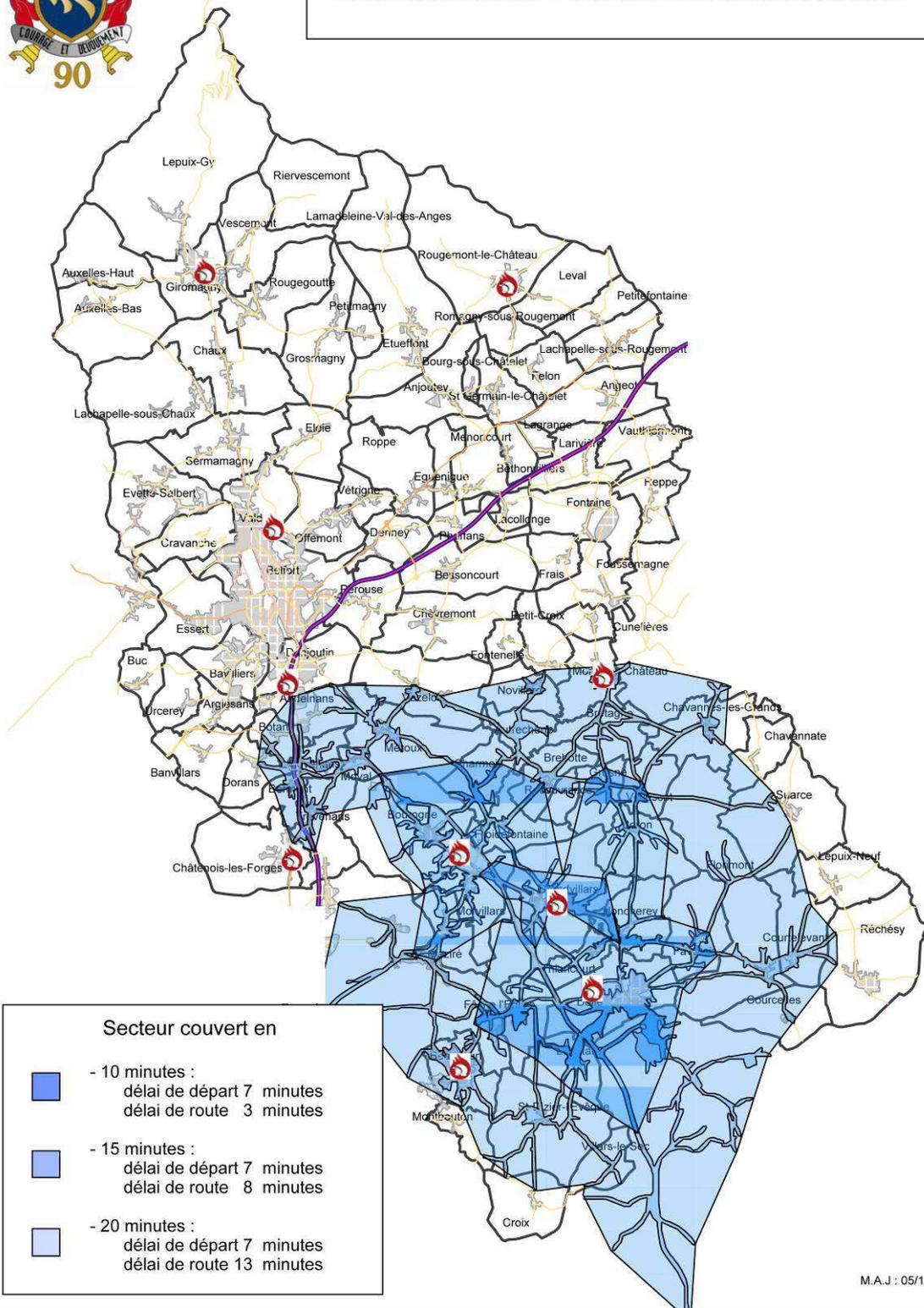
COUVERTURE CS de GIROMAGNY



M.A.J : 05/12/11

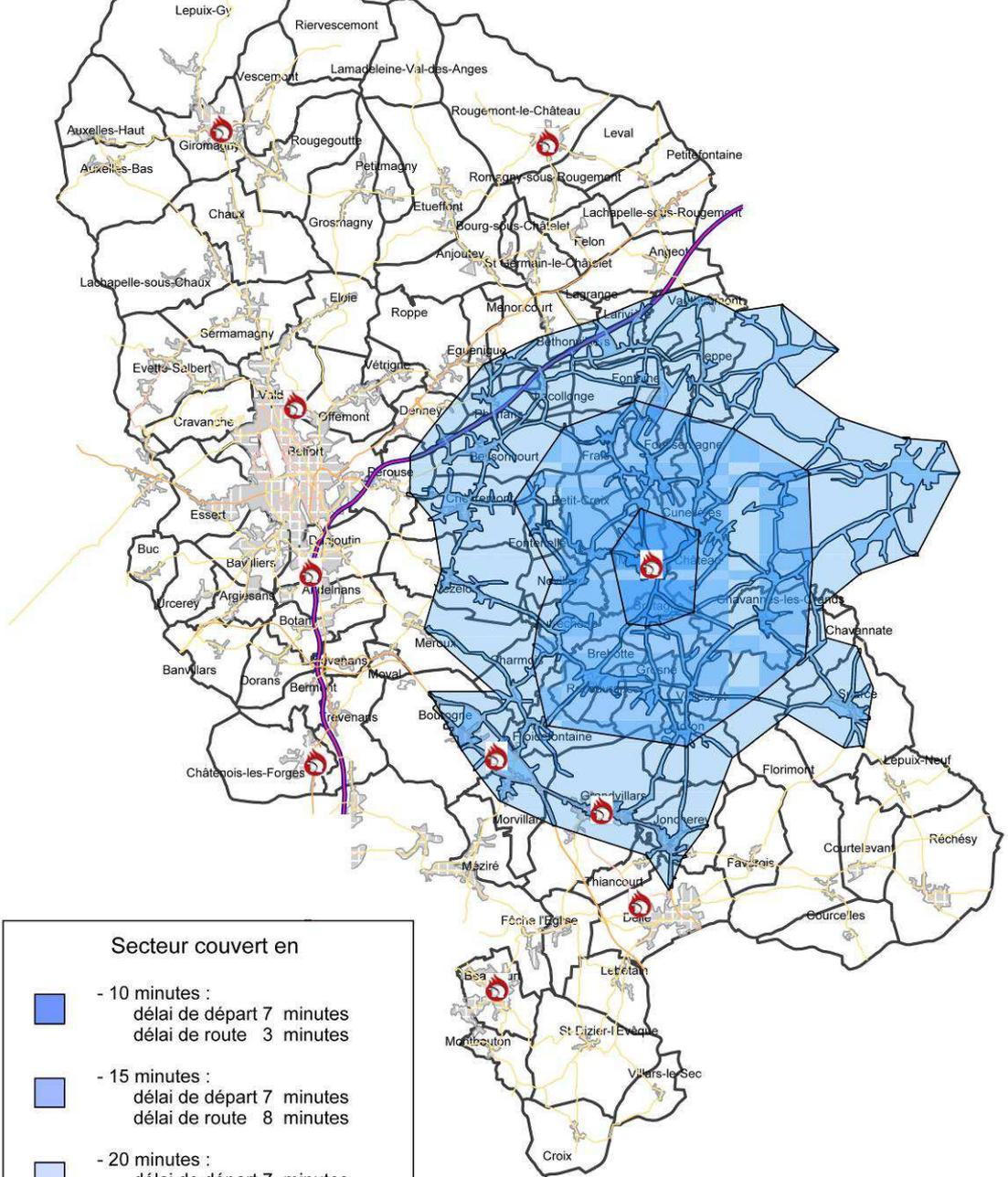


COUVERTURE CS de GRANDVILLARS





COUVERTURE CS de MONTREUX-CH

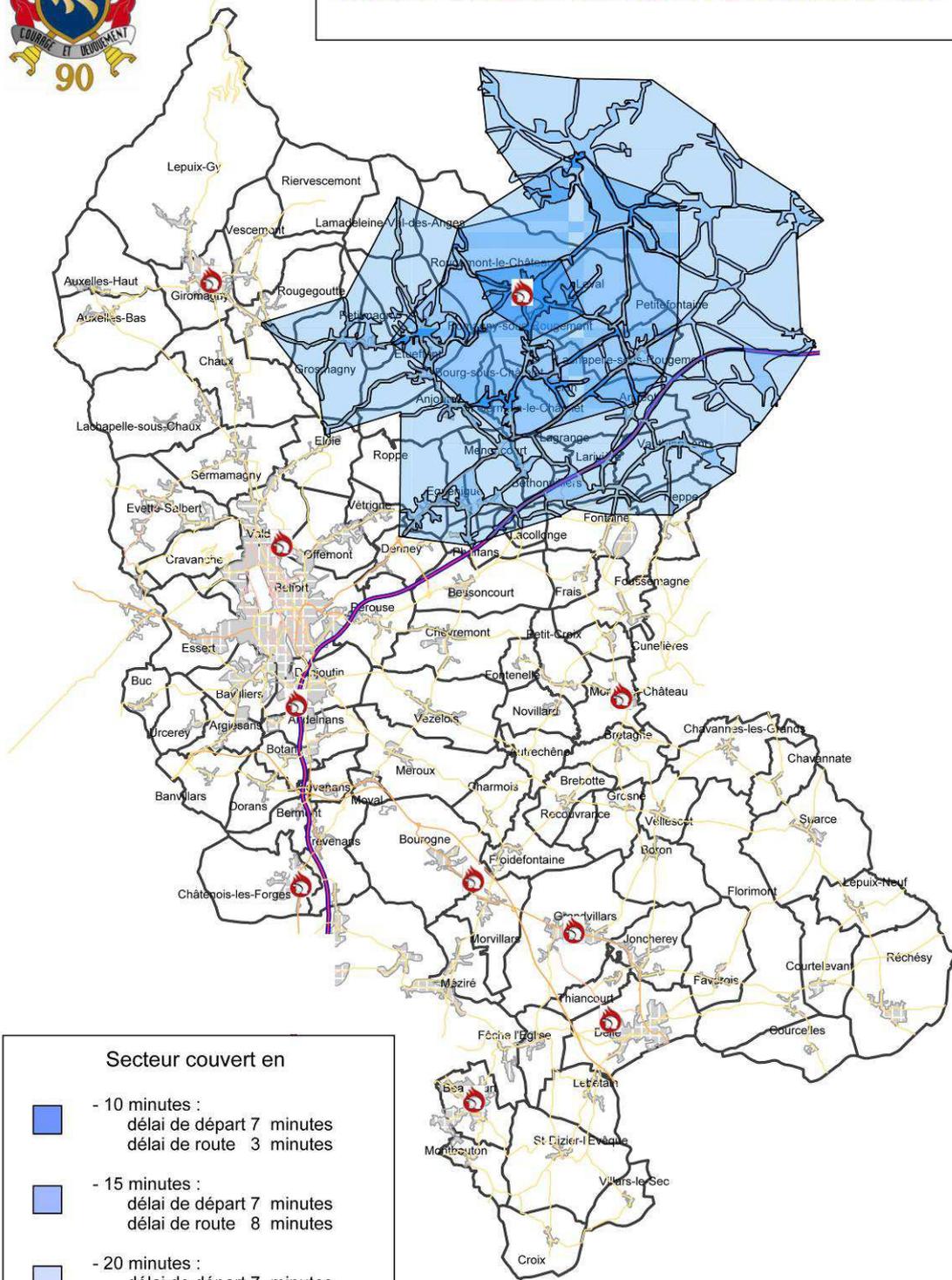


Secteur couvert en	
	- 10 minutes : délai de départ 7 minutes délai de route 3 minutes
	- 15 minutes : délai de départ 7 minutes délai de route 8 minutes
	- 20 minutes : délai de départ 7 minutes délai de route 13 minutes

M.A.J : 05/12/11



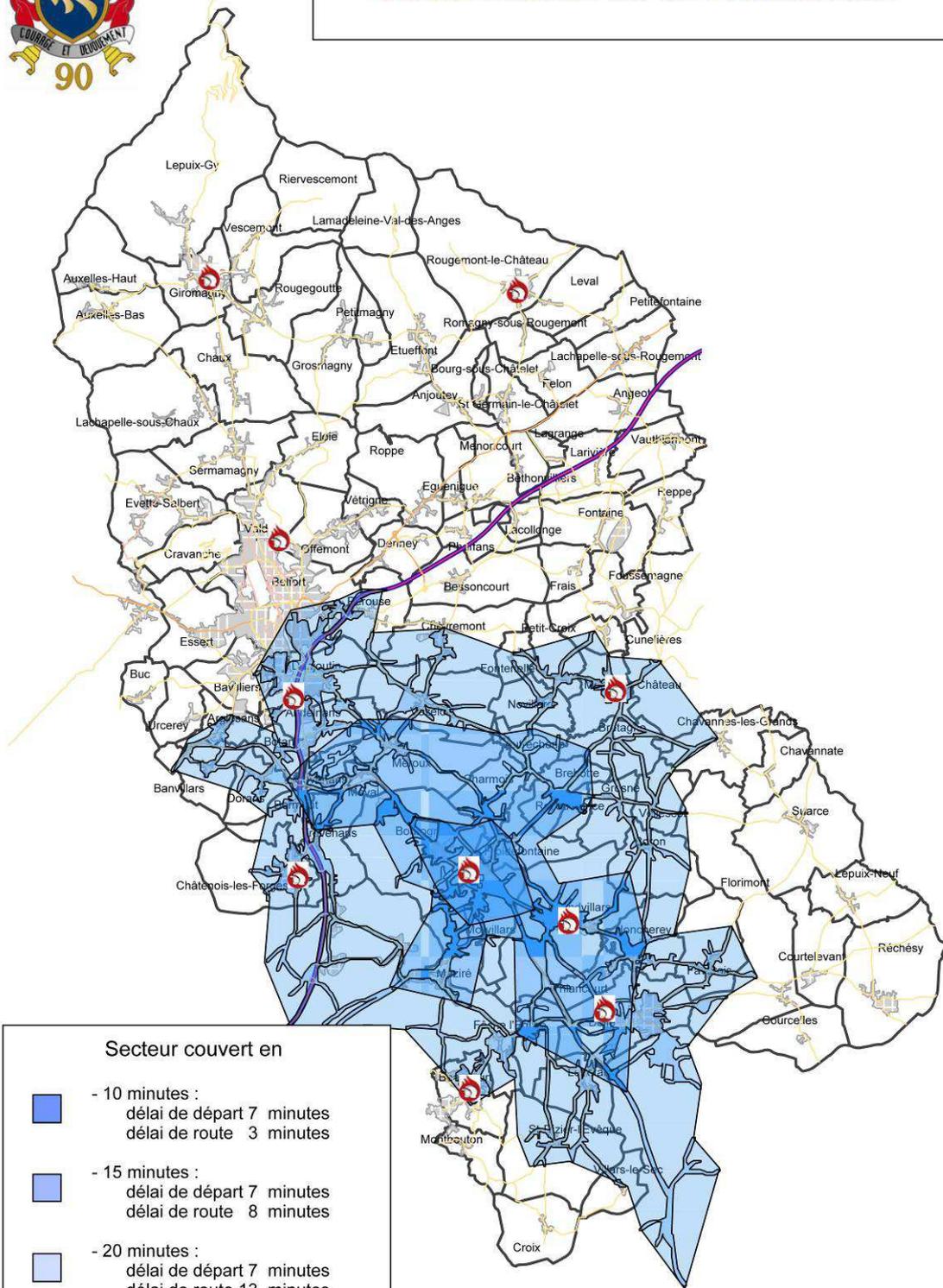
COUVERTURE CS de ROUGEMONT-CH



M.A.J : 05/12/11

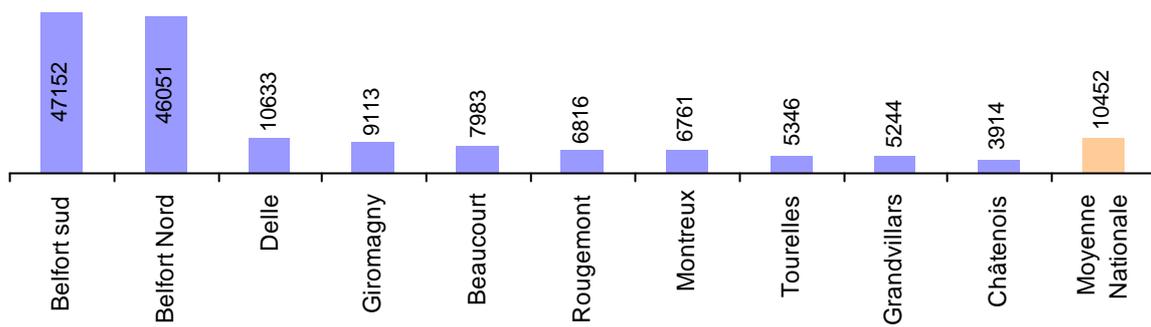


COUVERTURE CS de TOURELLES

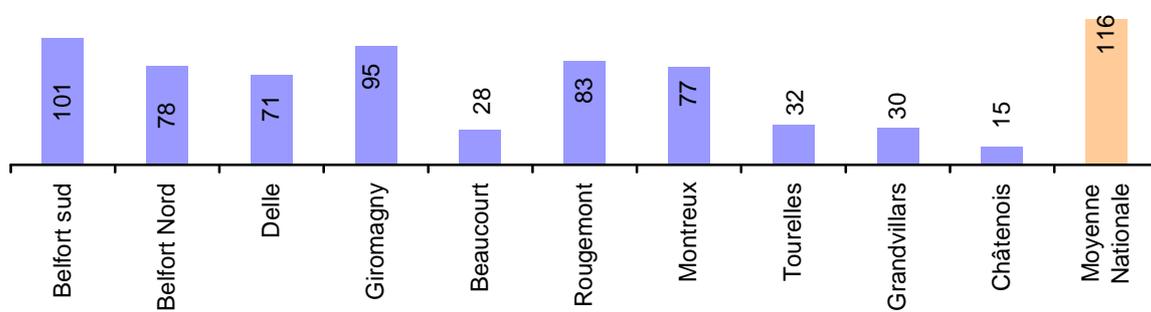


M.A.J : 05/12/11

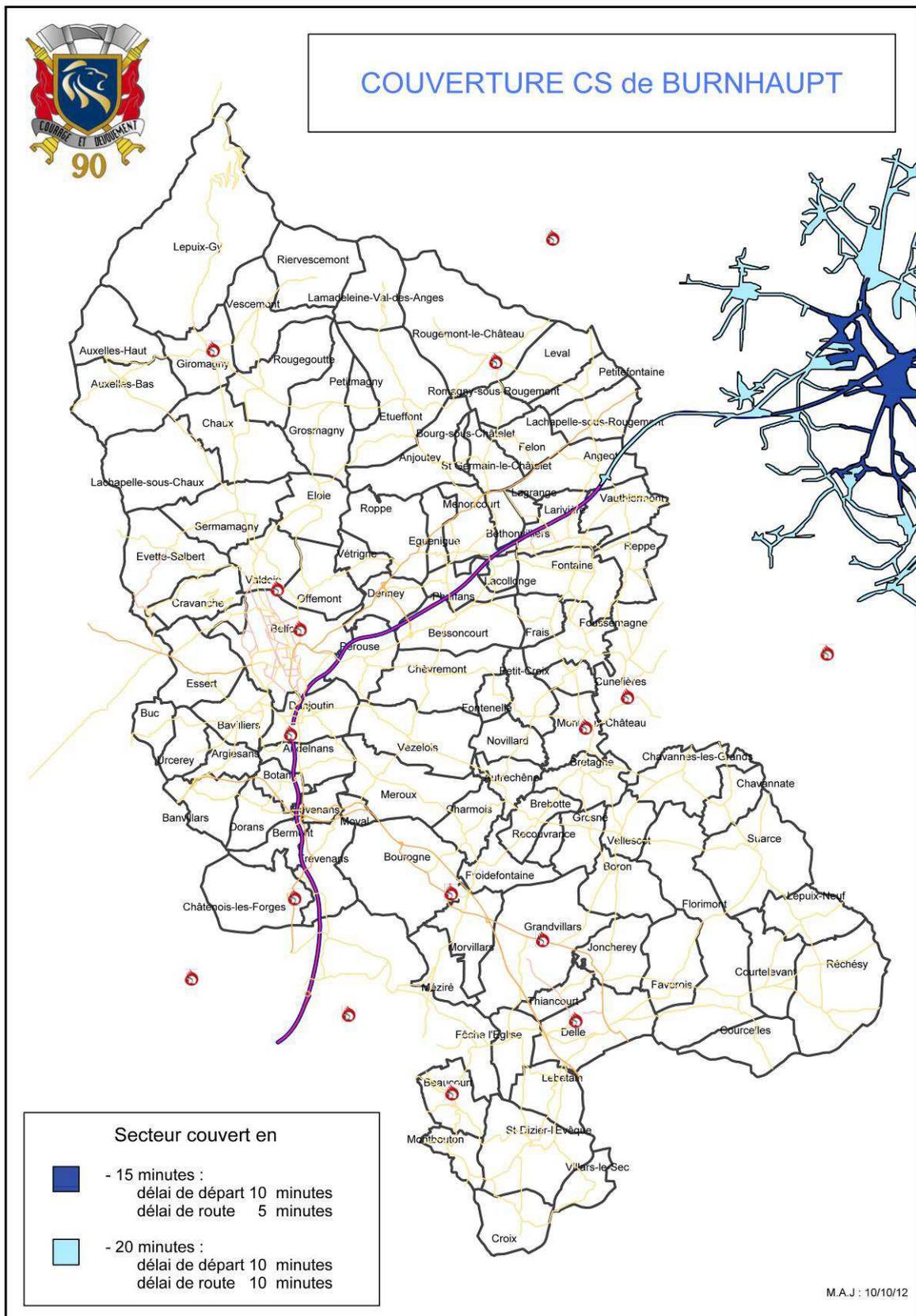
Population couverte



Surface couverte (km²)

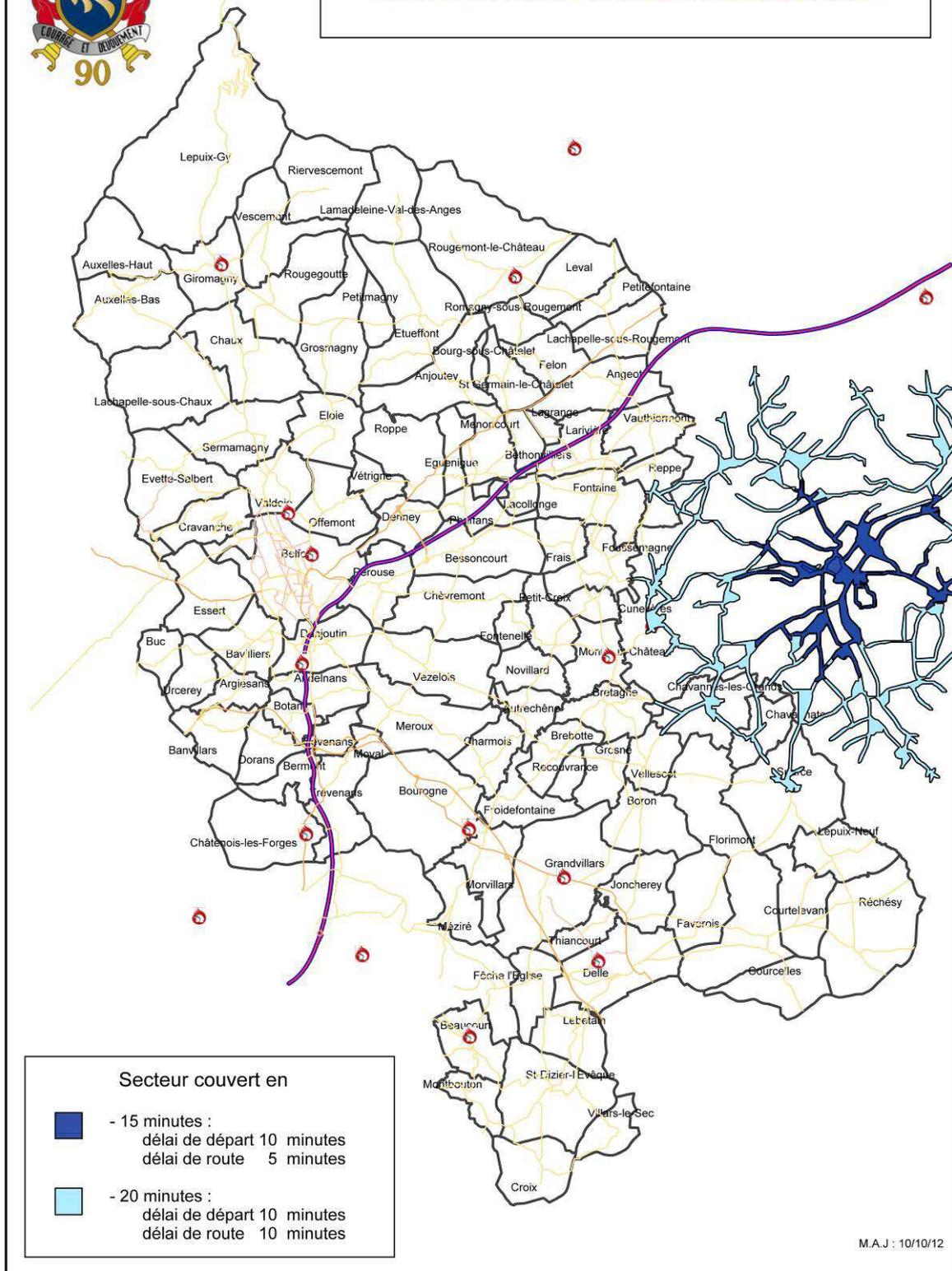


B.3 Couvertures isochrones des centres de secours des départements voisins



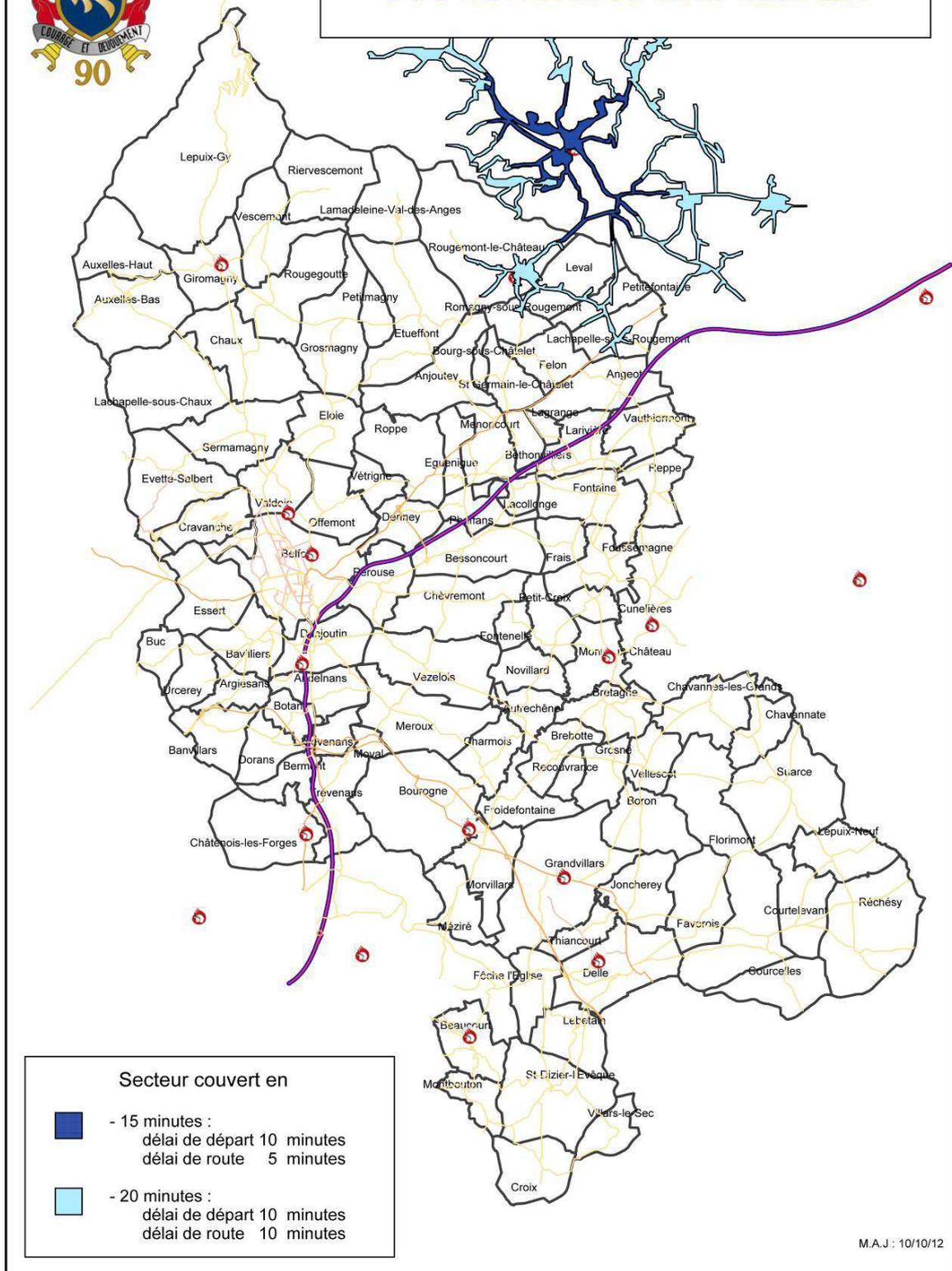


COUVERTURE CS de DANNEMARIE



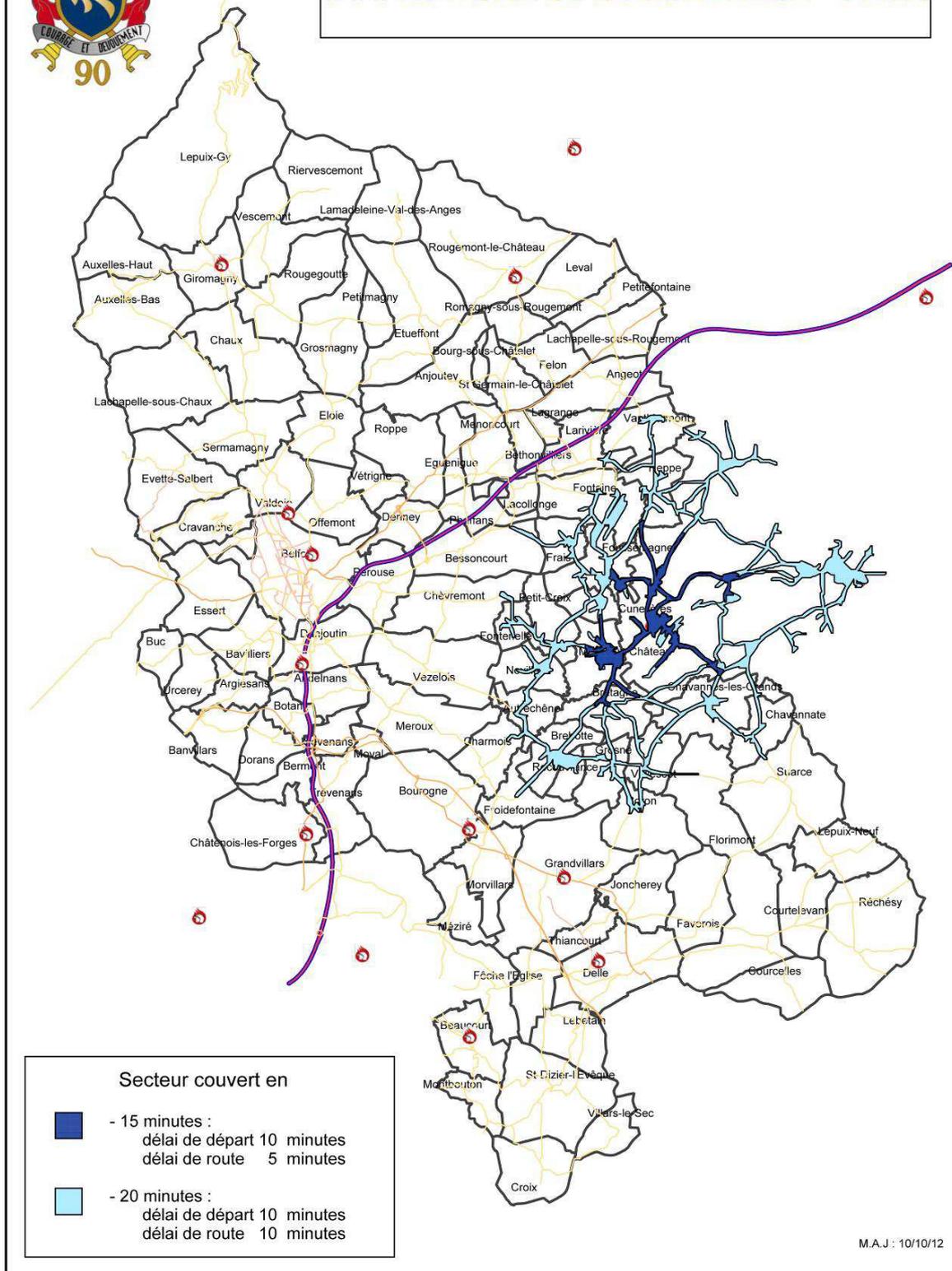


COUVERTURE CS de MASEVAUX



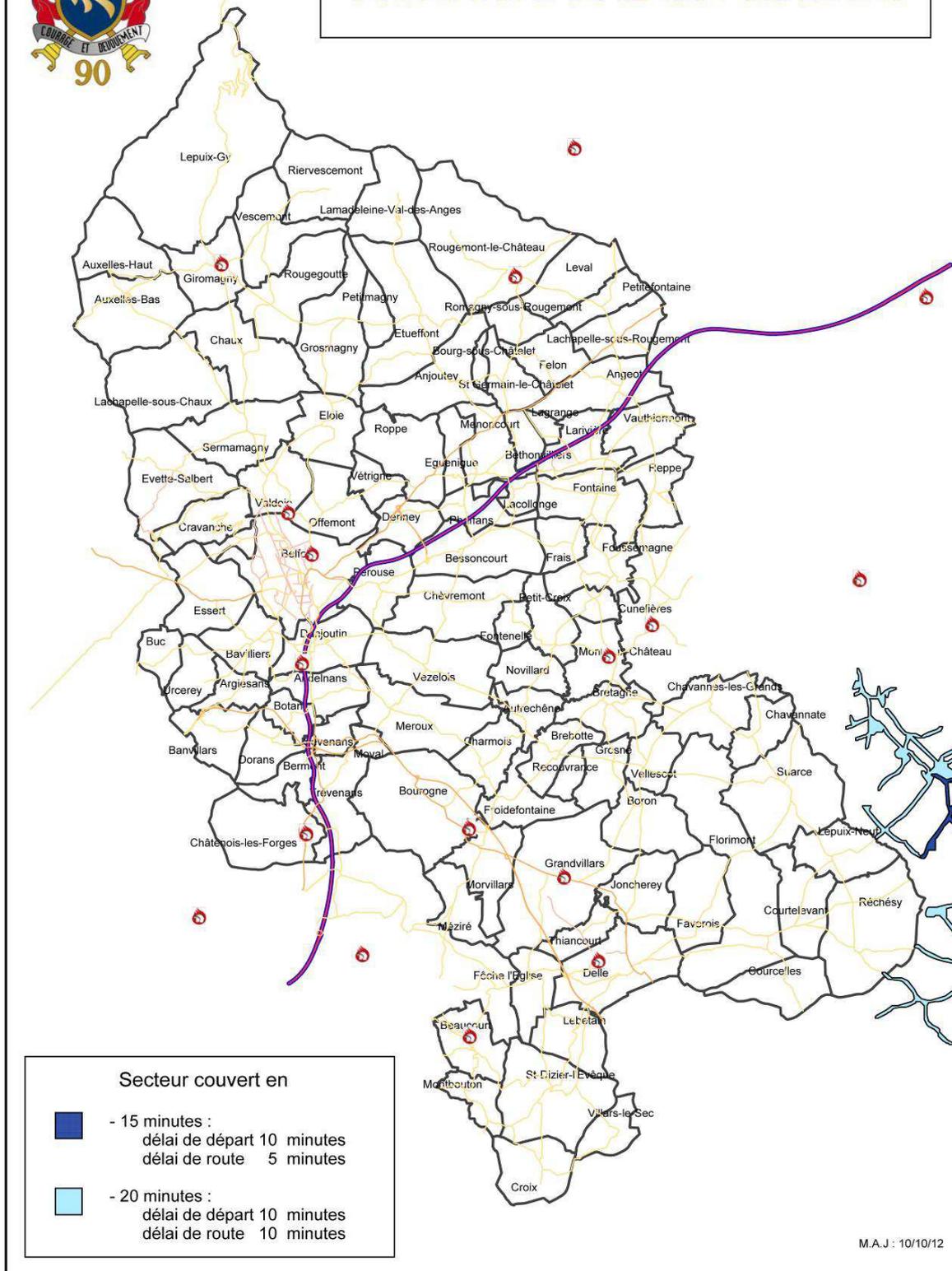


COUVERTURE CS de MONTREUX - VIEUX



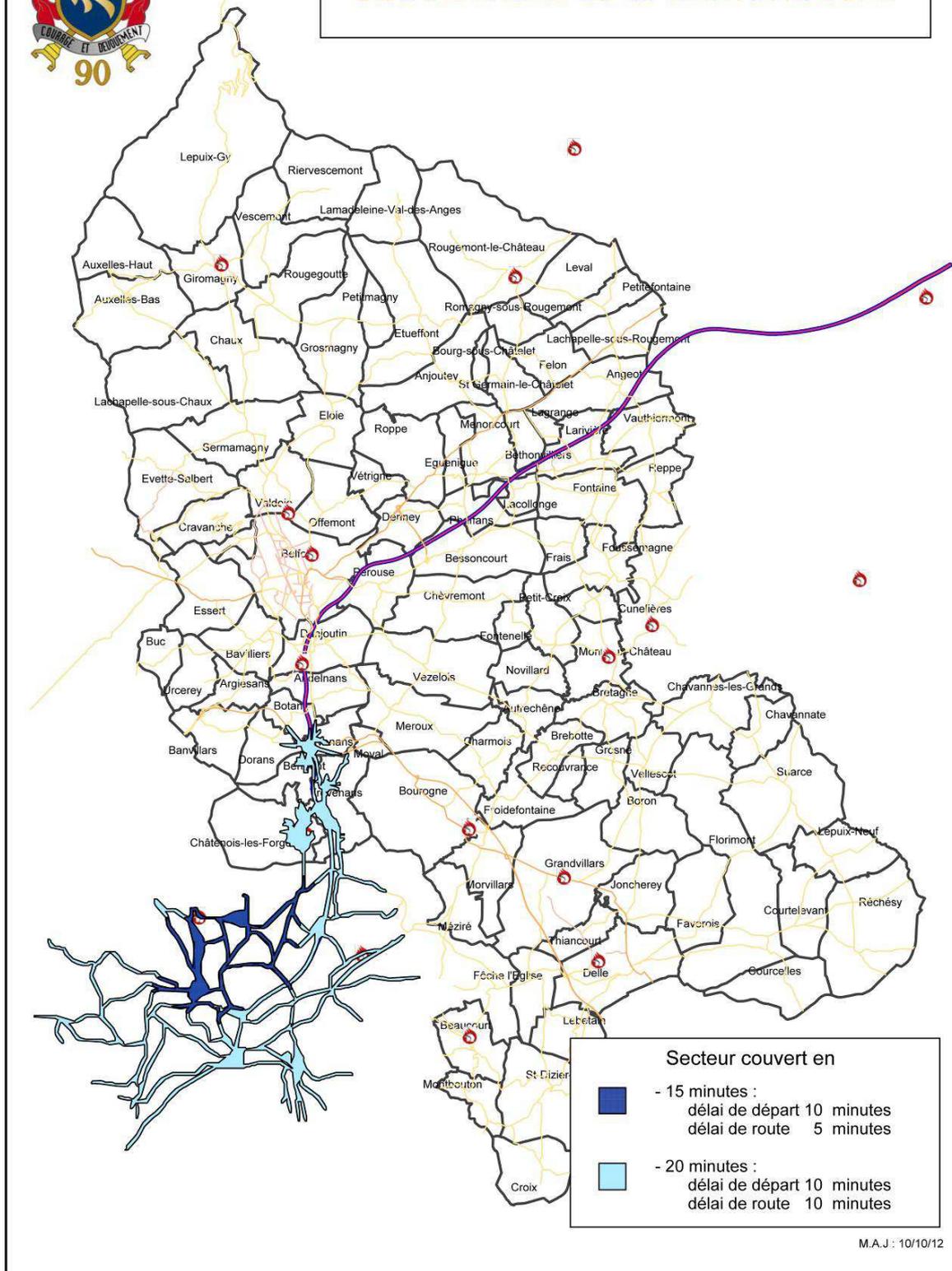


COUVERTURE CS de SEPPOIS LE BAS



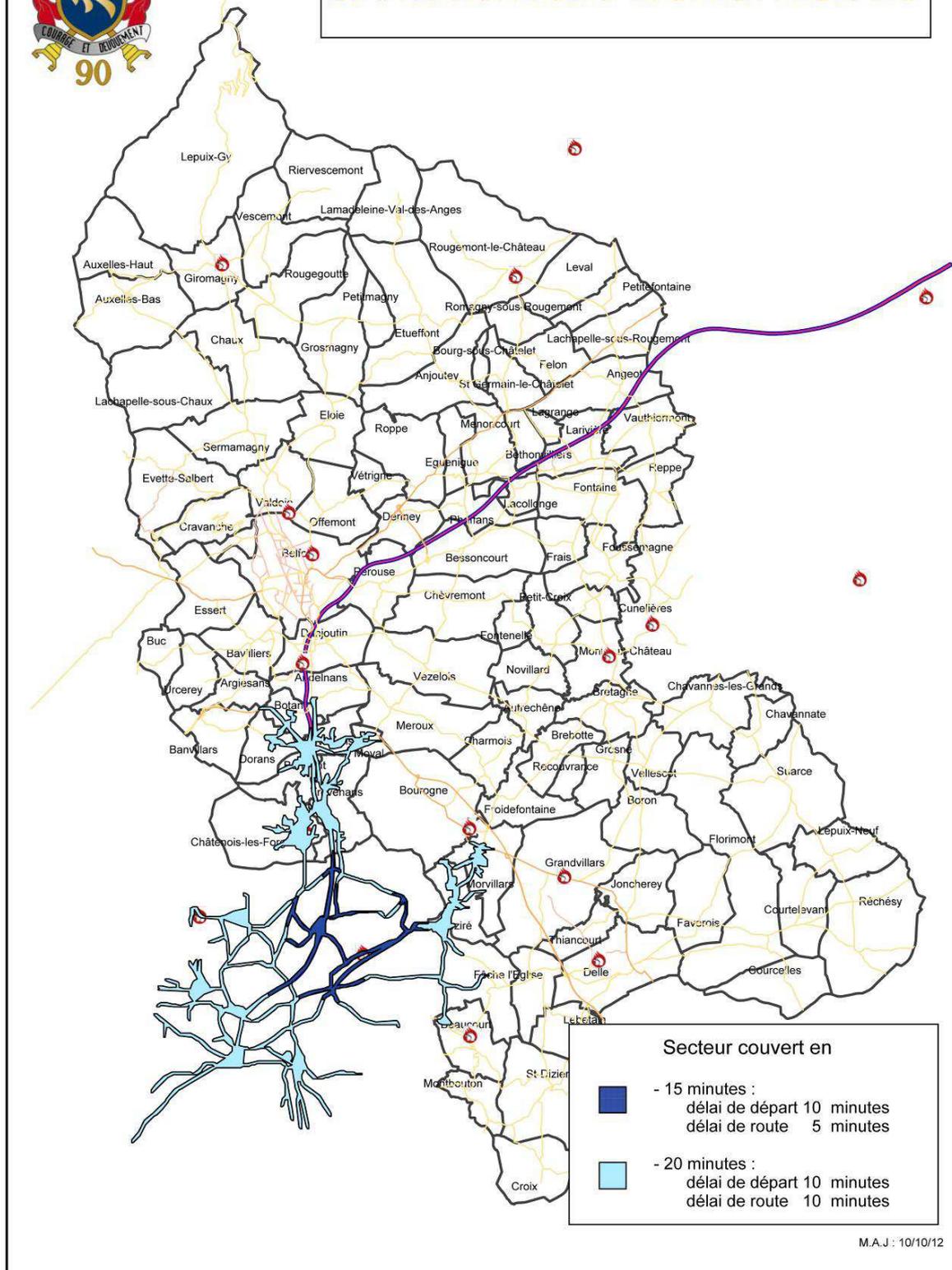


COUVERTURE CS de BETHONCOURT



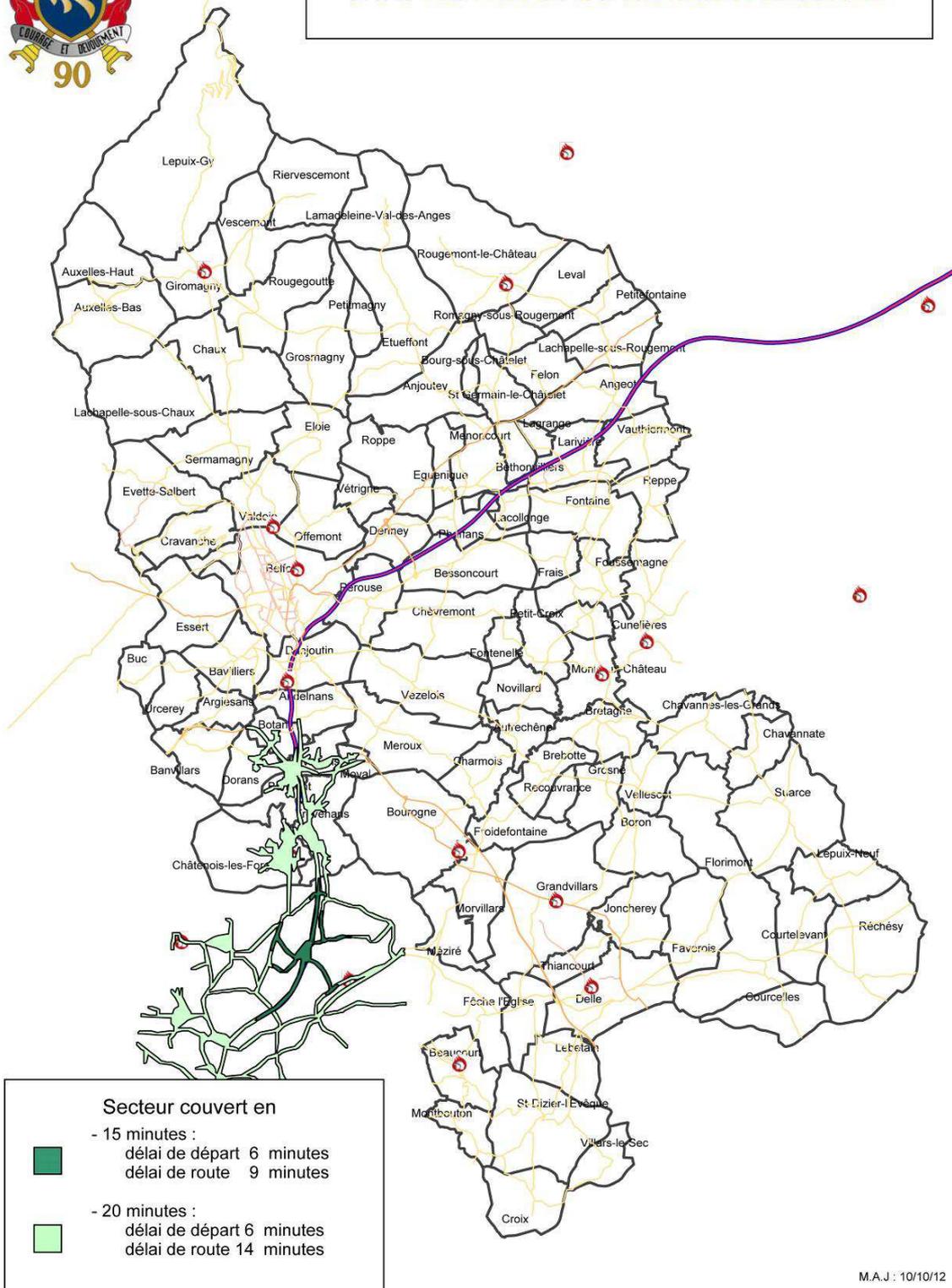


COUVERTURE CS d' ETUPES / FESCHES



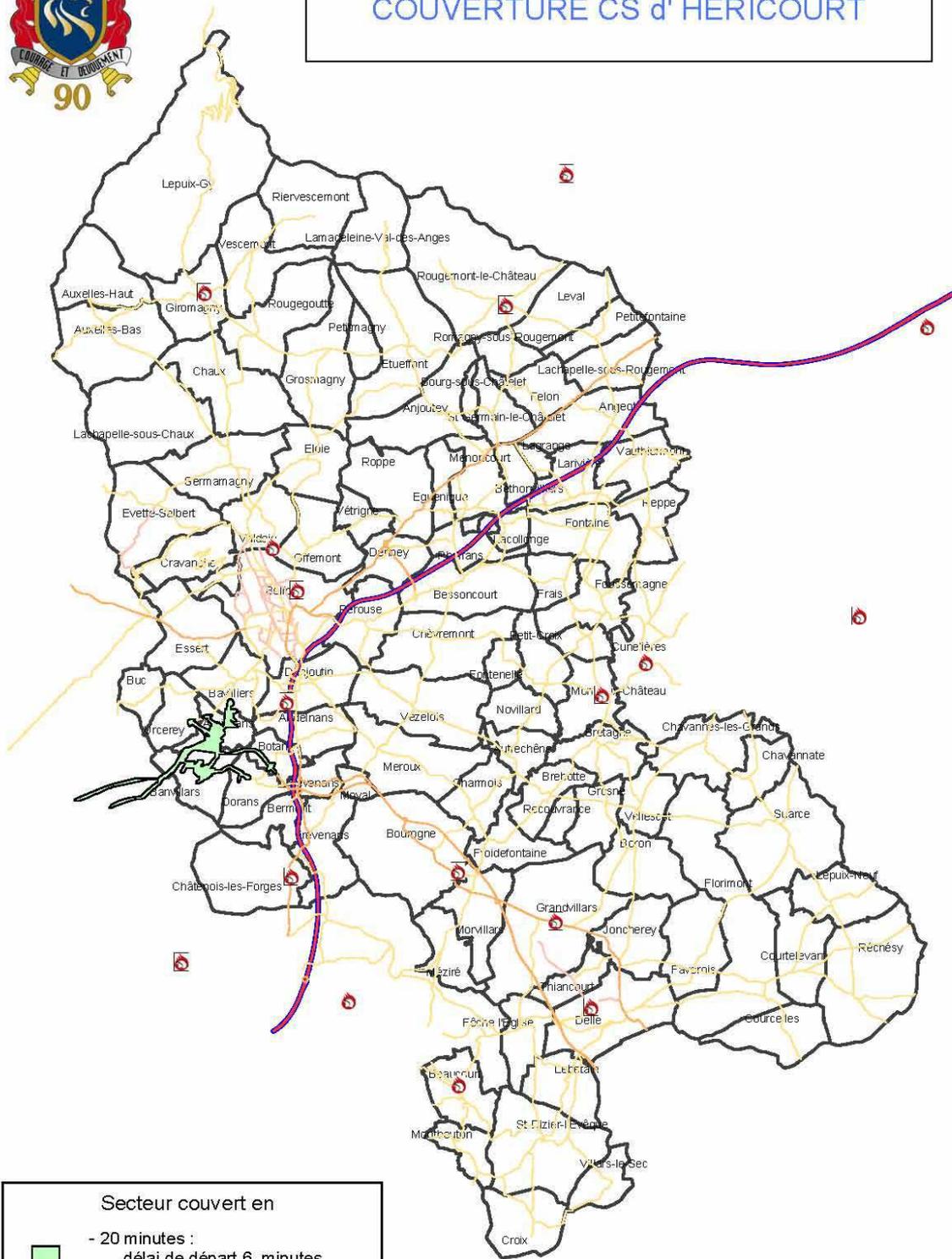


COUVERTURE CS de MONTBELIARD





COUVERTURE CS d'HERICOURT



Secteur couvert en

- 20 minutes :
délai de départ 6 minutes
délai de route 14 minutes

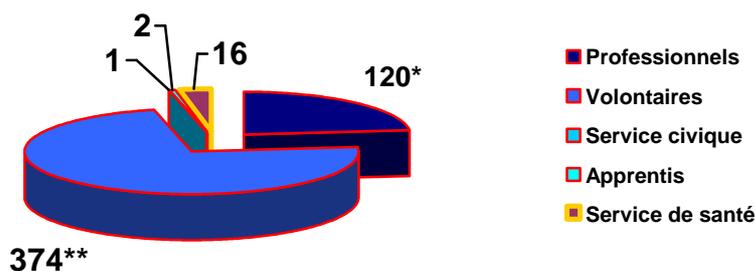
M.A.J : 10/10/12

III Les ressources humaines

A Sapeurs-pompiers

A.1 Effectifs au 31/12/2011

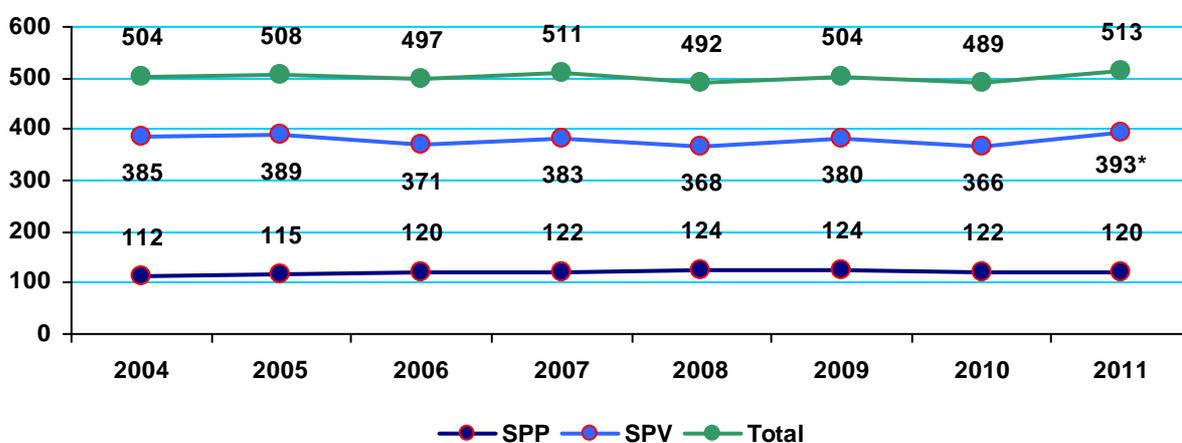
- Effectifs des sapeurs-pompiers par statut



* 123 postes budgétaires de SPP avec le SSSM dont 3 postes vacants

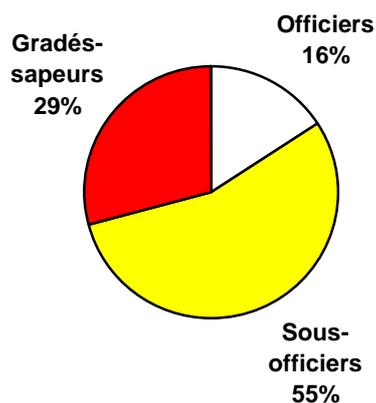
** hors double statut (SPP/SPV ou SPVC-apprentis/SPV)

- Evolution des effectifs de sapeurs-pompiers (SSSM compris)

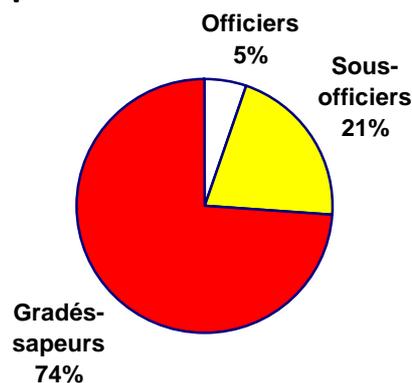


* dont les apprentis et services civiques

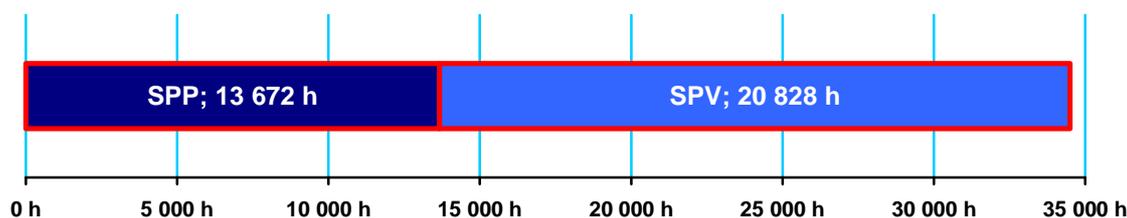
SPP



SPV



Répartition de la charge opérationnelle Hommes X heures (hors CTA-CODIS)



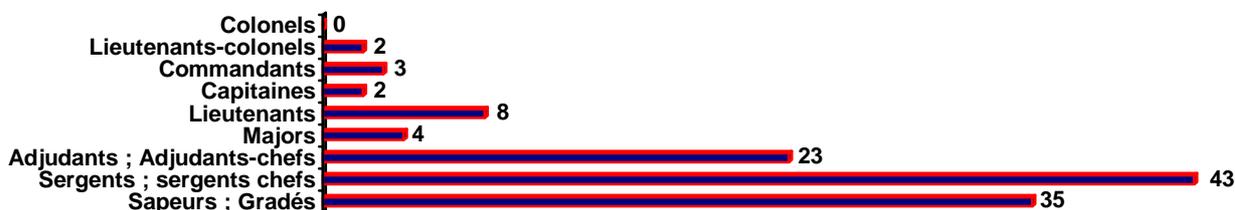
L'effectif des sapeurs-pompiers est stable sur la période des 5 dernières années, tant en ce qui concerne les professionnels que les volontaires.

Pour ce qui concerne les SPP, les effectifs budgétaires sont maintenus et les postes vacants sont remplacés au plus vite. Les objectifs affichés sont donc tenus.

Pour ce qui concerne les SPV, en 2007, un objectif d'augmentation du nombre de SPV d'environ 40 a été fixé. Il n'a pas été atteint à ce jour en dépit des nombreux efforts de recrutement menés qui portent, mais dont les effets sont gommés par le nombre élevé de cessations d'activité (une trentaine par an).

A.2 Pyramide des grades

SPP

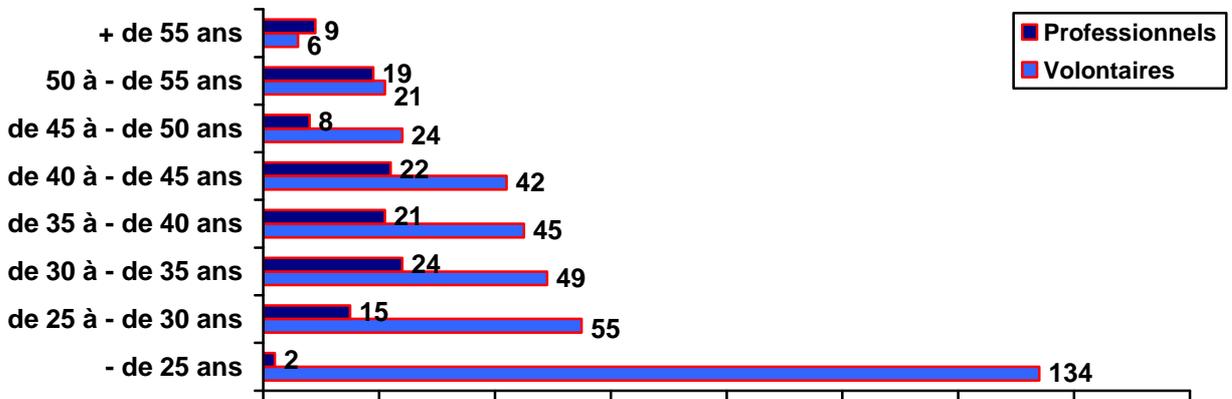


SPV



Les grades présentés sont ceux en vigueur au 31 décembre 2011, au même titre que les effectifs. La réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels intervenue au 1^{er} mai 2012 modifie la répartition des grades.

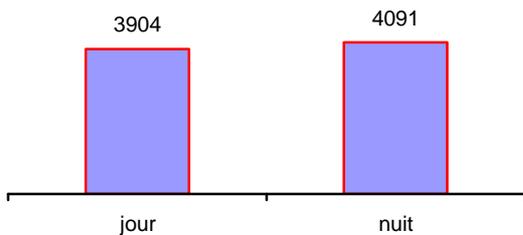
A.3 Répartition des effectifs de sapeurs-pompiers par tranches d'âge (hors SSSM)



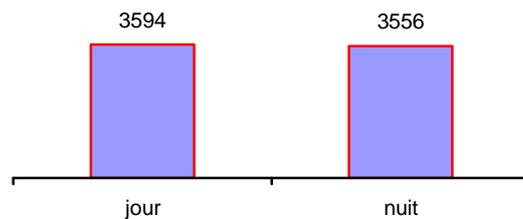
A.4 Nombre de sapeurs-pompiers par habitant

Pour 10 000 habitants	Moyennes nationales pour 2011	SDIS 90 pour 2011
SDIS de 1 ^{ère} cat.	32	
SDIS de 2 ^{ème} cat.	43,1	
SDIS de 3 ^{ème} cat.	44,9	
SDIS de 4 ^{ème} cat.	53,3	
SDIS de 5 ^{ème} cat.	57,3	35,8

Belfort Nord



Belfort Sud



■ Nombre d'hab. défendus par SP de garde

■ Nombre d'hab. défendus par SP de garde

La moyenne nationale est de 5 701 habitants de jour et 6 879 de nuit par sapeur-pompier de garde.

Le nombre de sapeurs-pompiers rapporté à la population avec 358 sapeurs-pompiers pour 100 000 habitants est plus faible que la moyenne nationale (372) et se rapproche de la situation des SDIS de 1^{ère} catégorie à forte densité de population.

A l'inverse des gros départements, la taille du Territoire de Belfort laisse peu de latitude pour faire face à un évènement significatif. Avec des effectifs journaliers compris entre 40 et 80 sapeurs-pompiers disponibles, tout évènement d'une certaine ampleur place le département dans une situation où il n'y a plus de réserve de personnel.

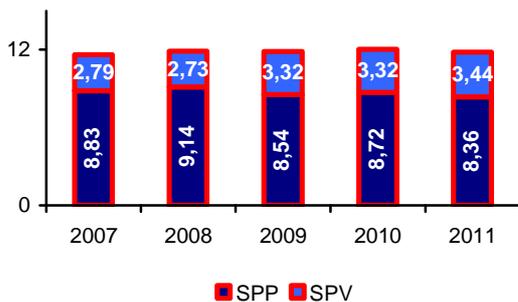
Paradoxalement, le nombre de SPP est proportionnellement élevé (84 SPP pour 100 000 habitants), bien plus que dans les autres SDIS de 5^e catégorie (39) et également plus que dans les SDIS de 1^{ère} catégorie (80). Il convient toutefois de pondérer ce constat par l'inévitable effet de seuil, dû à la taille atypique du département, en particulier sur les effectifs d'encadrement et de soutien.

En revanche, le nombre de SPV est relativement faible (204 pour 100 000 habitants) contre 540 dans les autres SDIS de 5^e catégorie et 303 en moyenne nationale. Pourtant, la densité de population ne devrait pas avoir d'effet négatif sur la ressource.

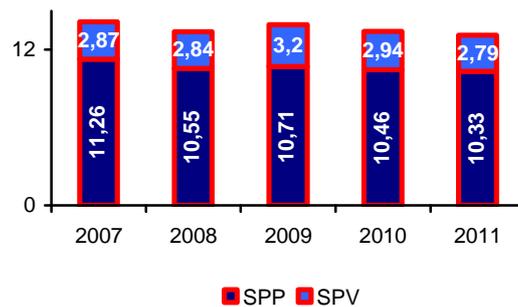
C'est sur l'agglomération belfortaine que le nombre de SPV est proportionnellement le plus faible avec en 2011, 106 SPV pour 100 000 habitants (99 SPV pour 93 203 habitants).

A.5 Dispositif de garde et d'astreinte

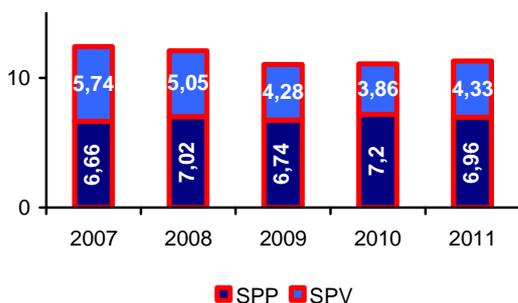
Effectif moyen de garde de jour
Belfort Nord



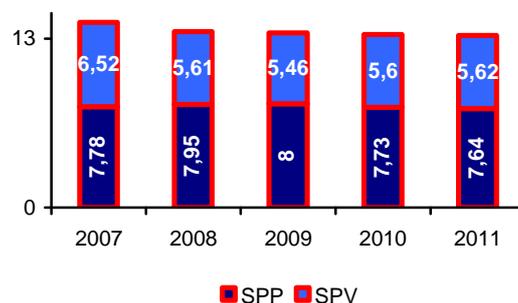
Effectif moyen de garde de jour
Belfort Sud



Effectif moyen de garde de nuit
Belfort Nord

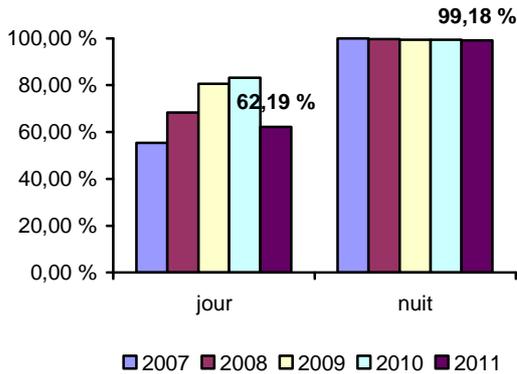


Effectif moyen de garde de nuit
Belfort Sud

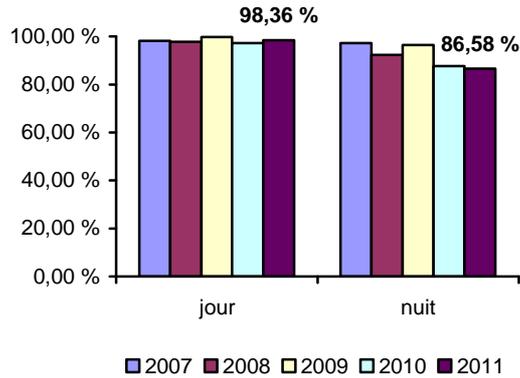


Taux d'atteinte du potentiel opérationnel journalier

Belfort Nord



Belfort Sud



Jusqu'à juin 2012, en l'absence de dispositif de gestion dynamique individuelle des gardes des CS hors agglomération belfortaine, le SDIS n'était pas en mesure de fournir de statistiques fiables sur la disponibilité réelle des sapeurs-pompiers volontaires en astreinte, en particulier en période diurne. Il est établi en revanche que les effectifs nocturnes sont constamment supérieurs aux objectifs minimums du règlement opérationnel.

Le règlement opérationnel fixe des objectifs de garde sur Belfort nord et sud de 12 et 12 le jour et de 10 et 13 la nuit. Il s'agit d'effectifs minimum. Une circulaire du DDSIS décline ces effectifs en objectifs prévisionnels de permanence, utilisés en référence pour établir les plannings prévisionnels de garde.

Objectifs de planification	Garde mixte			
	Jour (8h00 - 20h00)		Nuit (20h00 - 8h00) Samedi - Dimanche - Jours fériés	
Belfort sud	14	SPP = 11 SPV = 3	13 (12 + 1 stationnaire)	SPP = 7 SPV = 6
Belfort nord	12	SPP = 10 SPV = 2	10 (9 + 1 stationnaire)	SPP = 6 SPV = 4

Ces règles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les objectifs du règlement opérationnel ne sont atteints que partiellement. Les causes sont de deux ordres :
L'effectif de SPP dans chaque CS n'apporte aucune marge au regard des objectifs journaliers. Cela se traduit au moindre aléa (maladie...) par une absence non remplaçable.
La disponibilité des SPV de jour en semaine est largement insuffisante pour atteindre l'objectif de 3 et 2 SPV de garde. L'effectif de SPP ne compense pas cette carence. Une perte d'effectif sur le créneau horaire 6 heures – 8 heures est très fréquemment enregistrée du fait du départ anticipé de certains SPV pour raisons professionnelles.
Il est ainsi indéniable de noter que les objectifs du règlement opérationnel en matière d'effectifs de garde sur l'agglomération, fixé à 24 de jour et 23 de nuit, ne sont atteints, entre 2008 et 2011, en moyenne qu'à 90 %.

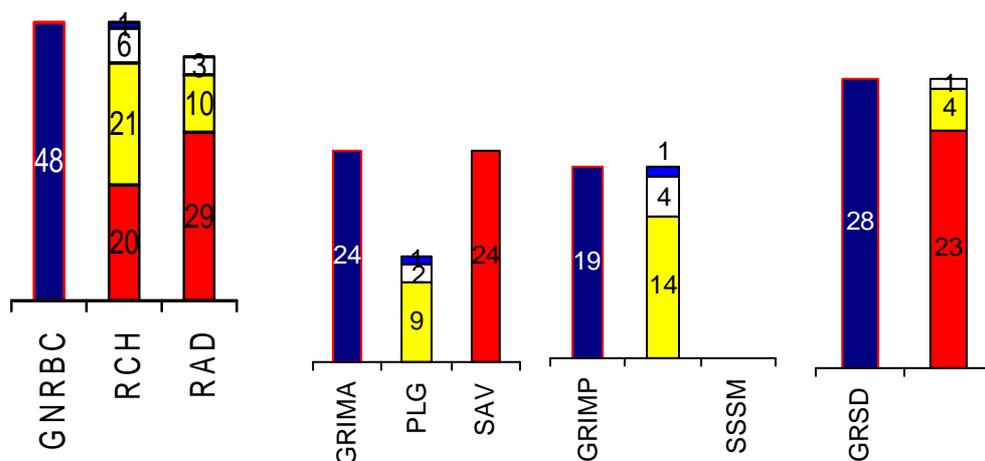
Objectif minimum du règlement opérationnel	Jour	Nuit	
Belfort Nord	73,6 %	99,5 %	
Belfort Sud	98,3 %	90,8 %	
Agglo	86 %	95 %	90 %

Les objectifs prévisionnels de permanence fixés par circulaire du DDSIS et rappelés ci-avant, sont également atteints que partiellement, surtout en journée, comme le montre les moyennes relevées pour les sapeurs-pompiers professionnels entre 2008 et 2011. Il faut garder à l'esprit, néanmoins, que les absences non programmables (maladie...) contribuent par définition à ce que les objectifs de planification ne soient pas atteints.

Objectifs prévisionnels de garde des SPP	Jour	Nuit	
Belfort Nord	64 %	99 %	
Belfort Sud	82 %	94 %	
Agglo	70 %	97%	83 %

B Equipes spécialisées

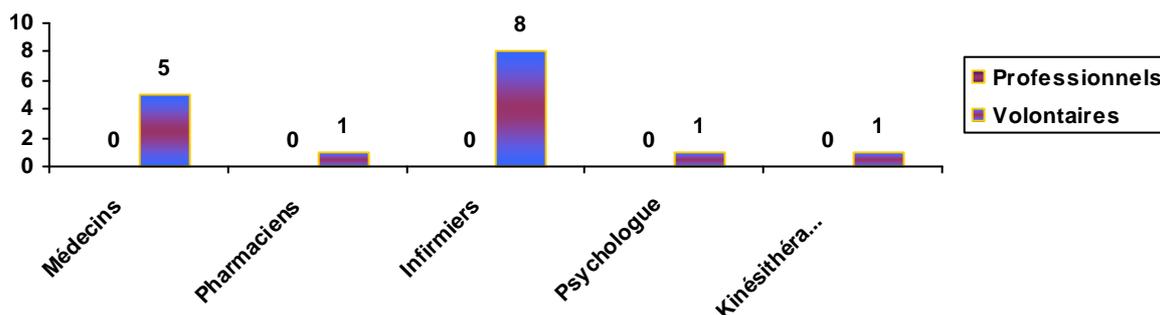
Unités spécialisées



C Service de santé et de secours médical

Le service de santé et de secours médical (SSSM) compte 16 sapeurs-pompiers :

- 5 médecins : 5 SPV
- 1 pharmacien : 1 SPV
- 8 infirmiers : 8 SPV
- 1 psychologue : 1 SPV expert
- 1 kinésithérapeute : 1 SPV expert

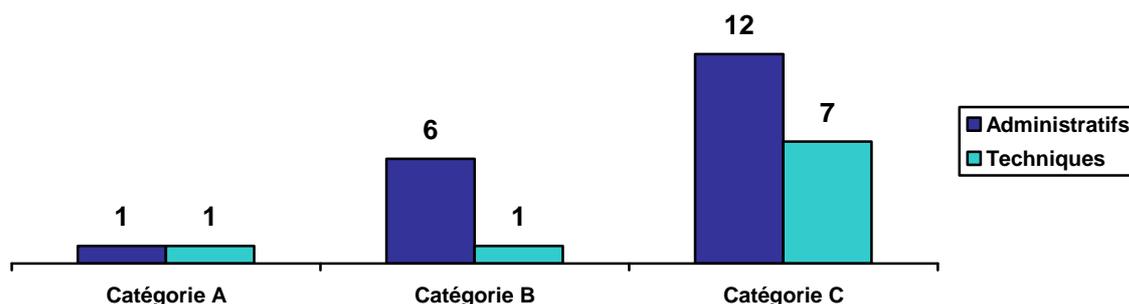


Le SSSM souffre d'un effectif insuffisant pour mener à bien ses missions. Une restructuration a bien été entreprise en 2007, lors du recrutement d'un médecin-chef sapeur-pompier professionnel avec des premiers résultats rapides. Mais malheureusement le nouvel élan a été brutalement freiné par sa disparition tragique. Pour autant, grâce à une très forte mobilisation des effectifs volontaires, l'essentiel des missions reste assuré. L'arrivée d'un nouveau médecin-chef permettra de relancer la dynamique du service, d'étoffer ses effectifs et d'élargir les compétences en s'attachant entre autre les services d'un vétérinaire.

D Personnels administratifs et techniques

Répartition des personnels administratifs et techniques

Le nombre de personnels administratifs et techniques est de 28.



Affectés à des missions fonctionnelles, administratives et techniques, les personnels non sapeurs-pompiers sont indispensables au bon fonctionnement du service. Leur effectif est passé de 22 en 2004 à 28 en 2012, en accompagnement de l'évolution progressive de l'établissement depuis sa création en 1999. L'effectif est désormais stabilisé.

IV Les ressources matérielles

A Parc matériels roulants

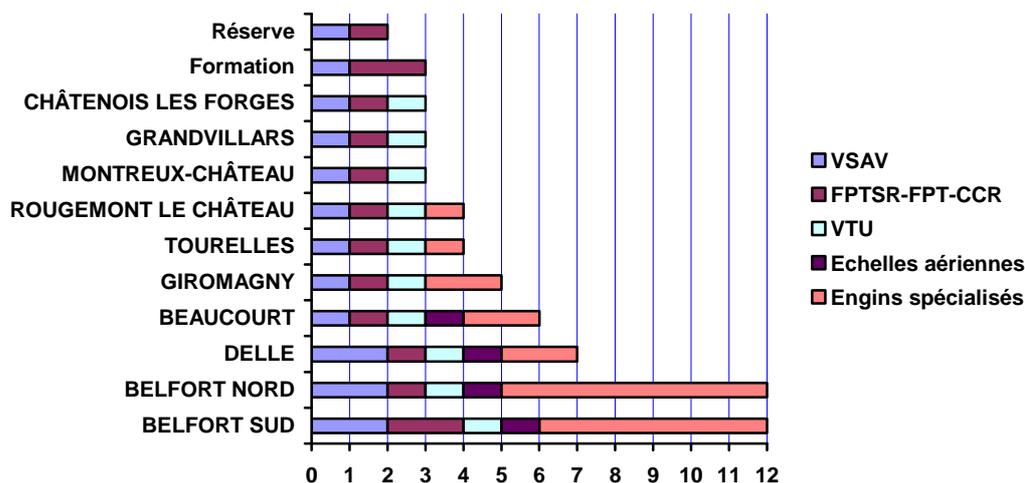
Le SDIS dispose d'un parc roulant de 102 véhicules et 27 remorques ou engins divers. L'âge moyen du parc est de 12 ans. Le parc engins est d'un très bon niveau au regard des critères de vétusté grâce à une politique d'amortissement et de renouvellement planifiée et suivie scrupuleusement.

Depuis la départementalisation le parc a été rajeuni, modernisé, homogénéisé et rationalisé. Le parc est ainsi passé de 120 à 102 engins entre 2005 et 2012.

Le plan d'équipement en vigueur est établi jusqu'en 2012. Il est donc à renouveler au regard des objectifs de couverture du présent SDACR.

Le plan d'équipement est étroitement associé au plan d'amortissement technique et financier des engins.

Affectation des principaux engins



Le SDIS 90 a fait le choix de disposer d'un parc d'engins incendie qui combine polyvalence et standardisation. Les centres disposent ainsi d'un engin de lutte contre l'incendie unique adapté à leur secteur et aux missions qui leur sont dévolues :

- FPTSR qui combinent la couverture des feux urbains et du secours routier (Belfort Nord, Belfort Sud, Delle)
- FPT sur les secteurs urbains ou périurbains
- CCR sur les secteurs à dominante rurale.

De plus en plus de réflexions internes apparaissent sur la question de disposer d'engins incendie à une seule équipe, adaptés à la couverture des feux en extérieur tant urbains (véhicules, containers à ordures) que ruraux (friches). Le principal avantage attendu serait d'éviter de mobiliser inutilement du personnel et de conserver néanmoins une capacité de renfort par les engins habituels.

Le SDIS dispose de CCFL dans certains centres qui traitent les feux de végétaux de surface limitée.

Le taux d'indisponibilité (maintenance et pannes) des principaux engins est un élément déterminant pour évaluer les besoins en matériels de réserve afin de pérenniser la couverture opérationnelle. Pour les engins d'incendie il est estimé à 15 jours par an et par engin ; pour les ambulances à 10 jours par an et par véhicule.

En 2012, le SDIS dispose d'un FPT et d'un VSAV de réserve, également identifié en VSAV 3 à Belfort Sud. Fréquemment ces moyens sont insuffisants pour couvrir les besoins alors compensés par des engins identifiés comme opérationnels en centre de secours.

B Autres matériels

Le SDIS a réalisé des investissements lourds sur les petits matériels opérationnels et l'habillement. La départementalisation a démontré un état des matériels hétérogènes en fonction des corps communaux. Ce dernier a été modernisé sur le long terme.

B.1 Petits matériels opérationnels

- Création des lots pour les VTU.

La polyvalence du VTU entraîne la nécessité de disposer de différents matériels :

- Lot bâchage
- Lot tronçonnage
- Lot épuisement/assèchement
- Lot éclairage
- Lot destruction hyménoptères
- Lot capture d'animaux.

Les VTU ont également été renforcés en matériels de signalisation : cônes de lubec, triflash.

- Tuyaux

Les inventaires réalisés en 2005 ont démontré que les réserves d'approche dans les unités opérationnelles et la réserve départementale disposaient de tuyaux en nombre insuffisant et de mauvaise qualité. Un plan d'investissement en tuyaux est intervenu dès 2005 pour renouveler les différentes gammes (45, 70, 110), et compléter la dotation initiale des deux dévidoirs automobiles pour les porter à 2 000m. Cet effort considérable a permis sur six ans de remettre à niveau les matériels.

- Accessoires hydrauliques, pièces de jonction, lances

Le renouvellement des engins incendie a permis en partie de remplacer les différents matériels devenus obsolètes. Par ailleurs, la création de la réserve départementale était adéquate pour coordonner, structurer et homogénéiser les acquisitions.

Certaines situations opérationnelles ont amené le service à doter les engins d'incendie et les échelles aériennes d'une lance à double régulation : automatique et bas débit. Cette lance améliore la lutte contre les incendies et la sécurité du binôme.

- Caméras thermiques

Afin d'améliorer la sécurité en intervention, les reconnaissances, les recherches de personnes et de protéger le SDIS contre d'éventuels contentieux (reprise de feu), il a été procédé à l'acquisition de 12 caméras thermiques pour les unités opérationnelles.

- Air respirable

Le service a mis en place une gestion rationnelle du parc d'ARI dans les engins avec constitution d'une réserve départementale et de réserves d'approche dans les unités opérationnelles. Afin de lisser l'âge du parc, il a été retenu d'acquérir 20 ARI tous les deux ans en échange standard.

- Eclairage

Dans le but d'améliorer la sécurité des personnels pendant les différentes phases opérationnelles, le service a renouvelé les différentes lampes devenues obsolètes pour retenir 4 gammes de matériels :

- lampe pour le chef d'agrès,
- lampe coudée pour chaque porteur d'ARI (fourgon, échelle aérienne),
- éclairage d'ambiance pour le VSAV,
- lampe frontale pour le VSAV.

B.2 Habillement

Dans le but d'accroître la sécurité des sapeurs-pompiers en opération mais également de répondre aux exigences normatives, le service a consacré une part importante de ses crédits de fonctionnement et d'investissement aux différents EPI.

L'effort conséquent a permis à chaque sapeur-pompier de disposer à titre individuel et en plus des tenues d'uniforme, tous les EPI de lutte contre l'incendie : casque F1, surpantalon, veste textile avec silhouettage en H, ceinturon, cagoule, gants de type B, bottes de feu.

C Transmissions et informatique opérationnelles

Le SDIS 90 a mené entre fin 2010 et début 2012 sa migration des transmissions sur le réseau numérique **ANTARES**.

Le niveau d'équipement atteint répond à l'essentiel des besoins.

Il est complété courant 2012 par le renouvellement du véhicule poste de commandement et les équipements de transmissions qui y sont associés.

Deux besoins identifiés lors de l'élaboration du projet ANTARES n'ont pas encore pu être satisfaits :
 La communication par des moyens techniquement et ergonomiquement adaptés entre les binômes d'attaque portes lance et leur chef d'agrès (en cours d'acquisition).
 La transmission directe des fiches bilan secourisme du VSAV au SAMU sous forme de données numérisées, dans un souci d'efficacité et de traçabilité.

Les transmissions et l'informatique opérationnelles sont des éléments névralgiques du fonctionnement opérationnels des sapeurs-pompier. Elles sont d'une grande complexité technique et d'une fiabilité limitée comme le démontrent les nombreuses pannes. Malgré le recours à des dispositifs de sécurisation par redondance ou à des règles de fonctionnement en modes dégradés, la maintenance et le dépannage des systèmes restent un sujet difficile pour le SDIS.

D Parc immobilier

Gestion en pleine propriété		Mises à disposition	
Direction départementale	Réfection 2001	CS Châtenois les Forges	Construction 1992
CS Beaucourt	Réfection 2007	CS Grandvillars	Réfection 1978
CS Belfort Sud	Construction 2003	CS Montreux-Château	Réfection 1980
CS Belfort Nord	Construction 2003	CS Rougemont-le-Château	Construction 1982
CS Delle	Construction 2010		
CS Giromagny	Réfection 2006		
CS Tourelles	Construction 2003		
15 591 m ²		1 469 m ²	

Depuis 2005, le SDIS a poursuivi l'exécution du plan immobilier issu du 1^{er} SDACR et qui avait donné lieu à la construction des centres de secours de Belfort Sud, Belfort Nord, Tourelles. En 2006, a ainsi été réhabilité le CS Giromagny, le CS Beaucourt en 2007. Le CS Delle a été reconstruit en 2010 et le projet de construction du CS Châtenois est lancé pour une inauguration prévue en 2014.

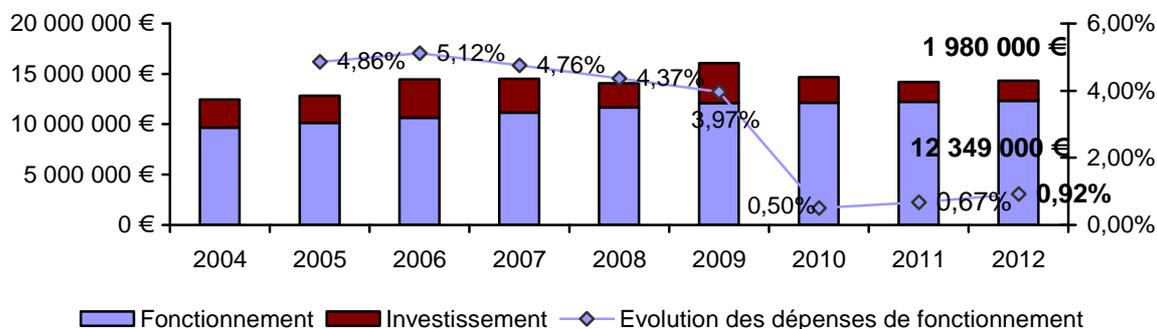
Il convient de noter également les travaux d'aménagement du plateau technique de l'EDSP 90 lancés en 2011 à Belfort Sud et qui se poursuivent avec une extension sur Belfort Nord.

Il s'agit là d'un plan ambitieux mené par le financement des collectivités locales avec d'un côté un bloc communal maintenant ses contributions au moins à l'instar de l'inflation et en accompagnement d'une hausse des contributions du Département.

Trois centres de secours n'ont pas encore fait l'objet d'un projet de reconstruction ou de réhabilitation (Montreux, Rougemont, Grandvillars).

V Les ressources financières

A Budget annuel



Le budget du SDIS a sensiblement progressé jusqu'à 2009 et s'est stabilisé depuis, après avoir absorbé les indispensables mises à niveau d'après la départementalisation.

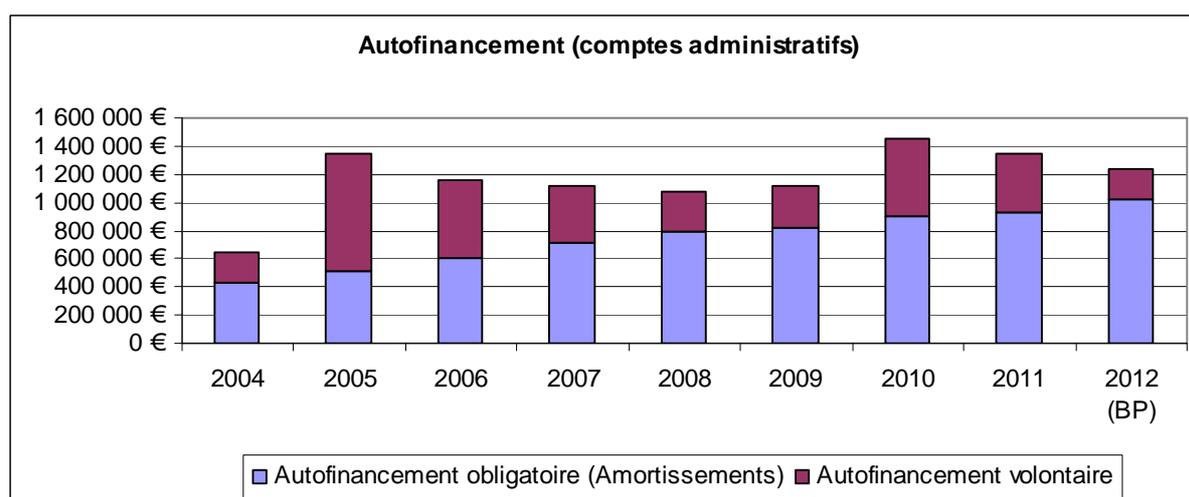
Ratios financiers du BP 2012 :

Epargne nette : 497 000 € soit 39 % du total des investissements (11 % en 2009, 27 % en 2010, 36 % en 2011).

Ratio d'endettement : 9,4 % [Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement] (11 % en 2009, 8,4 % en 2010 et 8,9 % en 2011).

Capacité de désendettement : 9,4 ans [Encours de dette / épargne brute] (Comptes administratifs : 9,2 ans en 2009, 8,9 ans en 2010, 8,4 ans en 2011).

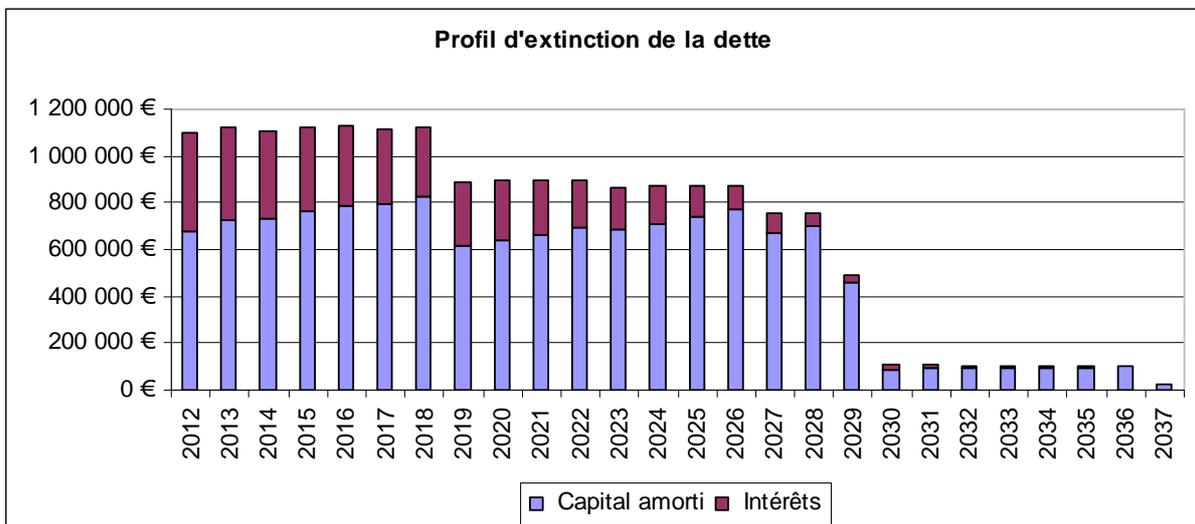
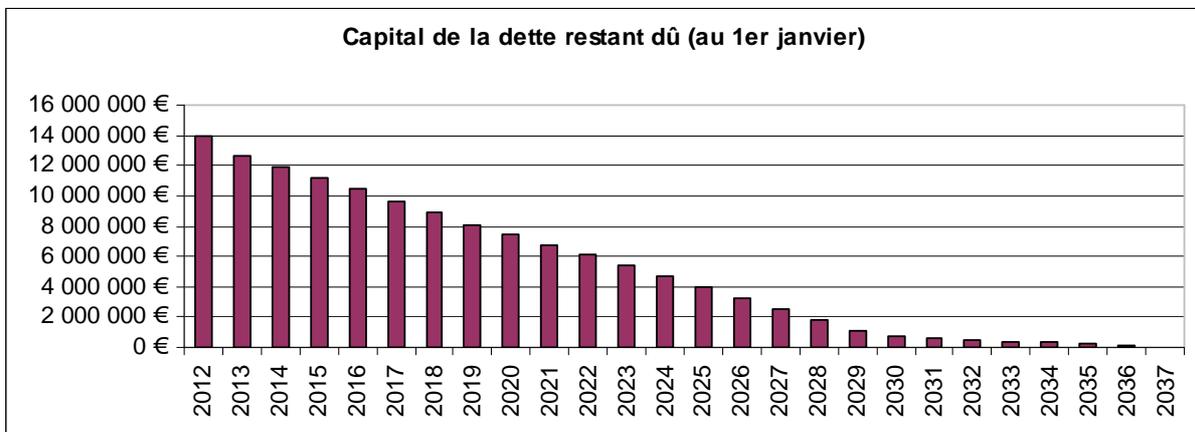
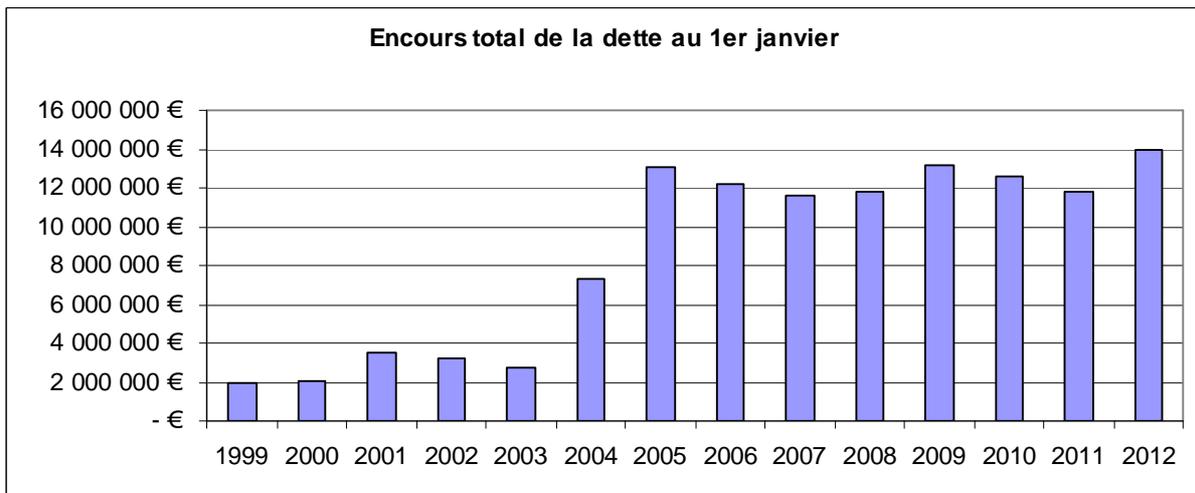
B Capacité d'autofinancement

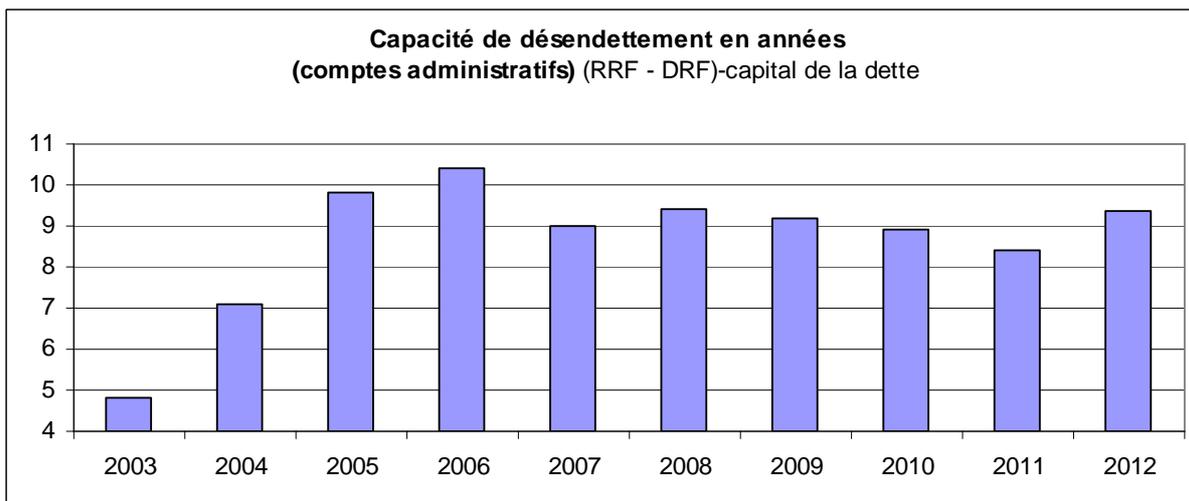


Le SDIS amortit l'ensemble de ses investissements, hors immobiliers, depuis 2004 (application de l'instruction budgétaire et comptable M61).

Parallèlement, un effort a été réalisé sur l'autofinancement volontaire des investissements à partir de 2005 afin d'améliorer l'épargne nette, de contenir l'endettement et préserver l'avenir.

C Capacité d'endettement





Le niveau d'endettement du SDIS est à relativiser car l'établissement est doté de moyens récents et modernes.

En effet, Le SDIS 90 a réalisé un plan d'investissement immobilier et mobilier conséquent depuis la départementalisation intervenue en 1999 :

- construction de 4 centres de secours (14 700 000 €)
- réhabilitation de 2 centres de secours (2 400 000 €)
- extension du bâtiment de l'état-major (465 000 €)
- réalisation d'un plateau technique de formation et d'entraînement (510 000 €). Projet en cours : plan pluriannuel 2011 - 2013.
- remise à niveau du parc matériel roulant
- remise à niveau du matériel d'incendie et de secours et du matériel divers.

CHAPITRE 2 : EVALUATION DES OBJECTIFS DES SDACR I ET II

I Généralités

A SDACR I

Objectifs 1999	Degré de mise en œuvre	Analyse des obstacles	Pertinence de l'objectif
Fusion entre le CS Delle et le CS Grandvillars	NON FAIT	Sujet sensible où les différents acteurs ne se sont pas clairement positionnés	Nécessaire dans l'hypothèse préconisée par le SDACR I à 9 CS
Regroupement des CPI au Sud du Département	FAIT	CS Tourelles absorbe les CPI Méziré Morvillars et Bourgone	Bilan positif bonne intégration du personnel et capacité opérationnelle accrue
Regroupement des CPI au Nord du Département	FAIT	CS Belfort absorbe les CPI Offemont et Valdoie	Bilan mitigé sur le plan humain pour de nombreux SPV qui ont résilié leur engagement
Regroupement des CPI au Centre du Département	FAIT	CS Bavilliers absorbe les CPI Bavilliers Danjoutin	Bilan positif facilité par le lien qui unissait le personnel des deux CPI
Intégration des personnels	FAIT	Difficultés pour certains SPV et SPP à choisir leur CS d'affectation	Réglementaire
Développement du Volontariat	Incomplet	Difficultés récurrentes de recrutement et de fidélisation	Besoin permanent
Emploi des Personnels	A améliorer	Dans les CS de l'agglomération difficile à mettre en œuvre	Meilleure complémentarité de l'emploi opérationnel des SPV afin d'offrir une meilleure disponibilité
Plan quinquennal de renouvellement des équipements	FAIT	Adaptabilité des moyens	Amélioration de la capacité technique et économie significative
Plan décennal de construction des casernements	Incomplet	Construction de 4 centres et rénovation de CS en cours avec priorité pour les CS faisant l'objet d'un regroupement	A poursuivre. La construction ou la rénovation de casernes peut favoriser le recrutement de SPV
Délai d'intervention	FAIT	Délai en fonction du secteur (urbain/rural)	Egalité des secours pour tous les citoyens du Territoire

B SDACR II

Objectifs 2005	Degré de mise en œuvre	Analyse des obstacles	Pertinence de l'objectif
Répartition des secteurs	Fait	Difficultés à départager les sapeurs-pompiers des CS voisins, avec des considérations non rationnelles	Recherche de la meilleure couverture
Couverture de la zone A	Fait	Difficultés à couvrir les zones A rurales	Revoir l'approche pour la zone A qui place la couverture de Fontaine au même plan que Belfort
Couverture de la zone B	Fait		
Couverture de la zone C	Fait		
Armement matériel des CS	Tous ont au moins 1 engin incendie, 1 ambulance, 1 VTU. En revanche tous n'ont pas 1 véhicule hors route (2 sur 10)		Choix d'avoir des CS autonomes sur le risque courant qui participe à la complémentarité des CS et l'attractivité pour les SPV
Dotations matérielles globales	Quasiment fait en totalité sauf : Echelle sur porteur, Camion dévidoir En parallèle des matériels non prévus ont été acquis (CeSOS, VLM, CCGC en remplacement de la CeCI mais finalement non déclassée, 2 VTP, 1 VTAL) 5 MPR ont été conservées en plus des besoins identifiés		ESP : achat non réalisé devant le manque d'offre commerciale probante, les difficultés de formation et de mise en œuvre et la faible probabilité d'occurrence d'utilisation CD : décision de remplacer un CD (2000) par 3 VDL (500)
Effectif de garde des CS	Incomplet : Sur l'agglomération, l'effectif de 30 n'a jamais été atteint. Dans les autres CS, les effectifs sont dépassés la nuit et fréquemment non atteints la journée	La mise en place d'une astreinte pour les SPV sur l'agglomération n'a pas pu se faire (pertinence incertaine et rejet des SPV) La disponibilité des SPV de garde en journée sur l'agglomération est insuffisante La disponibilité des SPV en journée dans les autres CS est incertaine	L'effectif de 30 sur l'agglomération a été abandonné en 2007 suite au travail d'audit sur les effectifs de garde. Les effectifs dans les autres CS sont calculés à minima pour armer les engins en dotations

Objectifs 2005	Degré de mise en œuvre	Analyse des obstacles	Pertinence de l'objectif
Renforcer les coopérations interdépartementales	Fait par voie de conventions d'assistance mutuelle sauf avec le 88 Egalement avec le canton du Jura (CH)		Démarche à conforter
Pérenniser les équipements du CTA-CODIS et résoudre les difficultés touchants ses effectifs	Fait sur le matériel et l'agencement en 2010 Fait pour les effectifs en 2008 Les effectifs SPV restent trop faibles (3 en 2011)		Il y a nécessité de garantir les effectifs du CTA. Les dispositions adoptées en 2008 d'affectation obligatoire pour tous les SPP par rotation permettent d'atteindre l'objectif
Poursuivre le plan de rénovation des casernements	En cours 6 CS ont été construits ou rénovés, 1 est en cours de constructions, 3 restent à programmer	Le plan adopté en 1999 puis 2005 est ambitieux sur le plan budgétaire Le SDIS a atteint sa capacité raisonnable d'endettement et doit intégrer un étalement des rénovations immobilières	
Maintenir l'effort de formation et aménager une EDSP avec plateau technique	En cours Le plan de formation est à remettre à jour Le projet d'EDSP est en cours de réalisation sur 2010 - 2014	Le projet d'EDSP a dû être réorienté en 2010 tant pour des considérations techniques que financières	
Mettre en place un plan d'équipement dans le cadre d'une politique d'amortissement technique et financière visant à améliorer la capacité technique, à apporter des économies de fonctionnement par la standardisation	Fait, le SDIS dispose d'un parc matériel performant dont le taux de vétusté est faible Depuis 2004, le SDIS réalise un amortissement financier de ses investissements. La dotation aux amortissements atteint désormais un quasi niveau d'autofinancement des investissements courants Le parc véhicule a été rationalisé avec 120 véhicules roulants en 2005 contre 102 en 2012		Le plan d'équipement doit permettre de conserver un parc performant d'autant plus que la taille du SDIS ne laisse que peu de marge de gestion des indisponibilités mécaniques des engins
Acquérir sur 5 ans les moyens complémentaires identifiés	Fait		Le plan d'équipement répond à cet objectif

Objectifs 2005	Degré de mise en œuvre	Analyse des obstacles	Pertinence de l'objectif
Engager un plan de recrutement de SPP assorti d'une gestion rigoureuse des carrières	Fait, les effectifs de SPP ont été augmentés de 112 à 124 entre 2005 et 2008		Les effectifs SPP sont stables depuis 2008
Comblent les carences de disponibilités des SPV	Non atteint	Les effectifs de SPP ne suffisent pas à combler le manque de SPV sur l'agglomération et les SPV de ces CS sont trop sollicités car en nombre insuffisant. Les CS hors agglomération n'ont pas réussi à recruter suffisamment de SPV disponibles en journée	Reste en 2012 une nécessité
Adopter un plan de formation adapté	Fait mais à renouveler dès 2013		

II Objectifs sur les moyens

A Acquisitions d'engins depuis le SDACR I

	engins incendie	échelles aériennes	ambulances	véhicules légers hors chemin (VLHR, CCFL)	véhicules lourds divers (CCGC, VPCE, CCFM)	véhicules légers divers (VL, VLC, VTU, VIRT, VPMA, rtc.)	Cellules	
1999			4					
2000	2					8		
2001	1	1	4			2	1	
2002			4			5		
2003	3			2	1	10		
2004			1		1	6		
2005	1		1	3		1		
2006	1		2	1	1	6		
2007		1	2			7	1	
2008	1				2	5	1	
2009	2	1	1		1	7	1	
2010			2	1		6		
2011			2			6		
2012			2			5		
	11	3	25	7	6	74	4	130
Durées amortissement	15	15	7	12	15	7 à 12	15	

	engins incendie	échelles aériennes	ambulances	véhicules légers hors chemin (VLHR, CCFL)	véhicules lourds divers (CCGC, VPCE, CCFM)	véhicules légers divers (VL, VLC, VTU, VIRT, VPMA, rfc.)	Cellules	
rythme théorique de renouvellement (1 achat tous les)	1 an(s)	3 an(s)	0,5 an(s)	2 an(s)				
besoins couverture 2005	14	5	15	7				
achats théoriques potentiels sur la période au regard de l'amortissement	13	5	30	8				
écart entre achats potentiels et réalisés	-2	-2	-5	-1				
Parc 2012	14	4	15	7	7	55	6	108
	11ops + 2 for + 1rés		14 ops + 1 for					

Le SDIS développe une politique d'amortissements techniques et comptables cohérents, afin de se donner la capacité d'autofinancer le renouvellement du parc matériels roulants. La définition des durées d'amortissement doit toutefois être évaluée périodiquement et au besoin ajustée. Le tableau ci-dessus met en évidence des écarts entre les achats réalisés et le rythme théorique de renouvellement. Ces écarts s'expliquent par l'héritage d'un parc hétéroclite lors de la départementalisation et par des durées de vie des engins parfois allongées. A noter cependant que la capacité d'autofinancement ainsi dégagée sert également à rembourser le capital de la dette, essentiellement portée sur le financement des constructions de caserne qui ne sont pas amorties.

B Moyens nécessaires à la couverture des risques SDACR I et II

MATERIELS	Objectifs 1999	Objectifs 2005	Existant 2012	DIFFERENTIEL 2005/2012	OBSERVATIONS
FPT ou FPTHR ou FPTSR ou CCR	14	12	14	2	11 dans les CS + 2 formation + 1 FPT de réserve
CCF 2000/4000	6	1	2	1	1 BLFN (2000) + 1 DELLE (4000)
CCFL	0	2	4	2	1 par CS non pourvu en CCF, CCR ou VLHR
VDL	0	0	3	3	Tourelles Beaucourt Giromagny
Engins tout terrain	2	10	13	3	Au moins 1 VTT par CS (5 CCR 4CCFL 4VLHR)
VSAV	15	15	15	0	1 VSAV attribué formation portant le total à 15

MATERIELS	Objectifs 1999	Objectifs 2005	Existant 2012	DIFFERENTIEL 2005/2012	OBSERVATIONS
DAE	0	13	15	2	1 par VSAV + Formation
VSR	4	4	5	1	BLFN + BLFS + Delle + Formation + CESOS
VTU	17	11	12	1	2 VLID BLFS + BLFN
Echelles Aériennes	5	5	4	1	1 échelle adaptée au secteur ville ancien quartier (ESP) non acquise
CCGC	0	0	1	1	1 à BLFN (8000 L. eau + 475 L émulseur)
CD	2	2	1	-1	1 CD à BLFS (longueur de tuyaux <2000m.)
MPR 2000/15	17	3	8	5	5 (200/15) + 3 (1000/15)
CECI	1	1	1	0	BLFS
CEEP	1	1	1	0	Armée avec 2 LMO 2000
Porte Cellule	1	2	2	0	BLFS + BLFN
Equipements mobiles d'alerte	17	2	14	10	9 VLOG + FPTSR N/S + CCGC + 2EPA
Caméra Thermique	0	0	12	12	11 FPTSR FPT CCR Sud + 1 VL/OG
Groupes électrogènes portables	8	11	10	-1	1 par CS
VPCM	1	1	1	0	CS Giromagny (PC de Colonne)
PMA 10	1	1	1	0	CS Beaucourt
CESOS	0	0	1	1	BLFS UARI+SD+SR+Venti.+Eclair.+Protec
UPO (Poudre)	3	3	3	0	3 remorques Poudre
URT (Risque Technologique)	1	1	1	1	CERT + VIRT
VL	39	36	39	3	1 par CS + 1/permanence + 5 soutien logistique et le fonctionnement administratif. du service
VLHR	0	3	4	1	

MATERIELS	Objectifs 1999	Objectifs 2005	Existant 2012	DIFFERENTIEL 2005/2012	OBSERVATIONS
VTP	0	0	2	2	Renforts relèves de personnel (BLFS+ BLFN)
VPL	1	1	1	0	
BRS/BLS	4	4	5	1	2 BRS (BLFS+Delle) + 3 BLFS (Non attribuées)
Pompe d'épuisement >15m ³ /h	36	47	56	9	4 par CS + réserve
EQUIPES SPECIALISEES					
Sauvetage Aquatique	1	1	1	0	
GRIMP	0	1	1	0	
RTN	1	1	1	0	
SD	0		1	0	Sciemment, les moyens dont dispose le SDIS ne sont pas dimensionnés pour être autonomes au sens du guide national de référence mais pour intervenir renforcés par les moyens des SDIS 25 ou 68.

III Objectifs sur les délais

A Délais d'intervention

A.1 Analyse globale des délais d'intervention

D'une manière globale, **65 %** des interventions font l'objet d'un délai d'arrivée sur les lieux du 1^{er} engin en moins de 10 minutes après la réception de l'appel d'urgence au CTA-CODIS et **90 %** en moins de 15 minutes.

21 % des délais sont mesurés au-delà des objectifs de couverture exprimés en 2005. A noter toutefois qu'en 2005, les objectifs exprimés ne tenaient pas compte du temps de traitement de l'alerte entre 1 minute 30 et 2 minutes.

Au niveau national, le délai moyen d'intervention sur zone entre la diffusion de l'alerte et l'arrivée sur les lieux est pour 2011 de 10 minutes 36 et celui de traitement de l'alerte de 1 minute 56, soit un délai d'intervention de 12 minutes 32. Le délai moyen sur le Territoire de Belfort est de **9 minutes 46** pour 2011, soit plus court de près de 3 minutes que la moyenne nationale.

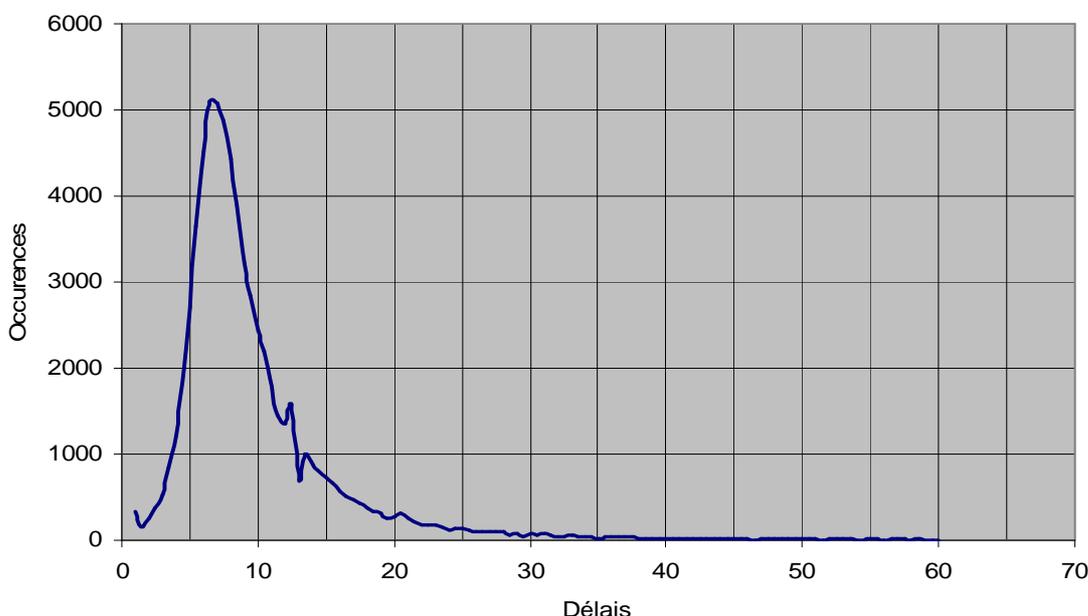
Le délai moyen d'intervention entre sur la période 2004 – 2011 est de **9 minutes 13**.

Suivi des délais d'interventions

	Nb inter 2012 (En cours)	% 2012 (en cours)	Nb inter 2011	% 2011	Nb inter 2010	% 2010
>10 min	1844	36,1 %	3037	35,7 %	2898	35,0 %
>15 min	476	9,3 %	819	9,6 %	771	9,3 %
>20 min	171	3,3 %	280	3,3 %	240	2,9 %
>SDACR	1140	22,3 %	1816	21,3 %	1773	21,4 %

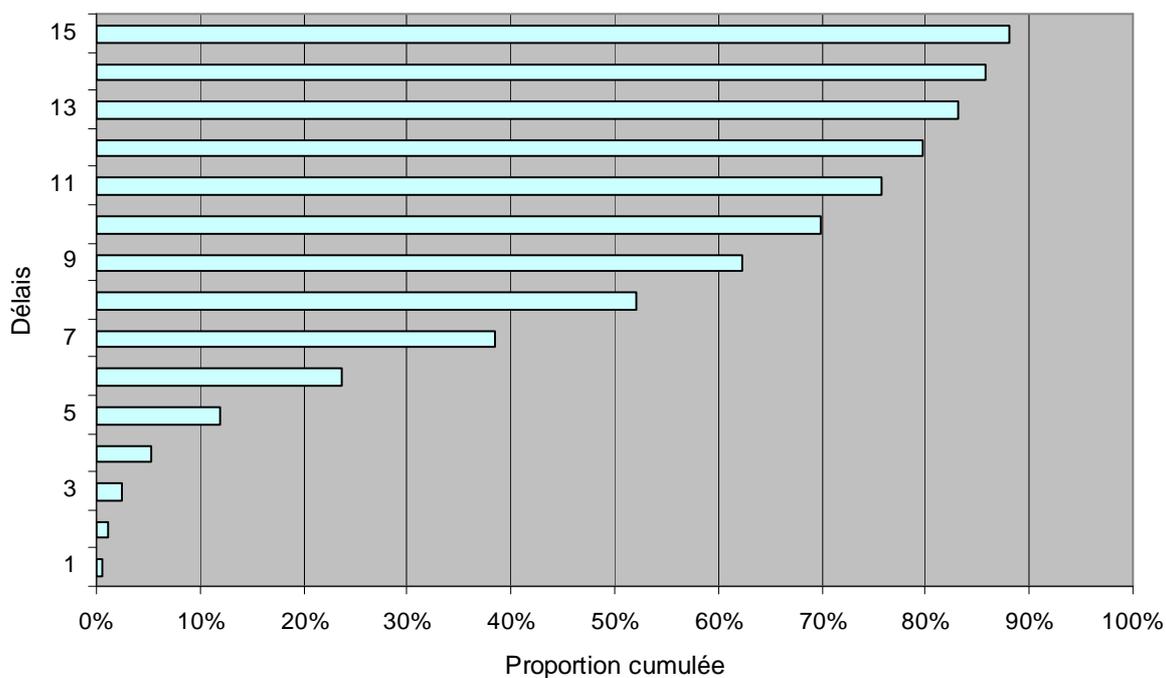
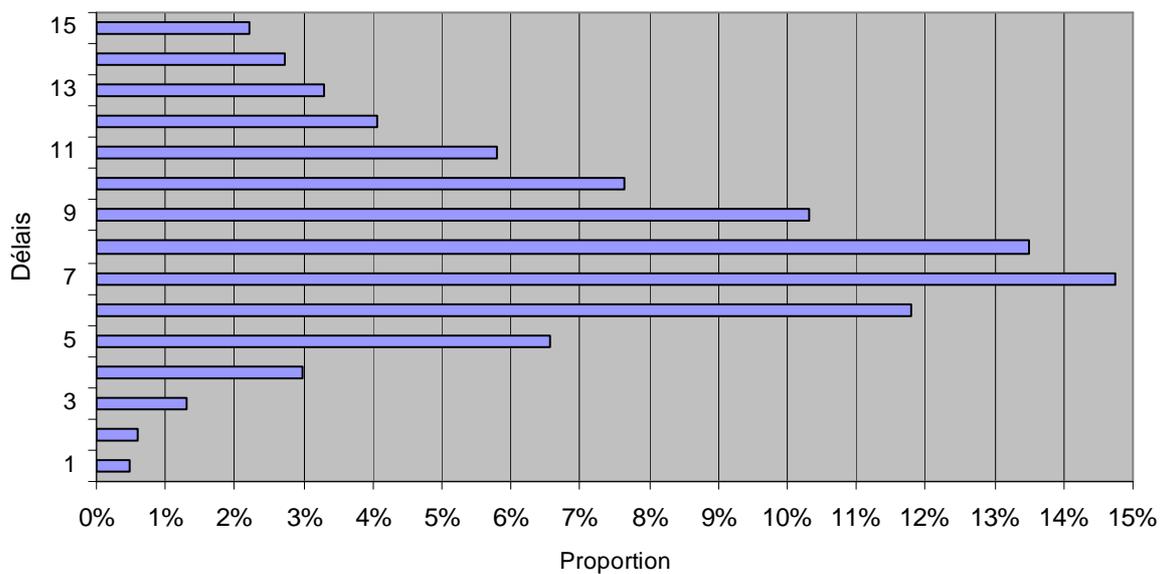
L'analyse porte uniquement sur les interventions disposant d'un délai d'arrivée sur les lieux valide (Délai entre la réception de l'appel et l'arrivée sur les lieux du premier engin)

Analyse de l'ensemble des sorties d'engins de 1^{ère} intervention (engins incendie, échelles, ambulances) entre 2004 et 2010 (environ 69 000 items)



Les délais au delà de 20 minutes représentent moins de 2 %. L'analyse des délais supérieurs à 20 minutes fait apparaître différentes situations, indiquées ci-après par ordre de fréquence :

- Interventions sur les secteurs les plus éloignés d'un centre de secours (Ballon d'Alsace, Lamadelaine, Vauthiermont, Angeot, Réchésy...);
- Engins non présents dans tous les centres de secours : échelles aériennes et engins de secours routiers ;
- Délai de mobilisation et de retour au centre des sapeurs-pompiers en astreinte plus long que d'ordinaire induisant un retard dans le départ ;
- Engin concerné parti après un autre engin de la même caserne induisant certainement une redistribution des piquets. (dans ce cas, un premier engin est déjà sur place dans un délai inférieur) ;
- Autres causes non expliquées précisément mais parmi lesquelles on peut relever des conditions de circulation dégradées, des difficultés à trouver l'adresse, des engins engagés en relève ou en ronde de reconnaissance donc sans notion d'urgence, ou encore des erreurs d'adressage.
- A noter également des retards notés parfois dans l'enregistrement des délais d'arrivée sur les lieux.



A.2 Délais moyens d'intervention par commune

	Délais théoriques SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
ANDELNANS	8	913	7	-0,90
ANGEOT	16	92	16	-0,39
ANJOUTEY	16	150	15	-1,24
ARGIESANS	10	157	11	0,76

	Délais théoriques SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
AUTRECHENE	12	58	14	1,84
AUXELLES BAS	13	193	14	0,52
AUXELLES HAUT	14	66	14	0,32
BANVILLARS	14	51	13	-1,44
BAVILLIERS	7	1 748	8	1,38
BEAUCOURT	9	2 284	10	0,69
BELFORT	7	28 045	8	1,16
BERMONT	13	105	11	-1,96
BESSONCOURT	10	644	11	0,94
BETHONVILLIERS	13	60	14	1,27
BORON	13	95	13	0,35
BOTANS	10	125	9	-0,54
BOURG SOUS CHATELET	18	8	12	-5,55
BOUROGNE	9	855	10	1,16
BREBOTTE	11	72	14	2,53
BRETAGNE	10	60	10	0,39
BUC	12	42	13	0,81
CHARMOIS	11	62	12	1,34
CHATENOIS LES FORGES	8	744	9	1,43
CHAUX	12	290	12	-0,47
CHAVANATTE	14	26	15	1,37
CHAVANNES LES GRANDS	12	70	13	0,60
CHEVREMONT	11	327	13	2,42
COURCELLES	14	26	18	3,93
COURTELEVANT	15	121	15	0,16
CRAVANCHE	10	426	9	-1,02
CROIX	16	45	17	1,08
CUNELIERES	10	64	11	1,36
DANJOUTIN	7	1 512	7	0,23
DELLE	9	3 229	9	-0,19
DENNEY	9	165	11	2,34
DORANS	10	152	10	0,49
EGUENIGUE	12	80	12	0,40
ELOIE	14	194	10	-3,52
ESSERT	9	705	10	1,16
ETUEFFONT	14	333	14	-0,10
EVETTE SALBERT	14	414	12	-2,30
FAVEROIS	13	146	13	-0,31
FECHE L EGLISE	13	245	13	-0,01
FELON	14	60	13	-1,19
FLORIMONT	15	121	15	-0,16
FONTAINE	12	481	14	1,51
FONTENELLE	10	31	14	3,98
FOUSSEMAGNE	9	237	12	3,46
FRAIS	11	107	11	0,42
FROIDEFONTAINE	11	122	11	0,28

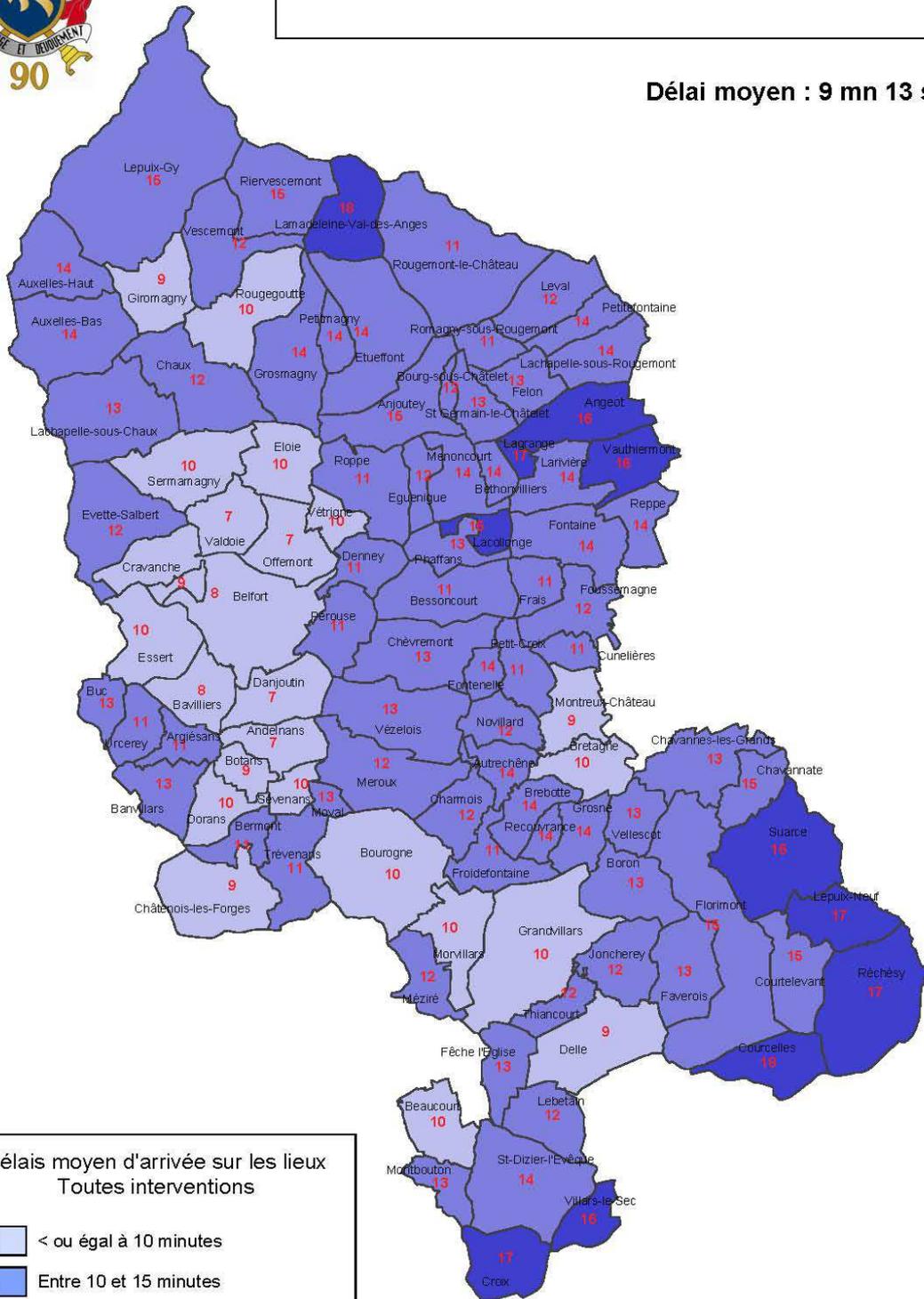
	Délais théoriques SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
GIROMAGNY	9	1 435	9	0,49
GRANDVILLARS	8	1 234	10	1,96
GROSMAGNY	13	117	14	0,86
GROSNE	11	61	14	2,68
JONCHEREY	11	405	12	0,56
LACHAPELLE SOUS CHAUX	13	151	13	-0,48
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	14	157	14	-0,10
LACOLLONGE	15	40	16	1,09
LAGRANGE	14	27	17	2,55
LAMADELEINE	19	12	18	-0,83
LARIVIERE	14	134	14	0,48
LEBETAIN	14	98	12	-1,78
LEPUIX GY	15	515	15	-0,33
LEPUIX NEUF	19	65	17	-1,82
LEVAL	12	85	12	-0,11
MENONCOURT	13	115	14	0,85
MEROUX	9	195	12	2,96
MEZIRE	12	318	12	0,07
MONTBOUTON	13	91	13	-0,07
MONTREUX CHATEAU	7	476	9	2,07
MORVILLARS	10	512	10	-0,08
MOVAL	12	20	13	0,93
NOVILLARD	10	51	12	2,09
OFFEMONT	7	1 312	7	0,32
PEROUSE	9	261	11	1,54
PETIT CROIX	9	76	11	2,42
PETITEFONTAINE	11	46	14	3,48
PETITMAGNY	11	57	14	2,62
PHAFFANS	11	86	13	1,98
RECHESY	17	190	17	0,37
RECOUVRANCE	16	12	14	-1,73
REPPE	15	61	14	-1,15
RIERVESCEMONT	15	16	15	-0,36
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	8	44	11	3,36
ROPPE	11	227	11	0,31
ROUGEGOUTTE	10	513	10	0,48
ROUGEMONT LE CHATEAU	10	414	11	0,54
SAINTE DIZIER L EVEQUE	13	89	14	1,44
SAINTE GERMAIN LE CHATELET	12	91	13	1,13
SERMAMAGNY	11	471	10	-0,80
SEVENANS	10	196	10	-0,33
SUARCE	16	140	16	0,33
THIANCOURT	14	33	12	-1,78
TREVENANS	10	398	11	1,06
URCEREY	9	56	11	2,27
VALDOIE	9	1 970	7	-2,26

	Délais théoriques SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
VAUTHIERMONT	16	50	16	0,19
VELLESCOT	11	89	13	2,03
VECEMONT	12	169	12	-0,41
VETRIGNE	10	85	10	0,32
VEZELOIS	12	160	13	0,68
VILLARS LE SEC	17	39	16	-1,35
délai moyen plus court qu'au SDACR 2005				34,31 %
délai moyen entre 0 et 1 mn 30* plus long qu'au SDACR 2005				44,12 %
délai moyen de plus d'1 mn 30 plus long qu'au SDACR 2005				21,57 %
*1 mn 30 est le délai moyen de traitement de l'alerte				



DELAIS ARRIVEE SUR LES LIEUX

Délai moyen : 9 mn 13 s



M.A.J : 24/04/12

A.3 Délais moyens d'intervention Engins d'incendie

	Délais théoriques FPT SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
ANDELNANS	7	85	8	0,83
ANGEOT	17	41	16	-1,25
ANJOUTEY	15	42	15	-0,22
ARGIESANS	10	17	11	1,37
AUTRECHENE	11	14	14	2,87
AUXELLES BAS	14	52	14	0,35
AUXELLES HAUT	14	10	17	2,75
BANVILLARS	19	14	14	-4,63
BAVILLIERS	8	219	9	0,68
BEAUCOURT	9	430	10	0,87
BELFORT	7	3581	9	1,52
BERMONT	13	18	11	-2,22
BESSONCOURT	11	108	13	1,83
BETHONVILLIERS	15	15	14	-1,07
BORON	12	30	14	1,67
BOTANS	9	35	11	1,65
BOURG SOUS CHATELET	17	2	15	-2,08
BOUROGNE	11	134	11	0,02
BREBOTTE	11	19	14	3,27
BRETAGNE	12	13	11	-1,20
BUC	16	10	11	-4,97
CHARMOIS	11	16	11	0,48
CHATENOIS LES FORGES	8	117	10	1,53
CHAUX	13	58	12	-1,32
CHAVANATTE	0	6	18	17,60
CHAVANNES LES GRANDS	12	16	14	1,87
CHEVREMONT	11	42	14	3,20
COURCELLES	15	7	17	2,05
COURTELEVANT	13	26	15	1,82
CRAVANCHE	8	74	9	1,07
CROIX	0	17	16	16,00
CUNELIERES	19	14	13	-6,18
DANJOUTIN	9	179	8	-0,90
DELLE	9	494	9	0,33
DENNEY	9	31	13	3,60
DORANS	10	39	11	1,10
EGUENIGUE	13	9	12	-1,47
ELOIE	13	59	10	-2,63
ESSERT	9	102	11	1,67
ETUEFFONT	14	66	16	1,52
EVETTE SALBERT	14	78	12	-2,37
FAVEROIS	12	29	13	1,25
FECHE L EGLISE	15	51	12	-3,12

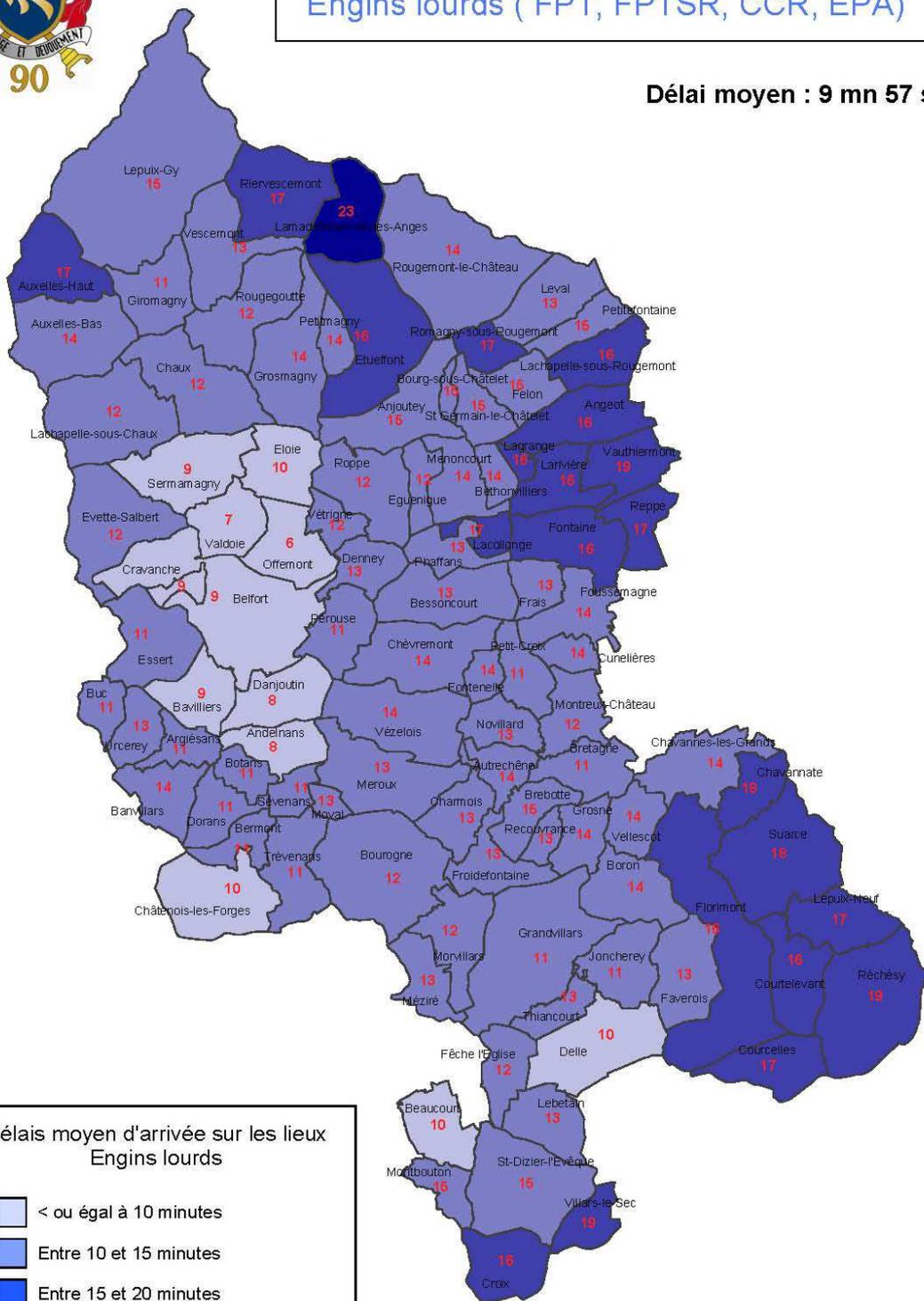
	Délais théoriques FPT SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
FELON	15	25	14	-0,67
FLORIMONT	14	42	16	2,00
FONTAINE	15	48	15	0,45
FONTENELLE	8	5	13	5,10
FOUSSEMAGNE	10	67	14	3,72
FRAIS	13	23	13	0,33
FROIDEFONTAINE	15	38	13	-2,22
GIROMAGNY	10	212	10	0,47
GRANDVILLARS	8	185	10	2,48
GROSMAGNY	15	25	14	-1,00
GROSNE	10	15	14	4,17
JONCHEREY	10	82	11	1,48
LACHAPELLE SOUS CHAUX	14	39	12	-2,48
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	13	45	16	2,92
LACOLLONGE	25	3	18	-6,75
LAGRANGE	0	7	15	14,87
LAMADELEINE	19	3	22	3,15
LARIVIERE	13	41	16	2,62
LEBETAIN	14	15	13	-0,57
LEPUIX GY	13	89	15	1,53
LEPUIX NEUF	18	15	17	-0,72
LEVAL	7	20	13	5,72
MENONCOURT	13	38	14	0,75
MEROUX	8	32	13	4,80
MEZIRE	13	63	13	-0,47
MONTBOUTON	14	24	14	0,18
MONTREUX CHATEAU	9	64	11	1,82
MORVILLARS	12	72	11	-0,65
MOVAL	11	3	13	2,27
NOVILLARD	11	14	13	1,53
OFFEMONT	8	476	6	-1,82
PEROUSE	9	68	11	1,67
PETIT CROIX	10	19	11	0,97
PETITEFONTAINE	8	17	15	6,50
PETITMAGNY	13	8	14	1,45
PHAFFANS	13	14	13	0,10
RECHESY	19	58	19	-0,32
RECOUVRANCE	0	1	13	13,33
REPPE	13	11	16	3,42
RIERVESCEMONT	17	5	17	0,17
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	8	7	16	8,23
ROPPE	14	60	12	-2,48
ROUGEGOUTTE	12	81	12	0,10
ROUGEMONT LE CHATEAU	11	72	13	1,70
SAINT DIZIER L EVEQUE	14	17	15	1,27

	Délais théoriques FPT SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
SAINT GERMAIN LE CHATELET	13	16	15	2,25
SERMAMAGNY	17	49	9	-8,18
SEVENANS	10	38	11	0,82
SUARCE	17	23	18	0,63
THIANCOURT	11	9	13	1,75
TREVENANS	10	90	11	1,32
URCEREY	9	12	13	4,20
VALDOIE	9	318	7	-2,03
VAUTHIERMONT	16	16	19	2,53
VELLESCOT	11	20	14	2,82
VECEMONT	12	41	12	0,37
VETRIGNE	9	19	12	3,18
VEZELOIS	16	25	14	-1,62
VILLARS LE SEC	18	13	19	1,38
délai moyen plus court qu'au SDACR 2005				29,70%
délai moyen entre 0 et 1 mn 30* plus long qu'au SDACR 2005				26,73%
délai moyen de plus d'1 mn 30 plus long qu'en 2005				43,56%
*1 mn 30 est le délai moyen de traitement de l'alerte				



DELAIS ARRIVEE SUR LES LIEUX Engins lourds (FPT, FPTSR, CCR, EPA)

Délai moyen : 9 mn 57 s



M.A.J : 12/04/12

A.4 Délais moyens d'intervention Ambulances

	Délais théoriques VSAV SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
ANDELNANS	7	760	6	-1,48
ANGEOT	12	56	14	2,32
ANJOUTEY	12	78	12	-0,21
ARGIESANS	8	98	8	0,24
AUTRECHENE	12	29	10	-1,97
AUXELLES BAS	10	125	11	1,02
AUXELLES HAUT	12	40	12	-0,29
BANVILLARS	11	33	10	-1,16
BAVILLIERS	5	1062	6	1,09
BEAUCOURT	8	1532	8	0,07
BELFORT	5	18728	6	1,46
BERMONT	11	77	9	-2,41
BESSONCOURT	9	546	9	0,31
BETHONVILLIERS	10	40	12	1,55
BORON	11	57	11	-0,16
BOTANS	9	92	7	-1,60
BOURG SOUS CHATELET	14	6	11	-3,26
BOUROGNE	8	593	8	0,21
BREBOTTE	9	44	10	0,74
BRETAGNE	7	43	9	1,86
BUC	9	22	10	0,99
CHARMOIS	8	36	10	1,73
CHATENOIS LES FORGES	7	489	8	0,59
CHAUX	9	224	10	0,91
CHAVANATTE	11	17	13	1,88
CHAVANNES LES GRANDS	11	44	10	-0,79
CHEVREMONT	9	207	11	1,74
COURCELLES	14	14	14	-0,18
COURTELEVANT	13	77	13	-0,16
CRAVANCHE	8	287	7	-0,97
CROIX	14	18	13	-1,38
CUNELIERES	6	29	8	1,90
DANJOUTIN	6	1072	5	-0,57
DELLE	7	2204	7	0,10
DENNEY	8	105	9	1,07
DORANS	8	107	8	0,40
EGUENIGUE	10	58	11	0,74
ELOIE	10	104	8	-1,91
ESSERT	7	438	8	0,86
ETUEFFONT	12	229	11	-0,56
EVETTE SALBERT	11	251	9	-1,79
FAVEROIS	12	90	10	-1,86
FECHE L EGLISE	11	162	11	-0,18
FELON	11	42	11	-0,21
FLORIMONT	13	69	12	-1,44
FONTAINE	11	414	12	1,31

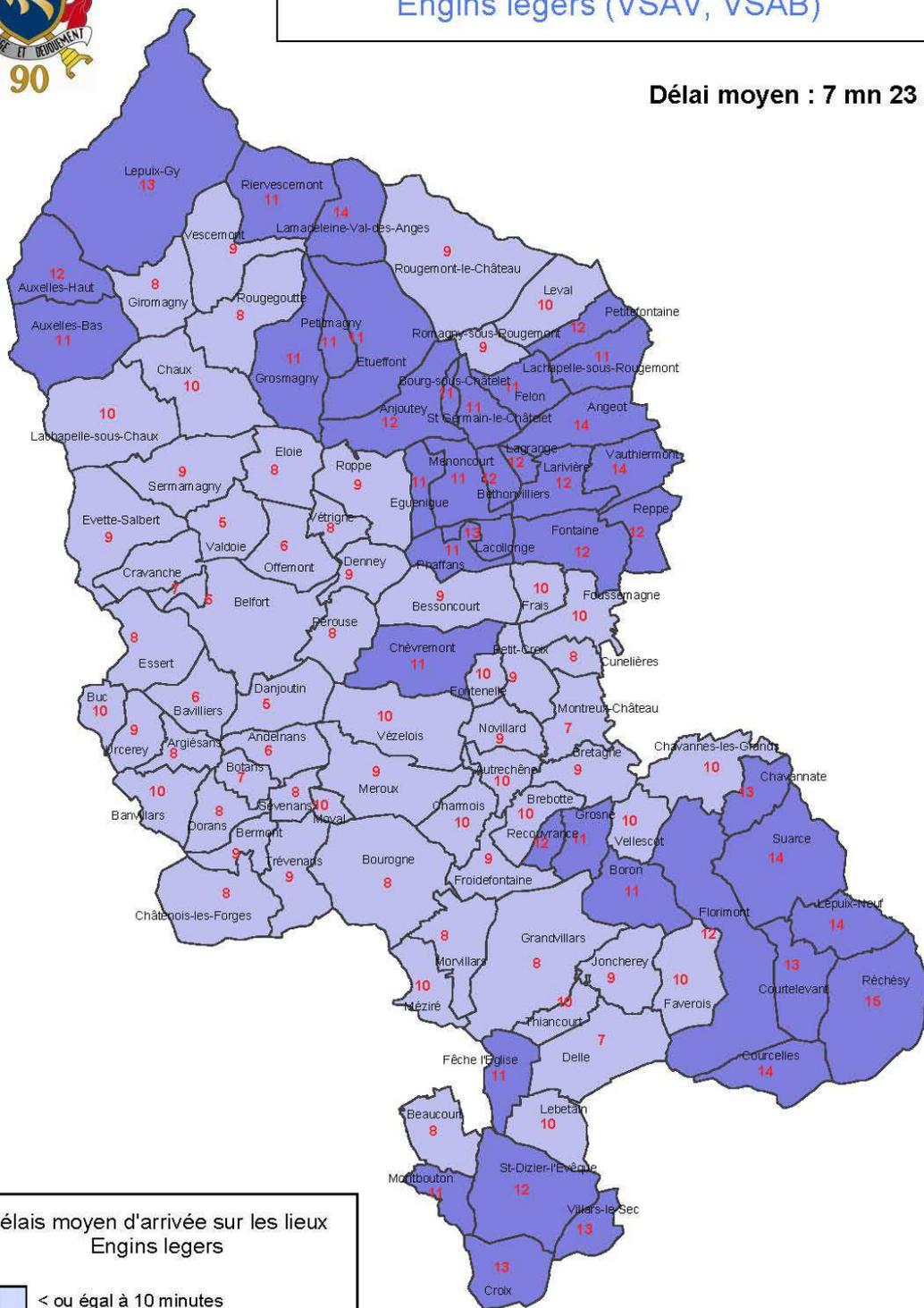
	Délais théoriques VSAV SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
FONTENELLE	9	13	10	0,58
FOUSSEMAGNE	8	147	10	2,10
FRAIS	9	87	10	0,72
FROIDFONTAINE	9	78	9	-0,27
GIROMAGNY	7	1077	8	0,68
GRANDVILLARS	7	933	8	0,92
GROSMAGNY	10	64	11	1,17
GROSNE	9	36	11	1,63
JONCHEREY	9	280	9	0,32
LACHAPELLE SOUS CHAUX	11	86	10	-0,63
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	12	100	11	-0,77
LACOLLONGE	12	27	13	0,88
LAGRANGE	12	13	12	0,25
LAMADELEINE	0	9	14	13,97
LARIVIERE	13	104	12	-1,00
LEBETAIN	11	66	10	-1,12
LEPUIX GY	14	392	13	-0,79
LEPUIX NEUF	16	39	14	-1,58
LEVAL	9	52	10	0,98
MENONCOURT	11	70	11	-0,31
MEROUX	9	116	9	0,42
MEZIRE	10	210	10	-0,10
MONTBOUTON	11	51	11	-0,41
MONTREUX CHATEAU	5	326	7	2,24
MORVILLARS	9	397	8	-0,80
MOVAL	8	14	10	2,10
NOVILLARD	8	27	9	0,73
OFFEMONT	6	600	6	-0,46
PEROUSE	7	184	8	1,38
PETIT CROIX	8	46	9	1,35
PETITEFONTAINE	9	24	12	3,28
PETITMAGNY	11	35	11	0,14
PHAFFANS	10	74	11	0,67
RECHESY	15	126	15	-0,09
RECOUVRANCE	0	4	12	11,51
REPPE	11	42	12	0,95
RIERVESCEMONT	9	9	11	2,40
ROMAGNY SOUS ROUGEMONT	7	35	9	2,49
ROPPE	9	147	9	0,12
ROUGEGOUTTE	8	401	8	0,41
ROUGEMONT LE CHATEAU	8	273	9	1,21
SAINTE DIZIER L EVEQUE	12	59	12	-0,34
SAINTE GERMAIN LE CHATELET	9	56	11	1,88
SERMAMAGNY	9	349	9	-0,36
SEVENANS	9	161	8	-0,98
SUARCE	13	95	14	0,74
THIANCOURT	16	19	10	-6,15

	Délais théoriques VSAV SDACR 2005	Nb Occurrences	Délais moyens 2004-2011	différence moyenne 2004-2011 / sdacr 2005
TREVENANS	8	292	9	0,86
URCEREY	7	37	9	1,69
VALDOIE	7	1345	5	-1,86
VAUTHIERMONT	14	35	14	-0,30
VELLESCOT	10	60	10	0,34
VECEMONT	9	106	9	0,43
VETRIGNE	8	38	8	-0,46
VEZELOIS	11	91	10	-1,18
VILLARS LE SEC	15	24	13	-2,31
délai moyen plus court qu'au SDACR 2005				42,57%
délai moyen entre 0 et 1 mn 30* plus long qu'au SDACR 2005				39,60%
délai moyen de plus d'1 mn 30 plus long qu'en 2005				17,82%
*1 mn 30 est le délai moyen de traitement de l'alerte				



DELAIS ARRIVEE SUR LES LIEUX Engins légers (VSAV, VSAB)

Délai moyen : 7 mn 23 s



Délais moyen d'arrivée sur les lieux Engins légers

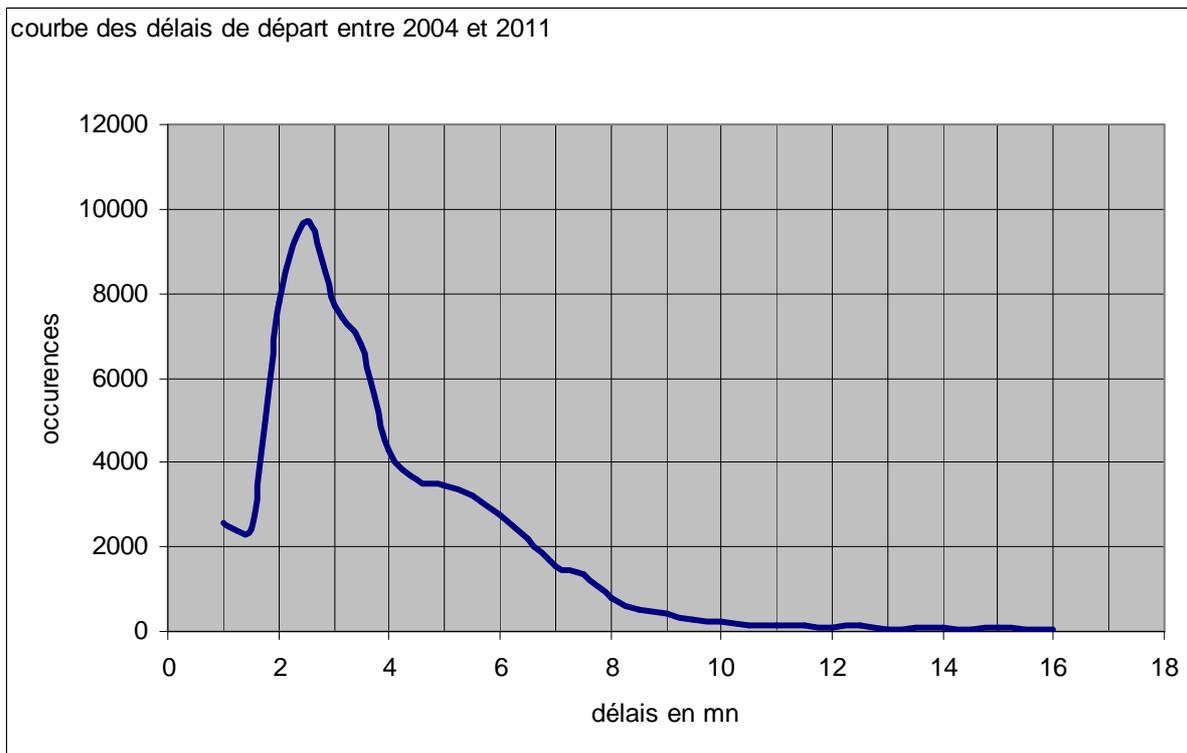
- < ou égal à 10 minutes
- Entre 10 et 15 minutes

M.A.J : 12/04/12

B Délais de départ

B.1 Délais de départ pour toutes interventions confondues

Les délais de départ en intervention comprennent le temps entre le déclenchement de l'alarme du sapeur-pompier par le CTA-CODIS (mobilisation + éventuel retour au centre + habillage + récupération de la feuille de route et autres au standard + montée dans l'engin) et l'enregistrement du départ de l'engin passé par radio. Ils sont enregistrés pour chaque intervention.



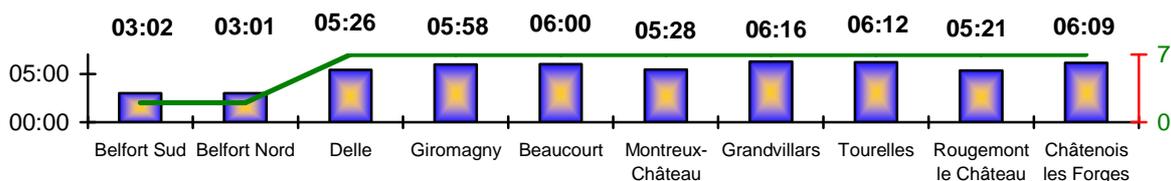
B.2 Délais de départ par centre de secours

Le règlement opérationnel fixe un délai de départ d'au plus 7 minutes pour les sapeurs-pompiers en astreinte et « immédiat » pour les effectifs en garde postée.

Un délai de départ de 2 minutes en garde postée avait été retenu pour les différents calculs des SDACR I et II. Il est en réalité plus proche de 3 minutes.

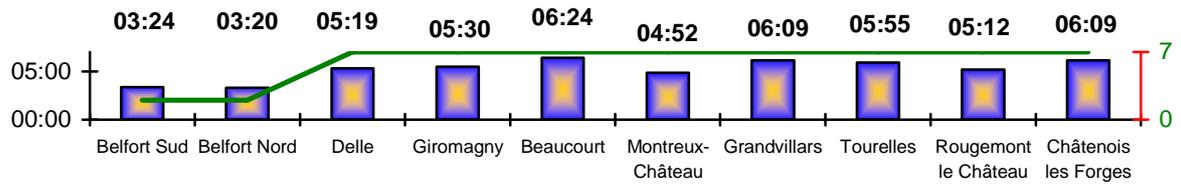
Les délais moyens mesurés entre 2004 et 2011 sont les suivants :

Délai moyen de départ en intervention

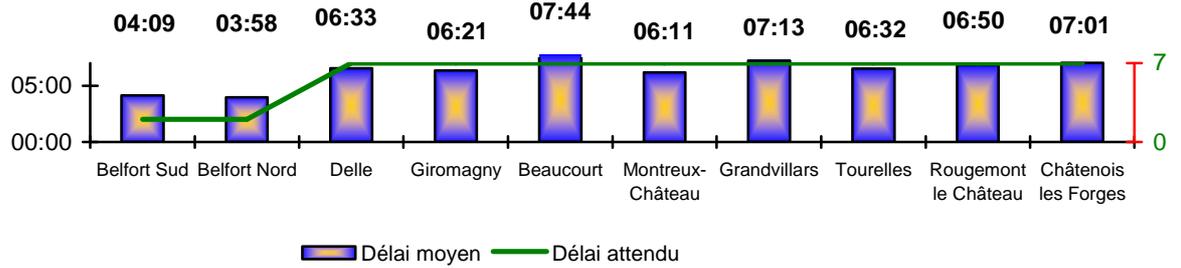


Les délais moyens mesurés en 2011 sont les suivants :

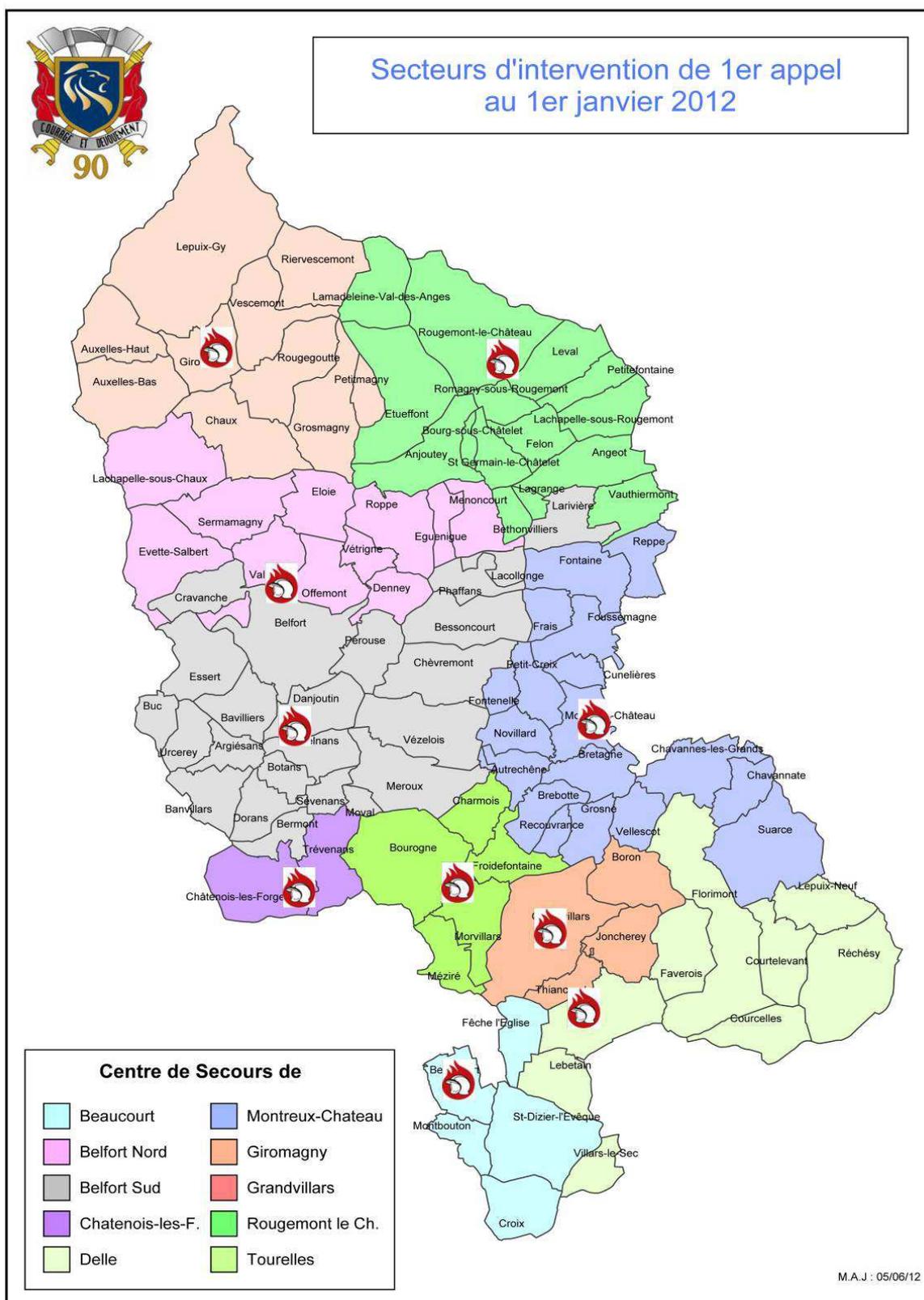
Délai moyen de départ en intervention de jour



Délai moyen de départ en intervention de nuit



C Analyse de la répartition des secteurs de 1^{er} appel



La nouvelle implantation de la caserne de Delle depuis 2010, l'évolution des infrastructures routières ou simplement le sentiment de la part de certains sapeurs-pompiers qu'une autre répartition des secteurs à certains endroits serait plus pertinente amènent à s'interroger sur les secteurs de 1^{er} appel actuels.

Pour 10 communes du département se pose la question d'un changement de défense par le centre de secours le plus proche.

Trois calculs permettent d'identifier les changements :

- calcul théorique
- moyenne observée sur 2 ans
- moyenne observée sur 8 ans

Une mise à jour du calcul des délais d'intervention théoriques et constatés en moyenne le cas échéant révèle par ailleurs d'autres situations sur lesquelles il convient de s'interroger :

COMMUNE A DEFENDRE	NOMBRE INTER MOYENNE	CS QUI DEFEND ACTUELLEMENT	CALCUL THEORIQUE 2012	GAIN THEORIQUE EN SECONDE	CS LE PLUS RAPIDE SUR 2 ANS	DIFFERENCE EN SECONDE	CS LE PLUS RAPIDE SUR 8 ANS	DIFFERENCE EN SECONDE
BERMONT	14	CS Belfort Sud	CS Belfort Sud		CS Belfort Sud	134	CS Belfort Sud	135
BORON	13	CS Grandvillars	CS Grandvillars				CS Grandvillars	20
CHAUX	37	CS Giromagny	CS Belfort Nord	223	CS Giromagny	8	CS Belfort Nord	53
FECHE L'EGLISE	32	CS Beaucourt	CS Delle	64	CS Delle	81	CS Delle	63
JONCHEREY	52	CS Grandvillars	CS Grandvillars		CS Grandvillars	115	CS Delle	26
THIANCOURT	4	CS Grandvillars	CS Delle	10			CS Delle	22
TREVENANS	53	CS Châtenois-les-forges	CS Châtenois-les-forges		CS Châtenois-les-forges	14	CS Châtenois-les-forges	45
LACOLLONGE	5	CS Belfort Sud	CS Belfort Nord	133			CS Belfort Sud	91
LARIVIERE	18	CS Belfort Sud	CS Montreux	151	CS Montreux	62	CS Belfort Sud	37
PHAFFANS	11	CS Belfort Sud	CS Belfort Nord	140	CS Belfort Sud	58	CS Belfort Sud	7

Le tableau de synthèse ci-dessous fait apparaître un changement envisageable pour la commune de Fêche-l'Église.

CHANGEMENT ENVISAGEABLE	COMMUNE A DEFENDRE	Centre de secours qui défend actuellement	Choix du centre de secours et justifications
non	BERMONT	CS Belfort Sud	BELFORT SUD
non	BORON	CS Grandvillars	GRANDVILLARS
non	CHAUX	CS Giromagny	GIROMAGNY
oui	FECHE L'EGLISE	CS Beaucourt	DELLE : Gain moyen entre 1 et 2 minutes
non	JONCHEREY	CS Grandvillars	GRANDVILLARS
non	THIANCOURT	CS Grandvillars	GRANDVILLARS (Différence 10/20s --> privilégier secteur GDV)
non	TREVENANS	CS Châtenois-les-forges	CHATENOIS
non	LACOLLONGE	CS Belfort Sud	BELFORT SUD
non	LARIVIERE	CS Belfort Sud	BELFORT SUD
non	PHAFFANS	CS Belfort Sud	BELFORT SUD

Les calculs de délais moyens portent sur les données les plus récentes (2010 – 2011) pour ne pas gommer les dernières évolutions des infrastructures, sauf cas particulier (nombre d'interventions trop faible et zone sans changement notable). Le nombre d'interventions sur les plus petites communes reste cependant statistiquement non significatif, mais les moyennes relevées sont toutefois des indicateurs intéressants.

CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS

Le SDIS dans sa configuration actuelle issue de la départementalisation des corps communaux de sapeurs-pompiers a quatorze ans. L'analyse de ses ressources présentes et le bilan positif de la mise en œuvre des objectifs des deux premiers SDACR permettent objectivement de conclure que le système ainsi créé est performant. Indubitablement les objectifs sont atteints. Malgré une hausse constante des interventions, les sapeurs-pompiers répondent efficacement à toutes les demandes de secours dans des délais globalement courts. Dans les faits, aujourd'hui, le service d'incendie et de secours apparaît comme le service public ultime, présent 100 % du temps sur 100 % du terrain.

Ces résultats sont nécessairement le fruit des nombreux efforts réalisés en mises à niveau et en développement. Ces efforts ont porté sur les casernements, sur les engins de secours, sur les matériels d'incendie et de secours, sur le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers ainsi que sur leur déroulement de carrière, et enfin sur l'organisation et l'administration départementale du service. Tout ceci n'a pu se faire que grâce à la politique volontariste du conseil d'administration soutenue par les collectivités locales dont l'effort financier n'a jamais faibli.

Il demeure néanmoins des éléments de tensions en particulier sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en journée. Sont également identifiés différents points à améliorer ou à corriger pour parfaire l'organisation du service et la distribution des secours. A ce titre, la situation du CS Grandvillars est au rang des priorités à traiter.

TOME II ANALYSE DES RISQUES

CHAPITRE 1 : ANALYSE GENERALE

I Descriptif du département

A Création du département du territoire de Belfort

Fruit de l'histoire, le Territoire de Belfort prend naissance officiellement avec la signature du traité de FRANCFORT, le 10 mai 1871, mettant fin à la guerre franco Prussienne. Ancien arrondissement du Haut-Rhin rattaché à la France, il devient département le 11 mars 1922. La taille atypique du département résulte directement de ce passé particulier.

B Situation

Au Nord-Est de la France, en région Franche-Comté, le Territoire de Belfort s'étend entre l'arc jurassien et la chaîne des ballons vosgiens. Il est traversé par la ligne de partage des eaux du Rhin et du Rhône. Il dispose également de 25 kilomètres de frontières communes avec la Suisse.

Le département fait partie de l'entité socio-économique régionale de l'Aire Urbaine « Belfort-Montbéliard- Héricourt » qui regroupe 300 000 habitants. Situé au nord de la région Franche-Comté, le Territoire de Belfort constitue un passage « obligé » pour accéder en Alsace. En outre il est en contact direct avec quatre départements de trois régions.

C Grandes caractéristiques géographiques du département

D'une superficie de 609 km² (dont 256 km² de forêts, 50 km² de surfaces urbaines et 120 km² d'eaux intérieures) le Territoire de Belfort comporte trois zones assez distinctes :

- Au Nord, les parties sous vosgiennes dominées par le Ballon d'Alsace (1248 m),
- Au Sud, une zone faiblement accidentée formant la partie Nord du Jura (600 m),
- Au Centre, une plaine alluviale issue des bassins versant des Vosges et du Jura.

Un réseau serré de 235 km de ruisseaux et rivières au nombre de 25 environ arrose le département, les principaux cours d'eau sont :

- la Savoureuse constituant l'axe central hydrographique du département, traverse Belfort et se jette dans l'Allan dans le département du Doubs,
- la Bourbeuse, venant de l'est rejoint l'Allan à Morvillars,
- l'Allaine commune de Delle,
- le canal du Rhône au Rhin (15 km de voies navigables).

Le département présente un réseau de circulation fortement irrigué par les 24 kilomètres d'autoroutes dans l'axe Nord / Sud et complété par 566 kilomètres de routes.

C.1 Climatologie

Situé dans la zone tempérée de l'hémisphère Nord, éloigné des influences océaniques (500 km de la Manche, 650 km de l'Atlantique, 400 km de la Méditerranée), le Territoire de Belfort jouit d'un climat semi-continental fortement influencé par la forme de couloir entre Vosges et Jura. Cet éloignement ainsi que son altitude moyenne de 350 m, impliquent des contrastes importants entre hivers froids et étés chauds.

La caractéristique principale de ce type de climat réside dans l'irrégularité importante des températures aussi bien au cours d'une même journée que sur un mois.

La pluviosité moyenne (sur 30 ans) est de 1080 mm, avec un peu plus de 160 jours de pluie par an. En moyenne, il neige 35 jours par an, et il gèle 83 jours par an, avec beaucoup d'écarts selon les années.

Parmi les événements marquants et survenant périodiquement il faut citer :

- les coups de vents tempétueux,
- les averses de neige,
- les pluies verglaçantes,
- les précipitations hors de la normale.

Le risque est maximal quand ces précipitations interviennent sur un manteau neigeux conséquent (janvier, février). Ce phénomène est encore amplifié quand le bassin versant sud (Jura) subit simultanément les mêmes événements.

C.2 Population

Le Territoire de Belfort comprend 145 987 habitants (estimation INSEE 2012). Il est placé au 97^{ème} rang au plan national à ce titre, mais présente une forte densité de population avec 240 habitants au km² (10^{ème} rang national).

En 2012, l'agglomération belfortaine rassemble 30 communes pour 95 500 habitants environ dont 51 300 sur la ville de Belfort.

Le canton de Giromagny réunit 12 801 habitants pour 13 communes et celui de Delle environ 10 792 habitants pour 10 communes, dont 5 953 à Delle. La plus petite commune est Lamadeleine Val des Anges avec 34 habitants. Le département comprend 15 cantons et 102 Communes.

Parmi la population :

- 24,8 % a entre 0 et 19 ans
- 59,4 % a entre 20 et 64 ans
- 15,8 % a 65 ans et plus.

La population active représente 45,6 % de la population totale et se répartit comme suit :

- agriculture : 1,2 %
- secteur secondaire : 30,8 %
- secteur tertiaire : 68 %

La population étrangère représente 5,3 % du total (légèrement inférieure à la moyenne nationale 5,7 %).

Le taux de chômage en 2012 est de 11,82 %, supérieur à la moyenne nationale (10 %).

L'évolution de la population dans le Territoire de Belfort entre 1999 et 2009 est de 0,39 % par an, plus faible que la moyenne nationale (0,70 % par an).

- Belfort : + 0,13 %
- Danjoutin : + 1,21 %
- Bavilliers : + 1,9 %
- Beaucourt : - 0,59 %
- Delle : - 0,38 %.

La croissance est plus importante dans les couronnes périurbaines au détriment de la partie Sud du département soumise à une baisse de la population.

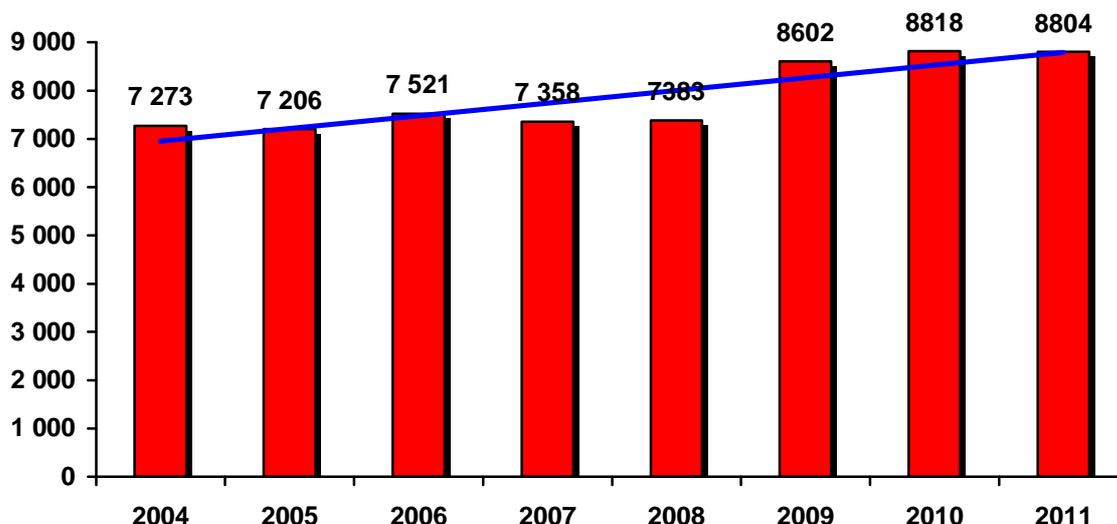
D'un point de vue démographique, le Territoire de Belfort présente une population similaire à celle des autres départements de SDIS de 5^{ème} catégorie (entre 100 000 et 170 000 habitants). En revanche en terme de densité d'habitants, il se rapproche de département dont le SDIS est classé en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie (entre 220 et 250 habitants / km²).

II Activité opérationnelle globale

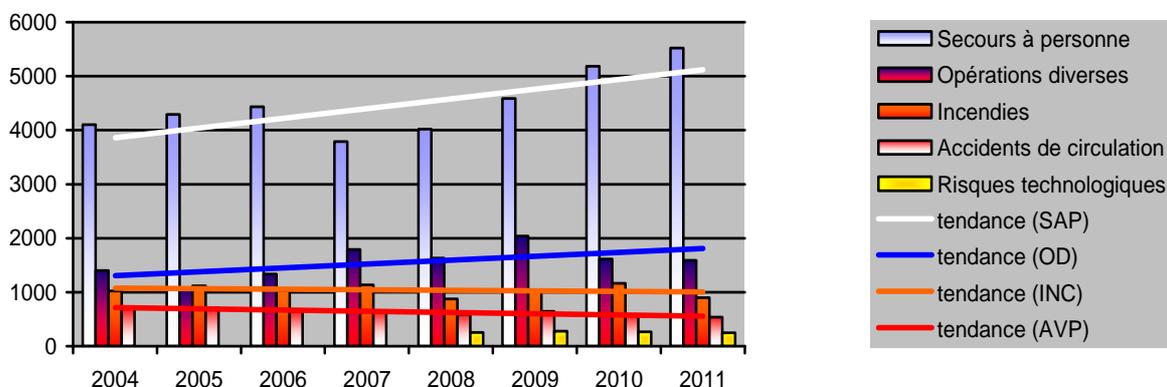
Le volume de l'activité opérationnelle est resté relativement stable entre 2004 et 2008, autour de 7 500 interventions annuelles. Un seuil d'un millier d'interventions a été passé en 2009 et confirmé depuis avec une moyenne d'environ 8 700 interventions. Cette hausse d'activité porte essentiellement sur le secours à personnes et est à mettre en corrélation avec l'application du référentiel national sur le secours à personne et l'aide médicale d'urgence (Réf. SAP-AMU).

Le niveau d'activité rapporté à la population, d'environ 6 000 interventions pour 100 000 habitants place le SDIS 90 au dessus des autres SDIS de 5^e catégorie et d'un rapport comparable aux moyennes des SDIS de 2^e et 3^e catégorie.

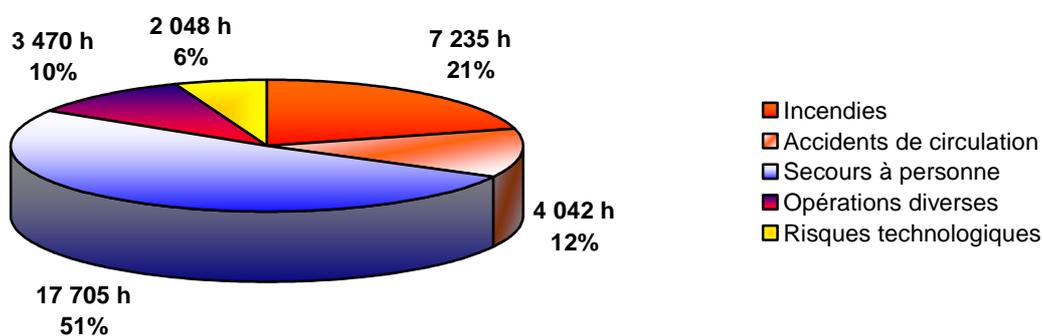
A Evolution du nombre d'interventions depuis 2004



B Evolution par nature d'interventions



C Répartition de l'activité par nature selon la sollicitation (hommes x heures)



données 2011

D Durée moyenne des interventions par nature

La durée moyenne d'une intervention toute nature confondue est d'environ 1 heure pour l'ensemble du département.

Incendies	01 :11
Accidents de la circulation	01 :21
Secours à personne	01 :01
Opérations diverses	01 :06
Risques technologiques	01 :23
moyenne	01 :05
	Données 2011

III Classement des communes par zones de risques

L'analyse des risques sur laquelle repose une couverture exprimée en termes de moyens d'intervention et de délais, suit une classification inspirée de recommandations de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile (1993) et est déterminée en fonction de zones définies de la manière suivante :

Zone A : dominante urbaine, grandes villes, communes de plus de 20.000 habitants ou zones de densité > 600 hab/km² ou comportant des zones dont les caractéristiques sont :

- Sites urbains d'habitations 3^{ème} et 4^{ème} famille,
- Vieux quartiers non « cloisonnés »,
- Concentration d'Etablissements Recevant du Public de 1^{er} et 2^{ème} catégorie ou sensibles (types O, U, P...),
- Zones commerciales avec nombreux bâtiments de plus de 2 000 m²,
- Zones industrielles incluant des risques particuliers,
- Sites de transit de matières dangereuses.

Zone B : dominante périurbaine, petites villes, communes de 700 à 20 000 habitants et/ou zones de densité 100<d<600 hab./km² ou comportant des zones dont les caractéristiques sont :

- Sites urbains d'habitations de 1^{ère} et 2^{ème} famille,
- Etablissements Recevant du Public de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie,
- Petites zones industrielles ou commerciales sans risque particulier.

Zone C : dominante rurale, communes de moins de 700 habitants (ou zones de densité < 100 hab./km²).

Cette classification adoptée pour les SDACR I et II, fait l'objet d'une approche complémentaire pour la présente analyse, afin de tenir compte de la situation particulière de petites communes à dominante rurale ou périurbaine mais sièges d'une ou plusieurs activités industrielles ou commerciales à risques. Ainsi, la zone A est décomposée en deux sous-catégories :

- zone A^P avec dominance d'enjeux de sécurité pour les personnes ;
- zone A^B avec dominance d'enjeux de sécurité pour les biens.

Nom de la commune	Population totale	surface	densité	ERP 1 ^{er} G	Zone indus	Zone de risques	dominante du classement « Zone »	observation
Andelnans	1 284	4,2	307,9	32	non	A	personnes	[c]* d'ERP
Angeot	311					C		
Anjoutey	685					C		
Argiésans	456	2,7	167	2	oui	B		
Autrechêne	298					C		
Auxelles-Bas	480					C		
Auxelles-Haut	318					C		
Banvillars	286					C		
Bavilliers	4 994	4,8	1040,4	27	oui	A	personnes + biens	
Beaucourt	5 090					A	personnes + biens	

Nom de la commune	Population totale	surface	densité	ERP 1 ^{er} G	Zone indus	Zone de risques	dominante du classement « Zone »	observation
Belfort	51 359	17	3003,5	243	oui	A	personnes + biens	+ 4,9 % de population
Bermont	336					C		
Bessoncourt	980	7,8	125,6	20		A	personnes	de B en A : [c] d'ERP
Bethonvilliers	251					C		
Boron	422					C		
Botans	286	2,3	124,9	4	oui	B		
Bourg-sous-Châtelet	132					C		
Bourogne	1 989	13,7	145,1	5	oui + seveso	A	biens	
Brebotte	339					C		
Bretagne	245					C		
Buc	312					C		
Charmois	303					C		
Châtenois-les-Forges	2 818	8,7	325			B		
Chaux	1 097	9,3	118,5			B		
Chavanatte	161					C		
Chavannes-les-Grands	318					C		
Chèvremont	1 483					B		
Courcelles	123					C		
Courtelevant	420					C		
Cravanche	1 939	1,4	1436,3	3	2 bâtiments indus	A	personnes	
Croix	166					C		
Cunelières	289					C		
Danjoutin	3 629	5,7	642,3	17	oui	A	personnes + biens	+ 7,1 % de population
Delle	6 110					A	personnes + biens	
Denney	770					B		

Nom de la commune	Population totale	surface	densité	ERP 1 ^{er} G	Zone inodus	Zone de risques	dominante du classement « Zone »	observation
Dorans	579					C		
Eguenigue	278					C		
Éloie	993					B		
Essert	3 289	7	469,2	5	oui	B		
Étueffont	1 539					B		
Évette-Salbert	2 121					B		
Faverois	510					C		
Fêche-l'Église	816					B		
Felon	259					C		
Florimont	419					C		
Fontaine	631	7	90,7	1	ZI, disparition site seveso	A	biens	
Fontenelle	133					C		
Fousse-magne	984					B		
Frais	244					C		
Froidefontaine	473	4,6	104	1	1 seveso	A	biens	de C en A
Giromagny	3 322					B		
Grandvillars	3 178					B		
Grosmagny	535					C		
Grosne	315					C		
Joncherey	1 390					B		
Lachapelle-sous-Chaux	710					B		de C en B, + de personnes
Lachapelle-sous-Rougemont	540					C		
Lacollonge	248					C		
Lagrange	105					C		

Nom de la commune	Population totale	surface	densité	ERP 1 ^{er} G	Zone indus	Zone de risques	dominante du classement « Zone »	observation
Lamadeleine-Val-des-Anges	33					C		
Larivière	305					C		
Lebetain	462					C		
Lepuix-Gy	1 231					B		
Lepuix-Neuf	279					C		
Leval	190					C		
Menoncourt	412					C		
Meroux	829	8,9	93,7	3	ZA	B		de C en B «la Jonxion» + de personnes
Méziré	1 419					B		
Montbouton	433					C		
Montreux-Château	998					B		
Morvillars	1 081					B		
Moval	327					C		
Novillard	252					C		
Offemont	3 252	5,6	585,9	9	ZI,	B		de A en B, d<600h/km ² , 4 ^{ème} famille détruits, - 22 % de population
Pérouse	1 029					B		
Petit-Croix	341					C		
Petitefontaine	199					C		
Petitmagny	284					C		
Phaffans	340					C		
Réchésy	818					C		
Recouvrance	68					C		
Reppe	317					C		

Nom de la commune	Population totale	surface	densité	ERP 1 ^{er} G	Zone indus	Zone de risques	dominante du classement « Zone »	observation
Riervescemont	80					C		
Romagny-sous-Rougemont	220					C		
Roppe	834					B		de C en B, + 23,6 % de population
Rougegoutte	1 017					B		
Rougemont-le-Château	1 459					B		
Saint-Dizier-l'Évêque	405					C		
Saint-Germain-le-Châtelet	614					C		
Sermamagny	837					B		
Sevenans	794					B		
Suarce	440					C		
Thiancourt	257					C		
Trévenans	1 095					B		Futur hôpital
Urcerey	246					C		
Valdoie	5 284	4,7	1133,9	24	oui	A	personnes + biens	
Vauthiermont	240					C		
Vellescot	255					C		
Vescemont	745	7,1	105,7	1	ZAC mont jean	B		de C en B, + 7,2 % de population
Vétrigne	513					C		
Vézelois	892	9,4	94,6			B		de C en B,+ 26,5 % de population
Villars-le-Sec	144					C		

[c]* = concentration